LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

35 CENTS

Vol. LXXIV — No 25 Dégagement graduel ce matin suivi d'un ensoleillement. Maximum −1 (détail en page 10) Montréal, mardi 1 février 1983 (Côte-Nord, 45 cents; Nouveau-Brunswick, 50 cents; Iles-de-la-Madeleine, 90 cents)

Le Caveau, au 2063 rue Victoria (métro McGill) 844-1624 la petite boîte française où l'on mange bien.

Ambiance chaleureuse, service souriant et menu à prix fort abordables, même le soir. Soupes faites comme à la maison.

Dans une lettre à Andropov

Reagan offre la fin des euromissiles

BERLIN-OUEST (AFP) — Le président Ronald Reagan a relancé de manière spectaculaire le dialogue Est-Ouest, dans une lettre ouverte aux Européens lue par le vice-président George Bush, hier soir à Berlin-Ouest.

Le président des Etats-Unis, répondant aux souhaits des Européens qui demandent des résultats concrets aux négociations eurostratégiques de Genève, a invité le numéro un soviétique, M. Youri Andropov, à le «rencontrer où et quand il le voudra, pour signer un accord qui garantisse que toutes les armes nucléaires de moyenne portée américaines et soviétiques basées au sol disparaissent de cette planète».

Le vice-président des Etats-Unis, qui venait de prononcer un discours sans concession à l'égard de l'Union soviétique, a créé une véritable sensation en annonçant qu'il allait lire cette« lettre ouverte».

Cette lettre ouverte, estimaient hier soir les observateurs politiques à Berlin-Ouest, constitue à la fois une réaffirmation de l'option zéro du président Rea-

Voir page 14: Reagan

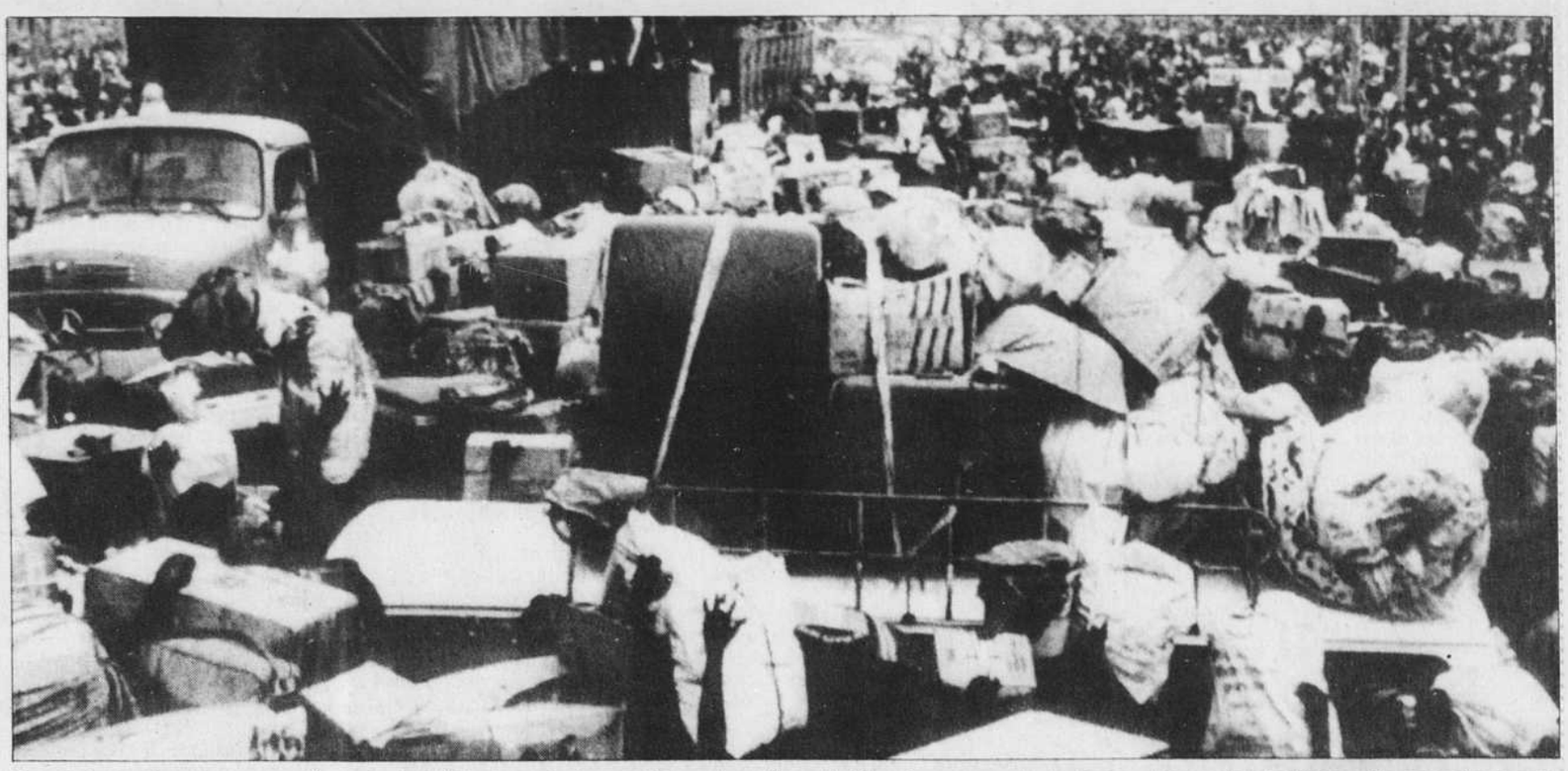

Expulsés du Nigeria parce qu'ils y vivaient illégalement, des centaines de milliers de Ghanéens, apportant avec eux les quelques biens qu'ils pouvaient transporter, attendent impatiemment que la frontière bénino-togolaise leur soit ouverte afin de regagner leur pays. (Photolaser AP)

La FAS accepte l'offre de Québec et enjoint ses membres de rentrer

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le gouvernement a réussi à ébranler le Front commun en obtenant hier soir un accord avec les employés du réseau des affaires sociales. En vertu de cet accord, la Fédération des affaires sociales de la CSN a annulé son mot d'ordre de grève, dans tous les hôpitaux et les organismes de services sociaux, geste que la FTQ devait imiter. En conséquence le Conseil des ministres retirait pour l'instant toute menace de loi spéciale.

L'entente est intervenue après de longues négociations dans la nuit de dimanche à hier et les dirigeants syndicux acceptaient hier soir d'en recommander l'acceptation en tenant compte des minces concessions faites par le gouvernement mais aussi du rapport de force des syndiqués qui allait s'amenuisant.

Par cette entente, le gouvernement s'est assuré à toutes fins utiles de l'isolement des syndiqués du réseau scolaire qui se retrouvent seuls maintenant à affronter le gouvernement, exception faite de trois petits syndicats. Hier le gouvernement a aussi obtenu un accord avec le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) qui regroupe 38,000 fonctionnaires et ouvriers. Il acceptait au surplus de rencontrer aujourd'hui ses 9,000 professionnels syndiqués même si ces derniers maintenaient pour ce matin leur mot d'ordre de grève. Une rencontre était aussi prévue pour ce matin avecla CEQ, dans le but,indiquait-on au gouvernement, d'assurer une reprise de contact. On qualifiait cette rencontre de technique.

L'accord intervenu hier touche les employés de soutien des hôpitaux de courte et de longue durée et des centres d'accueil, les syndiqués des CLSC, des Centres de services sociaux et des CRSSS, ainsi que des garderies. Avec les accords obtenus plus tôt en fin de semaine auprès des trois syndicats d'infirmières et d'infirmiers indépendants et avec le cartel des organismes professionnels de la santé, on peut dire que tout est réglé dans le secteur de la santé.

Une exception: les accords intervenus dans ce secteur ne signifient nullement que les syndiqués ont accepté la loi 105 et les décrèts. Les ententes ne portent que sur des aménagements particuliers à la loi 105 si bien qu'il n'y a aucune remise en cause de la loi 70 et du principe de la récupération salariale, tout comme il n'y a pas eu remise en cause des grands principes soustendant les changements normatifs imposés par

Voir page 14: FAS

La CEQ reste en grève

☐ *Rien de nouveau, dit Charbonneau*

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC - Quoi qu'il arrive, la CEQ maintiendra son mot d'ordre de grève pour aujourd'hui, et les écoles primaires et secondaires seront donc fermées pour une quatrième journée.

Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a annoncé cette décision hier en soulignant la volonté des enseignants de poursuivre leur lutte même si tous les autres membres du Front commun CSN-CEQ-FTQ en venaient à une entente.

Pour M. Charbonneau, cette opiniâtreté s'explique par le fait que chez les enseignants, rien de nouveau ne s'est produit. Le dossier de la CEQ semblait hier soir être le seul du Front commun à ne pas avoir évolué. Depuis dimanche, la CEQ voit avec une angoisse non dissimulée les autres syndicats à la recherche d'une entente de principe se lancer dans d'autres pourparlers.

La possibilité d'une reprise du dialogue se confirmait cependant en cours de soirée hier. Le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, annonçait en effet qu'il y aurait une rencontre avec la CEQ qui, à toutes fins utiles, était quali-

Voir page 14: CEQ

☐ **En grève, les professionnels négocient**

☐ **14 demandes d'injonctions sont rejetées**

☐ **Les libéraux accusent Québec d'«oppression»**

— page 2

La grève n'a touché que 50% des hôpitaux

par Renée Rowan

La situation est tolérable, mais pas acceptable. Tel est le consensus auquel semblaient en être arrivés la plupart des directeurs d'hôpitaux généraux hier soir, au terme de cette première journée de grève qui a touché 59 des 117 centres hospitaliers du Québec, ou environ 50%. Si la situation est supportable pour l'instant, elle ne saurait, de l'avis des centres hospitaliers, se prolonger au-delà de deux ou trois jours au maximum. Les choses pourraient facilement se détériorer et vite devenir dramatiques.

Selon un rapide sondage effectué dans 13 des 33 hôpitaux de la région de Montréal, les services d'urgence et les services essentiels ont été partout assurés. Les lignes de piquetage ont été plus serrées dans certains endroits qu'à d'autres, en particulier aux abords de Notre-Dame, Saint-Luc et Rosemont-Maisonneuve où l'on a dû avoir recours aux policiers pour permettre aux employés syndiqués qu voulaient rentrer de le faire. Mais nulle part, il n'y a eu d'arrestations ou d'incident majeur à déplorer.

En province, les régions les plus touchées par cette première journée de grève ont été celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean où il y a eu des débrayages dans tous les centres hospitaliers,soit sept sur sept, et en Gaspésie, dans huit sur neuf, indique le porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec, M. Rouland Bouret. Dans la région de la Mauricie, un seul hôpital sur dix a été atteint pour ce mouvement de grève générale et un seul sur six dans l'Outaouais. Dans la région de Québec, il y a eu des débrayages dans environ la moitié des centres, soit 12 sur 23.

Malgré l'imminence d'un accord entre Québec et la Fédération des Affaires sociales de la CSN, le directeur général de l'hôpital psychiatrique montréalais Louis-Hyppolyte-Lafontaine, M. Jean-Guy Deguise, n'a pu se défendre, hier, d'une certaine inquiétude.

Le personnel des institutions psychiatriques, des institutions pour malades chroniques et des centres d'accueil affiliés à la Fédération des affaires sociales doit débrayer ce matin dans ces secteurs considérés comme particulièrement vulnérables. M. Deguise a noté que l'on n'avait pu réduire le taux d'occupation de Louis-Hyppolyte-Lafontaine, qui est préentement de 100%.

L'ex-Saint-Jean-de-Dieu, qui abrite environ 2,200 bénéficiaires, pourra toutefois compter sur tout son personnel infirmier, de même que sur les psysiothérapeutes et les diététistes affiliés à d'autres syndicats que la FAS. «La liste de services essentiels semble convenable, mais seulement pour une période qui ne dépassera pas 48 heures», a toutefois affirmé M. Deguise.

Quant aux CLSC, 49 sur 101 ont été touchés par les arrêts de travail, mais, selon le ministère des Affaires sociales, ils ne sont pas complètement paralysés, puisqu'ils continuent à offrir à leurs usagers certains services. Quant aux centres de services sociaux (CSC), deux régions seulement ne sont pas affectées: celles de Trois-Rivières et de l'Outaouais. Les autres continuent d'assumer certains services comme celui de la protection de la jeunesse et le placement de certains cas problèmes de personnes âgées.

À l'hôpital Notre-Dame, en dépit de l'injonction accordée vendredi dernier en Cour supérieure, les piquets de grève

Voir page 14: Hôpitaux

Les députés conservateurs ont applaudi leur chef, M. Joe Clark, à son retour aux Communes hier. M. Clark, lors du congrès de Winnipeg, avait annoncé qu'il abandonnerait son poste de chef de l'opposition en attendant la tenue d'un congrès au leadership du parti. (Photolaser CP)

Le caucus tente aussi d'écarter Clark de la course

par Michel Vastel

OTTAWA — Les députés conservateurs qui ont ouvertement contribué à la chute de M. Joe Clark, ont promis hier qu'ils lui donneront un «appui sans réserve» comme chef intérimaire à la Chambre des communes «s'il accepte de renoncer à sa candidature» à la direction du Parti conservateur.

L'ancien ministre du gouvernement Clark, M. Elmer MacKay de la Nouvelle-Écosse, a ajouté: "Ce serait mieux pour tout le monde» et plusieurs députés ont approuvé: La campagne pour obtenir un retrait pur et simple de M. Clark de la course au leadership se poursuit maintenant en plein caucus, à Ottawa. Mais le chef conservateur a répété hier: «qu'on ne se méprenne pas, je serai candidat et j'ai bien l'intention d'être reconfirmé».

En renonçant à tenter de se succéder, M. Clark permettrait de résoudre l'incroyable imbroglio dans lequel il a été son parti depuis vendredi en déclenchant une campagne au leadership.

En effet, l'exécutif du Parti conservateur ne peut pas convoquer de congrès au leadership tant que le chef actuel n'a pas démissionné. Mais cette démission ne peut survenir sans qu'on assure son remplacement aux Communes. Des explications plutôt embrouillées qui ont été fournies hier par M. Clark et ses adjoints, on peut prévoir les événements suivants:

■ M. Joe Clark a toujours l'intention de renoncer demain matin à ses fonctions de chef de l'opposition officielle; il lui faut cependant obtenir l'appui de son caucus pour nommer son remplaçant et il lui fera une recommandation sur «la façon de le remplacer aux Communes»; il a déclaré que «la tradition veut que le caucus accepte les recommanda-

Voir page 14: Caucus

Offrez-vous une visite enrichi$$ante!

• 100 EXPOSANTS
• 200 CONFÉRENCES

LA BOURSE — Voyez comment fonctionne la bourse

LE VILLAGE ÉLECTRONIQUE — Une révolution dans votre vie financière

LES CONSEILS GRATUITS — Offerts par les comptables agréés, notaires et avocats

LES AFFAIRES — Franchises • Subventions • Exportation

SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

PRÉSENTÉ PAR L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

PLACE BONAVENTURE

du vendredi 28 janvier au mardi 1er février

Les professionnels «discutent», mais prolongent leur grève d'un jour au moins

■ *Seuls des «aménagements» normatifs sont possibles*

■ *Chez les fonctionnaires, l'ordre de grève est annulé*

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Les professionnels du gouvernement du Québec restent en grève au moins jusqu'à demain, mais les fonctionnaires provinciaux ne les imiteront pas, une entente de principe étant intervenus avec eux.

Tant l'entente de principe, qui empêche fonctionnaires et ouvriers de se mettre en grève illégale, que les «discussions» qui sont censées avoir lieu aujourd'hui avec les professionnels, en grève depuis jeudi dernier, se font dans le contexte de la loi 105 et des décrets adoptés le mois dernier. Les clauses salariales proprement dites ne sont pas remises en cause et les seuls aménagements se font sur le plan normatif.

Réunis en assemblée générale, hier après-midi, des professionnels ont déploré amèrement que l'on ne parle plus de faire sauter les lois 70 et 105, surtout en ce qui a trait à la récupération salariale en cours. Mais le président du Syndicat (SPGQ), M. Roger Lecourt, leur a rappelé que les règlements déjà «négociés» avec d'autres groupes d'employés du secteur public ne portent que sur les clauses normatives; les professionnels n'ont pas la force de défaire ce mouvement.

D'autant plus que le règlement intervenu hier avec le Syndicat des fonctionnaires (SFPQ) — qui projetait de se joindre au Front commun demain — ne remet pas en cause les clauses salariales, si ce n'est pas incidence. Le président, M. Jean-Louis Harguindeguy, l'a soumis hier et aujourd'hui aux dirigeants syndicaux et en recommande l'acceptation.

Quant aux professionnels, qui ont repris contact hier avec le gouvernement, ils ont décidé de façon très majoritaire de poursuivre le débrayage, tout en mandatant leurs dirigents pour «aller voir» ce que le gouvernement leur propose. Pour sa part, le ministre de la Fonction publique, Mme Denise LeBlanc-Bantey, a déclaré hier soir que le gouvernement était disposé à «écouter» les professionnels, mais qu'il ne saurait «négocier» avec eux tant qu'ils sont en grève illégale et illimitée. Elle se proposait toutefois de faire une évaluation de la situation en fin de soirée. De toute évidence, ces pourparlers dépendent en bonne partie de ce qui se passe aux affaires sociales et au Front commun intersyndical.

Les clauses salariales étant mises entre parenthèses, les principaux points en litige chez les professionnels portent sur le plan de carrière et la classification; la sécurité d'emploi; les heures de travail; les occasionnels; la discrimination à l'égard des femmes.

Sans faire de recommandation précise, le président a soumis que le SPGQ avait le choix, soit: de décréter une trêve — rentrer au travail aujourd'hui — rencontrer le gouvernement et faire le point demain ou jeudi, avec la posibilité de reprendre le débrayage; ou de poursuivre la grève en attendant l'issue des discussions avec e Front commun et des pourparlers d'aujourd'hui. À main levée, très fermement, les professionnels ont opté pour le deuxième choix, au cours de deux réunions qui regroupaient plus de 3,000 membres.

Intervenant au micro, des grévistes ont fait état d'un certain défaitisme, ajoutant que ce n'est pas le temps de jeter bas les armes, même si le Front commun s'effrite.

De fait, le moral n'était pas très bon hier matin, à la suite des nouvelles de la nuit précédente, et le piquetage un peu moins élevé que la semaine dernière. Le SPGQ estime quand même qu'il a environ 4,000 piqueteurs, dont 2,500 à Québec, 1,200 à Montréal, et 300 à 400 dans les régions. Selon un porte-parole gouvernemental, 61.6 % des membres du SPGQ — qui en compte environ 9,000 — étaient en grève hier, tandis que 1,758 autres fonctionnaires n'ont pu entrer au travail. 10 à 12 % des professionnels travailleraient à leur domicile...

«On n'est pas assez forts sur les lignes de piquetage, a lancé un militant; si on rentre sans règlement, il n'est pas sûr qu'on va pouvoir ressortir.» «On a déjà oublié, interjette un autre, qu'on n'est pas sortis simplement pour exprimer notre mécontentement, mais contre les lois d'exception, et on parle déjà de rentrer au travail en bons petits chiens...»

De toute évidence, les règlements avec d'autres groupes et les menaces de sanctions encore plus fortes — les grèves illégales ont déjà entraîné des centaines de poursuites sommaires — ont eu un effet démobilisateur parmi les grévistes. «Si on entre sans discuter, on est finis et la démocratie au Québec aussi», lance un militant, fortement applaudi, même si les professionnels se sentent un peu coincés et laissés pour compte.

En plus de poursuire la grève et d'embaucher M. Robert Gaulin, ex-président de la CEQ, à titre de conseiller spécial, le SPGQ a décidé s'assumer la défense et, le cas échéant, les amendes de ses membres poursuivis pour grève illégale.

Pour leur part, les fonctionnaires, qui avaient repris contact avec le gouvernement, dimanche, ont enforcé leur sécurité d'emploi. L'entente avec le SFPQ prévoit pour les permanents une semaine de travail de 35 heures pour les cols blancs et de 38½ heures pour les ouvriers ayant déjà la sécurité d'emploi.

Le syndicats craignait que le gouvernement, par souci d'économie, ne diminue le nombre d'heures de travail de ses emploiés actuels et ne multiplie les postes à temps partiel.

la grève de 83

■ *Dans les cégeps*

Le syndicat des professionnels du collège de Victoriaville a décidé de rentrer au travail hier, indique la Fédération des cégeps du Québec. Toujours d'après la Fédération, on constaterait sur le terrain «une certaine inquiétude» et un «affaiblissement du moral». À la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, on affirme que «les gens sont encore très, très, mobilisés». On a tenu hier et on tiendra encore aujourd'hui des assemblées générales. Mais elles se justifient par des nécessités règlementaires afin que les enseignants touchent leurs prestations de grève. La FNEQ entend poursuivre la grève même si la Fédération des affaires sociales rentre au travail. «On a les mandats pour ça», dit la FNEQ.

■ *Mme Marois est occupée*

Quelque 75 professionnels du Centre des services sociaux de Québec, ont occupé les bureaux de comté de Mme Pauline Marois, ministre déléguée à la Condition féminine. Ces manifestants ont voulu ainsi protester contre la participation de Mme Marois à l'adoption des lois 70, 105 et des décrets qui ont, ôpinent-ils, de lourdes conséquences sur la qualité des services sociaux et sur les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du secteur public. «Son geste est encore plus odieux, affirment-ils, qu'en tant que travailleuse sociale, Mme Marois est censée connaître les besoins de notre clientèle, et qu'en tant que responsable de la condition féminine, elle n'est pas sans savoir que la majorité du personnel du réseau des affaires sociales est constituée de femmes».

■ *Chez le sous-ministre*

Le sous-ministre de l'Éducation, M. Jacques Girard, a convoqué à la fin de l'après-midi, hier, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Le porte-parole de la Fédération, M. Ubald Gauthier, a fait remarquer au DEVOIR que jusqu'ici le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, s'est contenté de trouver «pénible» l'actuel conflit alors que son collègue des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, s'affaire au front.

Le gouvernement de «l'oppression et de la division» (Gérard-D. Lévesque)

(LE DEVOIR)- Selon le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Gérard-D Lévesque, si le gouvernement n'avait pas attendu le déclenchement d'une grève générale pour négocier, il aurait pu en venir à une entente et la crise aurait été évitée.

Interrogé sur le déblocage des derniers jours dans les négociations avec les syndicats du Front commun, M. Lévesque s'est demandé pourquoi ce qui était inacceptable hier est-il devenu aujourd'hui négociable?

Participant au lancement de la campagne de financement de son parti, M. Lévesque a émis l'opinion que le gouvernement du Parti québécois apparaît comme celui de l'oppression et de la division. Qu'est-ce qui en fait un gouvernement oppressif? Les lois 70 et 105 qu'il a fait adopter, les décrets qu'il a imposés avant même de commencer à négocier, ainsi que le fait d'avoir privilégié la stratégie de l'affrontement.

En quoi le gouvernement du PQ peut-il être accusé de rechercher la division? M. Lévesque fait valoir que les politiques et attitudes du gouvernement n'ont fait que diviser la société québécoise depuis son accession au pouvoir en 1976. Pour illustrer sa pensée, l'exemple des tensions entre les communautés anglophone et francophone lui apparaît le plus éloquent entre tous.

Quant au déblocage des négociations, le chef intérimaire du PLQ rappelle que son parti a affiché, depuis le début, une position responsable, évitant de chercher à se faire du capital politique sur le dos des citoyens.

Ignorant le contenu des ententes du week-end dernier, M. Lévesque refuse de les commenter mais dit souhaiter que tout se règle rapidement et dans les meilleurs intérêts des Québécois.

M. Gérard-D. Lévesque

Les 14 injonctions sont refusées à Brunet

par Bernard Morrier

La demande en injonction interlocutoire formulée vendredi dernier par le Comité provincial des malades et son président, M. Claude Brunet, et dirigée contre 14 intimés, dont les présidents dela FTQ (Louis Laberge), de la CSN (Donatien Corriveau) et de la CEQ (Yvon Charbonneau), a été refusée hier par le juge René Hurtubise, de la Cour supérieure.

Dans sa décision, le juge Hurtubise explique que M. Brunet est déjà personnellement protégé par une première injonction dans le même sens accordée d'abord le 9 novembre dernier, qui fut renouvelée à neuf reprises depuis et dont la dernière date d'échéance est fixée au 4 février. Cette injonction vise nommément les membres de la Fédératon des affaires sociales (FAS), oeuvrant dans différents établissements hospitaliers, ainsi que tout le personnel syndiqué de l'hôpital Saint-Charles-Borromée, lieu de résidence de M. Brunet.

Le juge Hurtubise explique ensuite que, s'il est exact que M. Brunet doit se rendre visiter d'autres bénéficiaires dans des centres hospitaliers, où il reçoit également des soins, rien n'empêche qu'il puisse utiliser d'autres moyens pour s'acquitter de ses fonctions (président du Comité des malades), les communications étant très faciles de nos jours.

Le juge de la Cour supérieure invoque par ailleurs le fait que le Comité provincial des malades, qui demandait conjointment l'injonction avec M. Brunet, n'a pas d'intérêt dans ce dossier, compte tenu qu'il n'est pas une personne mais bien une entité légale.

Enfin, prenant note que l'injonction demandée visait notamment le président de la CEQ, le juge Hurtubise opine que cette démarche déborde les intérêts légaux tant du Comité provincial des malades que ceux de M. Brunet.

On se souviendra que, outre de viser les trois chefs syndicaux, les requérants demandaient l'émission d'une injonction interlocutoire contre la Fédération des affaires sociales, le Syndicat national des employés de l'hôpital Saint-Charles-Borommée (ce que les demandeurs ont déjà obtenu contre ces deux organismes par le renouvellement de l'injonction valide jusqu'au 4 février), le Syndicat canadien de la fonction publique et l'Union des employés de services, afin d'empêcher ces leaders ou groupes syndicaux d'organiser une grève illégale prévue dans les hôpitaux et autres institutions pour hier et aujourd'hui.

Quant à l'injonction valide jusqu'au 4 février, par contre, elle interdit déjà toute grève ou débrayage dans les établissements où les Syndiqués sont membres de la FAS.

guérin l'éditeur qui édite

Biologie 170-442 Le corps humain

Claude Parrot

☐ Élève - ISBN-2-7601-0276-9 - 210 p. 6,95 $
☐ Maître - ISBN-2-7601-0359-5 - 30 p. 3,00 $
Sec. III-IV

En vente dans toutes les librairies

Chaque chapitre comprend généralement 3 parties:

1. *Un résumé* qui renferme l'essentiel et qui pourrait correspondre aux notes que l'étudiant devrait prendre en assistant à ce cours. Ce résumé est adapté aux ojectifs de comportements du programme de biologie 170-442.
2. *Des rapports de laboratoire* dans lesquels l'étudiant trouvera les objectifs, le matériel à utiliser, la manipulation ou méthode à suivre et la transcription des résultats obtenus.
3. *Un questionnaire* qui correspond aux objectifs du programme de biologie. Il permettra à l'étudiant de savoir s'il a atteint ses objectifs.

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

LA JOIE DANS LA CLASSE!

*Étoiles
*Macarons
*Étiquettes
*Mentions
*Diplômes
*Récompenses

Éditions Marie-France
3688 Fleury est
Montréal-Nord H1H 2S6
1 (514) 322-6834

commandes téléphoniques acceptées

Demandez notre catalogue

DÈS LE 1er FÉVRIER

Republic: nouveau vol commode vers Los Angeles.

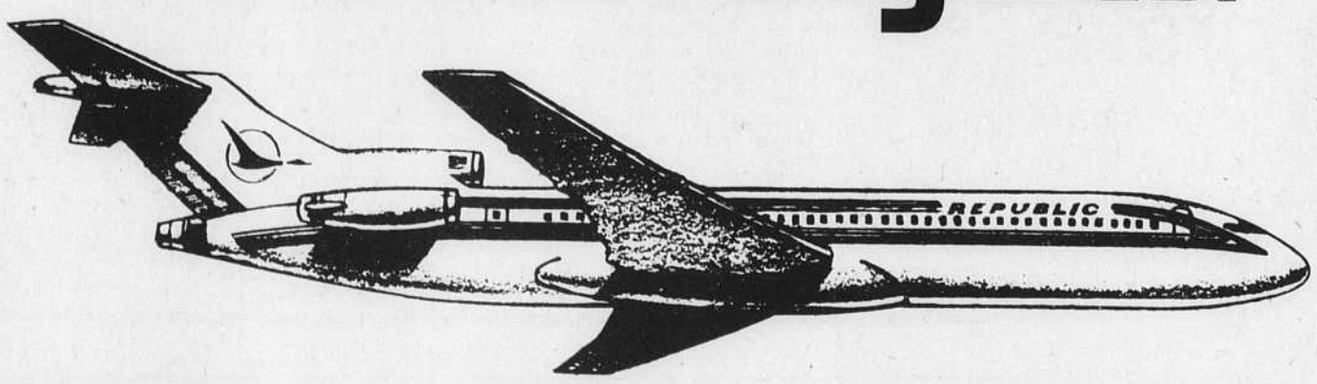

PRIX SPÉCIAL DE LANCEMENT

456$

Aller et retour Montréal-Los Angeles

Valable du premier février au 24 mars 1983 inclusivement. Ce prix est hors taxes et sujet à approbation gouvernementale. Tous les prix sont sujets à changements. Des conditions sont imposées quant à la pré-vente et à la durée du séjour. Le nombre de sièges peut être limité.

NOUVEAU SERVICE DIRECT VERS LOS ANGELES

Republic vous rend la vie facile. Vols sans escale à Détroit, puis sans escale à Los Angeles, sans aucun changement d'avion. Vous partez à une heure commode et vous arrivez à Los Angeles à temps pour une bonne nuit de sommeil. Republic vous offre le dernier vol direct Montréal-Los Angeles chaque jour.

Nouveau service quotidien vers Los Angeles

Départ	Arrivée
18h30	21h59

Nouveau service quotidien Los Angeles-Montréal

Départ	Arrivée
8h25	17h55

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou faire des réservations, adressez-vous à un agent de voyage, à votre préposé aux voyages ou à Republic. (514) 636-3681.

LE SEUL SERVICE SANS ESCALE VERS DÉTROIT

Service quotidien vers Détroit

Départ	Arrivée
7h05	9h37 Ex di
15h45	18h17
18h30 sans escale	20h

Service quotidien Détroit-Montréal

Départ	Arrivée
12h35	15h
16h25 sans escale	17h55
21h10 sans escale	22h40 Ex sa

PERSONNE NE DESSERT LA RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE COMME REPUBLIC MD

en bref...

■ Oui à l'éducation sexuelle

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) approuve dans une «large mesure» le projet de programme d'éducation sexuelle en préparation au ministère de l'Éducation. Ce programme rejoint «la philosophie de l'AFEAS au plan des valeurs qu'il véhicule, du respect des diverses options,de l'équilibre entre l'information et la formation et au plan du respect du processus de maturation de l'élève», maintient l'AFEAS. Cette association émet toutefois des réserves sur le danger de renforcement des stéréotypes sexistes que contient le programme ainsi que sur la place privilégiée faite à l'hétérosexualité.

■ Les conservateurs au gallon

Trente-quatre députés conservateurs opposés à la métrification commenceront aujourd'hui à vendre de l'essence au gallon dans la station-service qu'ils ont louée à une trentaine de kilomètres d'Ottawa. Les règlements fédéraux ne permettent la vente de l'essence qu'au litre. La vente de l'essence au gallon est passible d'amendes maximales de $5,000 par jour et de peines d'emprisonnement de deux ans. Le ministre de la Consommation, M. André Ouellet, a déjà déclaré que la loi ne souffrira pas d'exceptions pour les députés conservateurs.

■ Histoire d'eau

PARIS (AFP) — Le groupe français Lyonnaise des eaux et la société québécoise d'investissement Desjardins se sont associés pour créer la société de gestion Sidly Inc., spécialiste de l'assainissement, du traitement des eaux usées et de la distribution d'eau potable, a annoncé hier la délégation générale du Québec à Paris. Cette coopération, indique un communiqué de la délégation, permettra d'importer au Québec des technologies de pointe développées en France et conduira à la création d'un centre québécois de recherches, "Aqualab". Ce centre, selon la délégation, travaillera en collaboration avec les laboratoires du groupe français pour élaborer des techniques dans les secteurs concernés. La représentation québécoise souligne que cette coopération vise également à faire du Québec «un tremplin pour implanter au Canada et aux Etats-Unis les technologies qui seront mises au point».

■ Contre les droits

EDMONTON (PC) — La Cour d'appel de l'Alberta a déclaré inconstitutionnelle une perquisition des enquêteurs d'une commission sur les coalitions au Edmonton Journal. Au nom de ses cinq collègues, le juge D.C. Prowse a statué que la loi sur les cartels allait à l'encontre de la nouvelle charte des droits et libertés. L'article 8 de la charte de la constitution, ont signalé les juges, protège justement contre les perquisitions et saisies injustifiées. La perquisition au Journal avait été effectuée deux jours après l'entrée en vigueur de la constitution.

■ Quatre députés nommés

QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois vient de désigner les quatre députés qui le représenteront au Bureau de l'Assemblée nationale. Il s'agit de MM. Jean-François Bertrand, ministre-député de Vanier, Jacques Brassard, whip et député du Lac-Saint-Jean, Yves Beaumier, député de Nicolet et Jacques Rochefort, député de Gouin. Le Bureau de l'Assemblée nationale a été créé le 18 décembre 1982. Il comprend huit députés dont le président de l'Assemblée. Quatre de ses membres sont nommés par le parti au pouvoir, les trois autres par l'opposition.Ces derniers n'ont pas encore été nommés. Le Bureau a pour mandat de veiller à l'administration de l'Assemblée nationale. A cette fin, il établit la façon dont seront payés les allocations et frais des députés, fixe la périodicité du paiement des émoluments des députés et détermine les ressources financières qui seront affectées aux commissions parlementaires et aux centres de recherche des partis politiques.

■ Le conflit perdure

GANDER, T.-N, (PC) — Le conflit perdure à la société aérienne Eastern Provincial Airways et la compagnie devait interrompre hier ses liaisons Halifax-Montréal et Halifax-Toronto. Eastern Provincial avait décrété il y a environ un mois un lock-out auprès de ses employés au sol qui avaient voté en faveur de la grève, ce qui avait entraîné une réduction des services. La semaine dernière, les pilotes de la compagnie aérienne déclenchaient la grève à leur tour.

M. Pierre A. Nadeau en quête de $2 millions

Les libéraux confient le défi de renflouer leur caisse à l'ex-président de Pétrofina

par Pierre O'Neill

Le Parti libéral du Québec recrute une figure connue du monde des affaires, M. Pierre-A. Nadeau, pour la présidence de la campagne de financement 83.

C'est sous le thème «Donnez-nous les moyens d'agir» que les libéraux provinciaux mèneront leur prochaine campagne de financement dont l'objectif a été fixé à $2 millions.

En présence d'une dizaine de députés de la région de Montréal, le chef intérimaire du parti, M. Gérard-D. Lévesque a donné une conférence de presse, hier au secrétariat central de la rue Gilford à Montréal, pour révéler notamment que la mission de parcourir le Québec pour recueillir des fonds avait été confiée à un porte-parole influent du milieu des affaires, M. Pierre A. Nadeau.

Interrogé par les journalistes, M. Nadeau s'est défendu d'avoir des ambitions politiques. Il n'entend pas être candidat à la direction du parti et nie avoir l'intention de se présenter lors des prochaines élections générales. M. Nadeau avait participé aux activités du NON lors de la campagne référendaire de 1981. Et, selon le président de la commission des finances du parti, Me Gilles Hébert, c'est ce qui explique que la direction du PLQ a sollicité ses services pour rétablir sa santé financière. De son côté, M. Nadeau indique qu'il a accepté ce défi, essentiellement parce qu'il croit à la vie démocratique des partis et qu'il trouve capital pour la société québécoise de convaincre le plus grand nombre de gens à contribuer au financement des partis.

De 1973 à 1981, M. Nadeau a été président de Petrofina du Canada, poste qu'il a quitté en claquant la porte, après que le gouvernement Trudeau eût annoncé sa décision de prendre le contrôle de cette société pour mettre sur pied, Petro-Canada. Aujourd'hui, M. Nadeau est conseiller spécial auprès de CEMP Investment, une entreprise qui est entièrement la propriété de la famille Bronfman. Il est également membre du conseil d'administation de la Banque Royale du Canada; DuPont Canada Inc.; Panelfold du Canada; Norvinca Inc.

À l'instar du Parti québécois, les libéraux connaissent, depuis deux ans, des difficultés financières de sorte que la caisse du parti ne compte plus que $600,000. Lors de la dernière réunion du conseil général du parti, à Montréal, le président de la commission des finances, Me Gilles Hébert, a fait adopter un plan de redressement visant à recueillir la somme de $10 millions en cinq ans. La nouvelle campagne de financement inaugurée hier se prolongera jusqu'au 31 mars.

Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Allen MacEachen, a serré la main, hier, à Genève, au chef négociateur de la mission soviétique, M. Victor Karpov, à la réunion de la Commission des Nations-unies sur le désarmement. (Photolaser AP)

Racisme dans l'industrie du taxi

La Coop de l'Est n'a admis que des Blancs

par Angèle Dagenais

Le président de la Coop de l'Est, coopérative de taxis de Montréal-Nord qui n'a aucun chauffeur haïtien à son service, M. Roger Saint-Laurent, a réussi hier à faire perdre patience aux trois membres du Comité d'enquête et au procureur de la Commission des droits de la personne, Me Ronald Picard, par l'incohérence et l'imprécision de ses réponses et par les contradictions de son témoignage sur des allégations de discrimination au sein de la coopérative qu'il préside.

Après deux heures d'un feu nourri de questions précises et de réponses tortueuses, M. Saint-Laurent a fini par admettre que ce n'est pas un hasard s'il n'y a pas de chauffeurs noirs membres de cette coopérative. «Ca fait deux ans qu'on sait qu'il n'y a pas de Noirs à la Coop», a-t-il dit. Aucun Haïtien n'a été invité à participer au vaste mouvement de transfert, le 1er juillet dernier, d'une soixantaine de chauffeurs blancs des rangs de la compagnie Taxi Moderne à la Coop de l'Est.

M. Saint-Laurent a d'ailleurs admis s'être opposé personnellement à la venue de tous les chauffeurs noirs qui ont fait une demande depuis juillet pour travailler au sein de la Coop de l'Est, même s'il déclare du même souffle que «certains bons chauffeurs» pourraient être admis mais ne le sont pas.

De plus, toutes les demandes de Noirs en liste d'attente pour devenir membres de la Coop sont «suspendues», indéfininement il semble, a déclaré M. Saint-Laurent, alors que des chauffeurs blancs «plus bas sur la liste» ont été acceptés au cours des derniers mois.

M. Saint-Laurent a semblé incapable d'expliquer les politiques, directives et règlements qui régissent l'acceptation de nouveaux membres au sein de la coopérative, reléguant au bureau de direction (qu'il préside) ou à l'assemblée générale de la Coop le poids des décisions ou absence de décisions en ce domaine.

Ont également témoigné hier MM. Gaétan Beaulac, président du comité de gestion de la compagnie Taxi Moderne et M. Stevens, premier Haïtien à être engagé à taxi Moderne en 1976.

M. Beaulac a notamment déclaré qu'il est maintenant évident que les problèmes économiques de Taxi Moderne l'été dernier n'avaient rien à voir avec les chauffeurs noirs et que la clientèle du nord-est de l'île de Montréal n'est pas raciste car après le départ de la soixantaine de chauffeurs pour la Coop de l'est, Taxi Moderne n'a perdu immédiatement qu'environ 10% de sa clientèle, puis un autre 10% au cours de l'automne. M. Beaulac a affirmé que les «transfuges» n'obtiennent pas le chiffre d'affaire désiré au sein de la coopérative et essaient maintenant «d'écraser Taxi Moderne» en sollicitant un prêt de la Société de développement coopératif (SDC) pour acheter Moderne en faisant valoir l'idée d'une «centrale unique» pour le nord-est de l'île et racheter les postes d'attente exclusifs à Moderne dans les centres d'achat.

L'école publique a perdu 15 % de ses élèves

L'école privée a connu une hausse de 57 % en dix ans

Les effectifs des écoles publiques du Canada ont diminué de 15% entre 1971-1972 et 1981-1982 alors que, au cours de la même décennie, ceux des écoles privées ont augmenté de 57%, révèle Statistique Canada dans son plus récent bulletin sur les «effectifs des écoles primaires et secondaires 1981-1982». Au total, 5,032,468 enfants fréquentaient l'école cette année-là au Canada.

C'est au Québec que les effectifs des écoles privées sont les plus importans: ils atteignaient 89,911 étudiants en 81-82, soit 7.5% de l'ensemble de la population scolaire. Ils étaient 57,062 en 1971-1972 et représentaient 3.5% de la population écolière.

En fait, la clientèle des écoles privées du Québec forme à elle seule 40.9% de l'ensemble de ce type d'écoliers au Canada. Pourtant, la population scolaire québécoise du primaire et du secondaire ne compte que pour 23.7% de l'ensemble de la population canadienne du même type.

La série chronologique que publie Statistique Canada révèle deux cycles, pour le Québec, en ce qui concerne la population des écoles privées. Ainsi, l'année 66-67 marque une année record avec 92,951 écoliers: Des collèges classiques existaient encore cette année-là. Puis, la clientèle diminue graduellement pour atteindre son plus bas niveau en 1971-72, soit 57,067. Cependant, on observe une importante remontée en 1969-70.

A compter de 1971-72, la courbe grimpe en flèche pour atteindre un nouveau sommet en 1976-1977 avec 89,401 élèves. On constate une légère chute pour les deux années subséquentes puis une nouvelle remontée en 1979-80, avec un nouveau record de 89,911 en 1981-82.

Au procès des bagnards d'Archambault

La défense argue que la preuve ne tient pas

JOLIETTE (PC) — Les avocats de la défense dans le procès de neuf détenus du pénitencier Archambault accusés de meurtre à la suite de l'émeute du 26 juillet dernier, ont affirmé hier que la preuve présentée contre leurs clients en Cour supérieure est trop faible pour rendre un verdict de culpabilité.

Huit des mutins sont accusés d'avoir tué le gardien Denis Rivard. Deux d'entre eux et un neuvième détenu sont tenus responsables de la mort du gardien Léandre Leblanc.

Dans leur plaidoyer, les avocats de la défense ont affirmé que les preuves mises de l'avant par la poursuite contre leurs clients ne peuvent être prises en considération parce qu'elles sont contradictoires et que leur crédibilité est douteuse. Ils ont expliqué que les principaux témoignages avaient été rendus par trois prisonniers du pénitencier où s'était déroulée l'émeute.

Les huit avocats représentant les neuf accusés devaient terminer leur argumentation hier soir. Le procureur de la Couronne, Paul Chevalier, devrait aborder son réquisitoire dès aujourd'hui.

Un troisième gardien avait été assassiné au cours de la même émeute. Un accusé, dans ce cas, subira son procès en langue anglaise un peu plus tard après la fin des présentes procédures. Deux détenus s'étaient également suicidés lors de ces événements.

Demain, le juge Jean-Guy Boilard s'adressera tout probablement au jury qui, ensuite, entreprendra ses délibérations.

Les accusés du meurtre de Rivard sont Daniel Boulet, 25 ans, Maurice Michel, 24 ans, Serge Robidoux, 20 ans, André Lachapelle, 21 ans, Réal Girard, 21 ans, André Leroux, 50 ans, Mario Pruneau, 21 ans, et Wilfrid Larose, 38 ans.

Chez les camionneurs

Grève ponctuée de coups de feu

La grève des camionneurs indépendants, ponctuée de coups de feu à certains endroits, a considérablement ralenti les échanges commerciaux, hier aux Etats-Unis, mais semble affecter très peu, dans l'immédiat, les approvisionnements en produits alimentaires et manufacturés.

Au moins 11 camions ont été la cible de coups de feu lors d'incidents signalés dans neuf Etats après que les membres de l'Association des camionneurs indépendants eurent débrayé et entrepris de bloquer les voies d'accès aux entrepôts de centaines de compagnies. Les routiers désirent ainsi protester contre une hausse de 1.3 cent le litre de la taxe fédérale américaine sur le carburant et la hausse prévue du péage sur les autoroutes.

Selon un porte-parole des routiers, jusqu'à 70 % des camionneurs indépendants participent à la grève, alors que le gouvernement américain estime ce chiffre à 20 % seulement.

A Toronto, un courtier en produits alimentaires a affirmé que cette grève ne devrait avoir aucun impact, du moins avant une dizaine de jours, sur les produits disponibles ou leurs prix, au Canada.

Pour leur part, les importateurs canadiens prévoient déjà utiliser éventuellement le chemin de fer pour s'approvisionner aux Etats-Unis. D'autres firmes pourraient par ailleurs faire venir des marchandises par camions des villes-frontières où le danger de violence est très restreint.

D'autre part, aucun service ferroviaire n'est disponible pour l'exportation des produits floridiens qui sont tous distribués par camions.

Les Canadiens s'alimentent d'un grand nombre de produits alimentaires provenant de Floride, notamment les légumes et les fruits. Par contre, ils peuvent opter pour des produits locaux de substitution, les récoltes ayant été très abondantes cette année au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Les producteurs locaux conservent des stocks très suffisants de pommes, pommes de terre, carottes, oignons, choux et betteraves.

Investir dans un R.E.E.R., c'est pas de la tauromachie...

...avec les experts de Fonds Dynamique

Un rendement remarquable.

INDICE DE RENDEMENT CUMULATIF

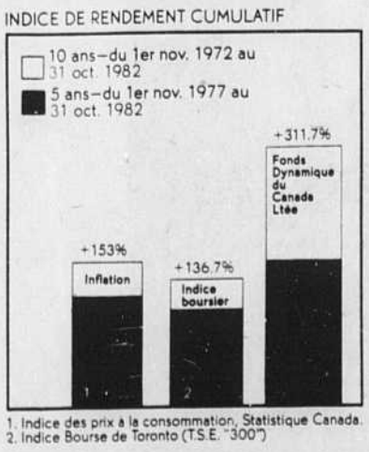

1. Indice des prix à la consommation, Statistique Canada.
2. Indice Bourse de Toronto (T.S.E. "300")

Sans frais d'acquisition ou de transfert. Les Fonds Dynamique s'achètent sans frais d'acquisition, aucun. Le transfert de votre R.E.E.R actuel dans l'un des Fonds Dynamique est gratuit. Et le transfert d'un fonds Dynamique à l'autre est toujours possible, gratuitement et en tout temps. Frais fiduciaires annuels minimes — $25 par an.

Téléphonez à des gens dynamiques pour obtenir votre exemplaire du prospectus: **(514) 842-1416.** Frais virés acceptés.

LA GESTION FONDS DYNAMIQUE LTÉE

Bureau 1112, 1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H3A 1G8

Fais le tour de ton nid

Connaissez-vous votre municipalité?

Que savez-vous sur...
- le conseil municipal?
- les règlements municipaux?
- les taxes municipales?

Êtes-vous un citoyen intéressé par...
- le zonage?
- la politique?
- les services municipaux?

La Télé-université offre aux adultes qui désirent être des citoyens à part entière, de suivre à domicile le cours **La municipalité: un vécu, un projet** (POL 1001), d'une durée de quinze semaines.

Ce cours vous propose entre autres:
— de comprendre le fonctionnement, les pouvoirs et les champs d'action de la municipalité;
— de mieux connaître les caractéristiques, les problèmes et les possibilités de votre municipalité;
— **de vous sensibiliser au rôle que vous pouvez jouer pour améliorer la qualité de la vie dans votre milieu.**

La Télé-université, une institution de formation à distance, met à votre disposition des instruments d'apprentissage vous permettant d'étudier de façon autonome, chez vous.

Pour être admis à la Télé-université, une seule condition: être âgé d'au moins 22 ans ou détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent. Les frais d'inscription sont de 7,50 $, les droits de scolarité de 50,00 $ et la documentation coûte 10,00 $. De plus, le cours **La municipalité: un vécu, un projet** donne droit à trois crédits universitaires.

Je désire recevoir de l'information sur le cours **La municipalité: un vécu, un projet** et sur les programmes offerts par la Télé-université.

Nom _____

Adresse _____

_____ Code postal _____

D

Expédiez le coupon ci-joint à:

Service d'accueil et de liaison
Télé-université
214, avenue Saint-Sacrement
Québec, QC
G1N 4M6

ou

Service d'accueil et de liaison
Télé-université
1819, boul. Dorchester Ouest
Montréal, QC
H3H 2P8

ou téléphonez à:

Tél.: 935-7401 (Montréal)
1-800-361-4342
(de l'extérieur, sans frais)

Tél.: 657-2262 (Québec)
1-800-463-4722
(de l'extérieur, sans frais)

Tél.: 545-5416 (Chicoutimi)
(Frais virés acceptés)

Université du Québec
Télé-université
Institution de formation à distance

Éducation des adultes:

L'ICEA craint que Québec ait déjà fait ses choix

par Jean-Pierre Proulx

Le directeur général de l'Institut canadien d'éducation des adultes, M. Paul Bélanger, a accusé le gouvernement du Québec de poser des gestes qui constituent une «politique inavouée» en matière d'éducation des adultes et qui, en même temps, «heurtent de front les recommandations les plus significatives» de la Commission Jean.

M. Bélanger prenait la parole à l'ouverture d'un colloque qui réunissait au Centre Saint-Pierre-Apôtre une centaine de personnes reliées au secteur de l'éducation des adultes. Elle avait pour thème: «Sauve qui peut». L'objectif de ce colloque était double: prendre connaissance de «l'État pitoyable» dans lequel se trouverait actuellement ce secteur et dégager des perspectives d'action afin de faire changer la situation.

La Commission Jean, on le sait, a remis son rapport il y a environ un an, mais le gouvernement n'a toujours pas fait connaître sa politique en matière d'éducation des adultes. Une rencontre récente a eu lieu entre des membres de l'ICEA et le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, mais ceux-ci n'en sont pas sortis rassurés, malgré la promesse d'une politique qui serait rendue publique en mai.

On n'est pas rassurés, a expliqué M. Bélanger, parce que, en pratique, le gouvernement a déjà posé des gestes importants qui le lient pour l'avenir. Ainsi, à l'été 1982, le gouvernement du Québec et celui du Canada ont conclu un nouvel accord en matière de formation de la main-d'oeuvre qui fixe les règles du jeu jusqu'en 1985 et surtout qui touche 80% des sommes déboursées en éducation des adultes.

Or, selon M. Bélanger, ces acacords donnent la priorité à la formation technique pour les emplois hautement spécialisés. Le relèvement du niveau de compétence de l'ensemble des travailleurs n'est plus une priorité. En s'attaquant au problème de 20,000 emplois qu'on n'arrive pas à combler, on laisse de côté le problème des masses. Bref, de dire M. Bélanger, Québec a opté non pas pour le rapport Jean mais pour celui de la «triste commission Dodge».

En second lieu, le gouvernement continue de maintenir les coupures en éducation des adultes. Depuis deux ans, quelque «50 points de service» ont disparu et 50 % du personnel qui oeuvrait dans ce secteur n'y travaille plus. Ces coupures devaient être conjoncturelles mais elles perdurent. «Depuis quatre ans, on a complètement saigné le réseau de ses compétences. C'est un gaspillage incroyable pour l'avenir», de lancer M. Bélanger.

Troisièmement, M. Bélanger est convaincu que les décrets que vient d'adopter le gouvernement ont fixé «à la baisse» les conditions de travail dans le secteur d'éducation des adultes, conditions qui n'étaient déjà pas très bonnes. Il se trouvait encore quelques éducateurs spécialisés, ils risquent d'être déplacés par ceux qui seront mis en disponibilité.

Quatrièmement, toujours selon le chef de l'ICEA, le fouillis administratif qui avait, pour une part, suscité la mise sur pied de la commission Jean continue de perdurer. Les «chasses-gardées» sont maintenues partout, dit-il.

Cinquièmement, en reconduisant les accords Ottawa-Québec, le gouvernement québécois délaisse un des objectifs principaux de la CEFA qui était de rapatrier l'éducation des adultes au Québec.

Sixièmement, le Québec, par la voix du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a déjà dit non à la recommandation principale de la Commission Jean concernant la formation en entreprise, soit de créer des comités paritaires pour gérer ce dossier et de prélever 1.5 % de la masse salariale pour cette formation.

Enfin, M. Bélanger a dénoncé le rejet de la recommandation de la CEFA de reconnaître aux adultes le droit à une éducation gratuite équivalant à 13 ans de formation.

Plusieurs personnalités du monde de l'éducation des adultes sont ensuite intervenues, dont l'ancienne présidente de la Commission Jean, Mme Michèle Jean. Dans son esprit, il ne fait pas de doute qu'on a étudié son rapport dans les divers ministères. Mais c'est précisément parce que chacun avait un «petit bout» de pouvoir en éducation des adultes que le rapport a fait mal: il faisait justement appel à des réaménagements de pouvoirs. Or, chacun veut les garder pour soi. «J'ai aussi vu ça ailleurs», a-t-elle dit. En somme, on n'a pas eu la volonté politique de se concerter.

Commentant aussi l'attitude con Conseil du patronat, Mme Jean a dit que l'on avait «bloqué» sur l'idée du comité paritaire sans faire d'analyse sérieuse du rapport. «Il y avait pourtant là matière à négociation dans la perspective d'une évolution des choses».

D'autre part, l'assemblée était invitée à prendre des moyens d'action afin de relancer le débat, mais peu de mesures ont été prises en ce sens.

Rapport Gilson: Ottawa annonce sa décision

OTTAWA (PC) - Dans un déploiement de ministres sans précédent, le gouvernement fédéral annoncera aujourd'hui sa décision quant aux modifications qu'il entend apporter aux tarifs de transports des céréales dans l'Ouest, inchangés depuis 1897.

L'annonce marquera un jalon déterminant de la guerre qu'ont amorcée depuis l'automne les principaux intervenants du secteur agro-alimentaire québécois face propositions du rapport de l'économiste manitobain Clay Gilson quant aux fameux tarifs dits du «Pas du Nid-de-Corbeau».

L'annonce sera faite simultanément à Winnipeg, à Vancouver et à Montréal, où le ministre de la Consommation, M. André Ouellet, flanqué du titulaire de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, expliqueront aux agriculteurs du Québec comment Ottawa répartira d'ici quatre ans, entre les agriculteurs et les compagnies de transports, les $3.6 milliards qu'il allouera au transport des céréales.

Depuis plusieurs semaines une coalition regroupant notamment le Parti libéral provincial, le ministre québécois de l'Agriculture, M. Jean Garon, l'Union des Producteurs agricoles (UPA), la Coopérative fédérée et l'Association des meuniers effectue une tournée à travers le Québec afin de sensibiliser les agriculteurs à l'impact désastreux qu'aurait pour eux les recommandations du rapport Gilson.

Réservant ses commentaires officiels pour aujourd'hui, un porte-parole de l'UPA indiquait hier que, selon les informations receuillies, la position fédérale "serait du Gilson intégral", hormis toutefois de nouvelles subventions agricoles accordées tant à l'Est qu'à l'Ouest "pour beurrer les mécontents". Selon lui Ottawa tenterait de présenter comme un compromis le fait que le programme serait mis en place pour l'instant jusqu'en 1986 au lieu de 1990.

Annonces classées 286-1200

■ Ameublements

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER, style anglais/oriental, beige, tables de chevet, commode, miroir, lampes. $1000. 481-1563. 3-2-83

■ Antiquités

Pendule française en marbre noir et vieux coffre québécois à vendre. 288-2017 entre 17 h.et 21 h. 3/2/83

DÉCAPAGE DE BOISERIES ET DE MEUBLES. 642-8278. 1-2-83

PARTICULIER vendrait ensemble de salle à manger 9 morceaux. Tél: 845-1583. 4-2-83

■ Appartements/logements

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1½-3½-4½. Concierge 935-5321. 28-2-83

OUTREMONT, Hutchison entre Van Horne et Lajoie, 7½, entièrement rénové, + ½ sous-sol, non chauffé, $625. 323-6253, 387-1411. 2-2-83

DE LA ROCHE/MONT-ROYAL, 3 pièces, équipé, $260. 286-1200. J.N.O.

■ Artisanats

ARTISANS intéressés pour fins d'exposition dans les centres commerciaux de la province. Durée d'exposition variant de 3 jours à 1 semaine. Coûts de location minimes. Contactez Jean: 286-1203. 7-2-83

■ Autos/Motos

RABBIT 81, 4 portes, 18 000 milles, impeccable, 3 ans garantie, manuelle, $5300. 583-6078. 5/2/83

RENAULT 5 GTL 1979, en excellente condition, une seule propriétaire, $2500. Tél: 486-9575 soir. 7-2-83

PEUGEOT 504, 1978, automatique, servos, 65 000 km, peinture originale, voiture impeccable. Autos Rive-Nord, Montréal. 389-7866. 4-2-83

■ Bureaux à louer

VIEUX-MONTRÉAL, bureaux à louer et à partager, 286-1200. J.N.O.

COIN SHERBROOKE St-Hubert, tout rénové, de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement. 667-4336, 276-5203. 22-2-83

■ Chalets à vendre

MONT-ORFORD, à vendre ou louer, 5 c.c., 2 s.b., laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, foyer, fini pin noueux, résidence luxueuse, prix demandé: $120 000. 461-0201, Armand Morin. 9-2-83

■ Copropriétés à vendre

OUTREMONT bas de duplex, coin de rue, bien exposé, 6½ avec sous-sol fini, terrasse, garage. 277-2006. 7-2-83

À MONTRÉAL-NORD, luxueux condominium 5½, 16e, côté ouest, face rivière, jamais habité, classe 31, rabais fédéral $3000. Particulier. 658-6845 après 19 h. 5/2/83

N.D.G., rez-de-chaussée duplex, près métro Villa Maria, boiseries chêne, foyer naturel, construction parfaite pour copropriété. Jour: 481-7779. 7-2-83

■ Cours

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, MÉTHODE THÉRÈSE BERTHERAT. Tél:935-9365. 2-2-83

ATELIER DE THÉÂTRE, session 83, développement et formation de l'acteur. Renseignements et inscriptions: Café-Théâtre l'Avant-scène, 111 Laurier ouest. Jour: 522-4525, après 18h: 495-1952. 7-2-83

■ Déménagements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances -Bien-être social accepté. Téléphone 253-4374 J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis (M304695. 523-3275. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. Miami (Édouard): 1-305-759-0055. J.N.O.

■ Divers

Monsieur Baignoire®
Réémaillé sur place
baignoires, lavabos, tuiles à la couleur désirée.
ESTIMATION GRATUITE 336-1133
980 Ouimet, Ville St-Laurent 02-02-83

■ Divers

ÉCRIVAIN cherche éditeur publication essai humoristique d'actualité. S'adresser: 4550 #7, Samson, Laval, H7W 2G9, tél.: 687-2679. 3/1/83

■ Fermes à vendre

145 arpents, 735 pieds de façade sur la rivière Richelieu. (613) 825-1438 après 18h. 7-2-83

■ Maisons à louer

LUXUEUSE ET PRESTIGIEUSE maison de ville près Université de Montréal, à partir de $850/mois, comprenant: chauffage, taxe d'eau, garage intérieur, déneigement, entretien, gazon: 340-9646. J.N.O.

■ Occasions d'affaires

BON PETIT COMMECE, franchise à vendre (Cercle du livre) idéal pour femmes ou hommes: pour Montréal-est, Lachine et rive-sud. Tél.: 866-8173. 2/2/83

■ On demande

RECHERCHE Steinway Grand 5'3" à 5'7". Doit avoir une bonne sonorité, clavier en excellente condition. Pas plus de 25 ans, ne pas avoir été reconditionné. Ebène ou acajou; d'un particulier seulement. 483-2543. 2-2-83

■ Propriétés à vendre

À ST-BRUNO, résidence luxueuse, 3 c.c., foyer, piscine intérieure, sauna, garage double, grand terrain paysager, particulier. $250 000. 845-4393. 1-3-83

ST-LAMBERT, cottage 4 chambres, salle à dîner, planchers chêne, foyer naturel, 1½ salle de bain, abri d'auto, du propriétaire. 671-5844. 2-2-83

Montréal Trust
ST-LAMBERT
Spacieuse et exclusive résidence en pierre des champs offrant de magnifiques pièces dont une serre, agjacent au golf, superbe. HUGUETTE L. GODIN. 672-6450, 672-1839
02-02-83

■ Terres/Terrains

RÉGION STE-ADÈLE, petite terre sur route provinciale, 83 600 p.c. à 400 000 p.c., de $4,598 à $14,950. 336-4506 entre 16 h et 21 h. 4/2/83.

On n'est pas les seuls À LE DIRE!

Priver l'éducation de son personnel de soutien C'EST DÉSORGANISER LA VIE SCOLAIRE

LUTTER POUR LE RESPECT DE NOTRE TRAVAIL C'EST ÇA LA SOLUTION

Centrale de l'enseignement du Québec

Des centaines de milliers d'expulsés fuient le Nigeria

LOMÉ (Reuter)— Au rythme de 300 à l'heure, camions, taxis et autobus rapatriant des centaines de milliers de Ghanéens expulsés du Nigeria depuis deux semaines ont franchi hier la frontière entre le Togo et le Ghana.

Le point de passage d'Aflao, à l'ouest de la capitale togolaise, qui était fermé depuis quatre mois pour faire échec aux contrebandiers, est désormais ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Plus de 300,000 personnes ont déjà franchi la frontière à cet endroit, ont déclaré des fonctionnaires.

Actuellement en visite en Angola, M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, a fait connaître hier sa satisfaction de voir que les Ghanéens expulsés du Nigeria pouvaient regagner leur pays par la route, a déclaré son porte-parole aux Nations unies.

Des centaines de milliers de Ghanéens continuent leur lente progression à travers le Nigeria, le Bénin et le Togo.

Le syndicat des transporteurs du Togo a réquisitionné 150 camions pour emmener gratuitement les déportés de Sanvee-Kondji, sur la frontière entre le Togo et le Bénin, jusqu'à Aflao, distant de 50 kilomètres.

Dans des pays plus éloignés du Nigeria, comme le Sénégal, les réfugiés sont rentrés chez eux par avion. Ainsi, un premier groupe de 80 ressortissants sénégalais, est arrivé dimanche soir à Dakar à bord de deux Fokker de l'armée sénégalaise.

Un second groupe d'égale importance est attendu aujourd'hui dans la capitale sénégalaise par le même moyen de transport.

De source informée, on indique, que les Fokker de l'armée sénégalaise feront plusieurs rotations pour évacuer les ressortissants sénégalais dont le nombre n'est pas précisé.

Selon des expulsés interrogés par le correspondant de l'agence Reuter à Dakar, plusieurs ressortissants ouest-africains ont été victimes d'actes de vandalisme et certains ont été poignardés et dépouillés de leurs biens en particulier dans le nord du Nigeria.

Un comité d'accueil et d'hébergement a été mis en place à Dakar et des dispositions ont été prises par le gouvernement sénégalais pour acheminer les expulsés vers leurs villages.

Au Togo, M. Anani Kuma Akakpo-Ahianyo, ministre des Affaires étrangères, a informé le corps diplomatique de la situation, à la suite de l'ouverture de la frontière avec le Ghana.

Parlant de la décision des autorités de Lagos, il a déclaré que chaque gouvernement pouvait prendre «en toute souveraineté les mesures qu'il juge utiles pour réglementer le séjour des étrangers sur son territoire».

«Il est clair cependant que la mesure d'expulsion ne pouvait passer sans produire des effets aux conséquences imprévisibles, bien imprévisibles et non désastreuses', a-t-il ajouté.

Mais à la frontière, les conséquences sont bien visibles. Pour citer un exemple parmi tant d'autres, on peut retenir celui de Joe, un ouvrier d'Accra qui se trouvait depuis dix-huit mois à Lagos. Vêtu d'un «jean» et d'un «t-shirt», il avait pour tout bagage un carton effondré contenant quelques boîtes de soupe.

Il a franchi la frontière à pied, accompagné de son frère plus âgé. Ce dernier s'était rendu rapidement au Nigeria en apprenant l'ordre d'expulsion des étrangers pour venir en aide à son frère.

Hier marquait la date limite pour quitter le pays.

Les officiers d'immigration ghanéens ne prenaient pas la peine de compter les réfugiés ou de vérifier leurs papiers. La plupart passaient le poste sans s'arrêter, mais certains se sont arrêtés dans les camps mis en place pour les accueillir.

Bien des réfugiés portaient autour du front un bandeau rouge, signe de deuil dans la région Ashanti du Ghana.

L'armée togolaise monte la garde le long du convoi pour s'assurer qu'aucun réfugié ne tente de rester au Togo. Le marché du travail au Ghana est aussi déprimé actuellement qu'à l'époque où un million de personnes au moins sont parties au Nigeria dans l'espoir de faire fortune, fait-on observer de source informée.

Malgré cette vigilance des forces de sécurité, l'atmosphère était détendue au poste frontalier d'Aflao et bien des réfugiés ont rendu hommage aux peuples togolais et béninois qui leur ont offert des oranges, du pain et de l'eau pendant leur exode.

Si les Ghanéens sont anglophones et les Togolais francophones, ils n'ont aucun problème pour se comprendre car des deux côtés de la frontière on parlè aussi twi, ewe et mina.

Un porte-parole de la Croix-Rouge togolaise a déclaré qu'un flot constant de réfugiés se présentait toujours à Sanvee-Kondji et que plusieurs personnes âgées souffrant de faim et de fatigue étaient soignées dans un hôpital proche de la frontière.

Seuls les Ghanéens possédant des revenus relativement confortables ont pu se payer un billet d'avion pour rentrer dans leur pays.

La frontière septentrionale du Nigeria avec le Niger, dans les régions désolées du sud du Sahara, est particulièrement perméable et des milliers d'immigrants ont simplement refranchi la ligne, certains avec les dromadaires qu'ils avaient amenés avec eux pour passer l'hiver à l'étranger dans l'espoir de trouver du travail.

Parmi les réfugiés quittant le Nigeria par le nord se trouvaient aussi des ressortissants du Mali, de Haute-Volta et du Tchad.

À N'Djamena, M. Idriss Miskine, ministre des Affaires étrangères tchadien, a déclaré que son gouvernement ne prendra pas de mesure de rétorsion après l'expulsion des 700,000 Tchadiens en résidence illégale au Nigeria. Même si elle est brutale et soudaine, il s'agit d'une décision souveraine, a-t-il ajouté.

À Abidjan, des fonctionnaires des Nations unies ont déclaré qu'ils se rendaient à Lagos, Cotonou, Lomé et Accra, sur la route de l'exode, pour aider les femmes et les enfants. Des cas d'accouchement en rase campagne et de maladie parmi les enfants ont déjà été signalés.

À Addis-Abeba, l'Organisation de l'unité africaine a déclaré que son secrétaire général, M. Edem Kodjo (Togo), a adressé des messages répétés au président Shehu Shagari, chef de l'État nigérian, pour lui demander «d'accorder plus de temps afin que les travailleurs migrants puissent partir en ordre».

M. Paul Fouda, directeur de l'information de l'OUA, a déclaré qu'aucune réponse n'avait été reÇue du gouvernement de Lagos jusqu'à présent.

M. Fouda a ajouté que le secrétaire général avait également envoyé un message urgent au président en exercice de l'OUA, M. Daniel Arap Moi, chef de l'État kényan, pour lui suggérer de demander au Nigeria d'accorder plus de temps aux immigrants pour partir.

Le Congrès contestera le budget de la Défense

WASHINGTON (d'après AP et Reuter) — L'administration Reagan a présenté hier le budget 1984 au Congrès et la bagarre promettait d'être chaude, beaucoup n'acceptant pas l'augmentation de $30 milliards accordée à la défense aux dépens des programmes sociaux.

Le budget de l'année fiscale 1984, commençant le 1er octobre prochain, sera de $848.5 milliards avec un déficit prévisionnel de $189 milliards ($208 milliards en 1983).

Sur une augmentation totale de $43.3 milliards, les trois-quarts, soit $30 milliards,iront à la Défense.

Améliorer la préparation des forces armées actuelles et leur capacité à «poursuivre le combat en cas de guerre conventionnelle» est la priorité absolue de ce nouveau budget, légèrement réduit par le président Reagan avant d'être présenté au Congrès.

Cette augmentation de 14 pour cent du budget de la Défense s'inscrit dans un plan de dépenses quinquennal d'un montant de $1,553 milliards. Il s'agit, avant tout, de contrebalancer la puissance militaire soviétique. «Nous n'essayons pas d'obtenir la supériorité, affirmait dimanche le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger. Nous essayons de regagner suffisamment de force pour décourager toute attaque».

Pièce maîtresse de cette dissuasion: la modernisation des armes nucléaires d'attaque à laquelle $18.2 milliards sont consacrés. La somme de $6,7 milliards devrait être alloués la fabrication du nouveau missile MX dont l'avenir n'est toutefois pas encore fixé. Le Pentagone va également demander au Congrès un crédit supplémentaire de $988 millions, qui n'avait pas été alloué en 1982, pour commencer la production des MX et un autre crédit de $479 millions, également de l'année dernière, pour la fabrication de missiles Pershing-II, dont le déploiement est prévu en Allemagne de l'Ouest à la fin de l'année.

M. Weinberger a affirmé que si ce crédit n'était pas débloqué, les chaînes de production du Pershing-II devront être arrêtés et il en coûterait $320 millions à l'administration juste pour reprendre la fabrication.

Dans le même temps, le président Reagan a décidé de geler les soldes des 2.1 millions de membres des forces armées. Mais M. Weinberger a affirmé qu'il «demanderait expressément» que ce gel soit compensé lors de l'année fiscale 1985. Le nouveau budget n'en prévoit pas moins l'engagement de 37,300 hommes et femmes qui serviront sur de nouveaux bâtiments de la marine ou qui viendront étoffer d'autres unités.

Mais l'ambition de M. Weinberger, telle qu'il l'avait présentée il y a deux ans, d'augmenter de 200,000 personnes les effectifs des force armées, devra attendre des temps meilleurs pour se réaliser.

Les quatre corps de l'armée américaine se verront doter de matériel nouveau, mais moins que ce qui était prévu. Ainsi, l'armée de terre, qui devait avoir 1,080 nouveaux chars M-1, n'en aura «que» 720.

L'aviation et la marine recevront 387 nouveaux chasseurs et autres appareils tactiques. La marine, d'après M. Weinberger, devrait atteindre son objectif de porter à 600 le nombre de bâtiments «des forces de combat opérationnelles».

La marine devrait également obtenir les crédits nécessaires à la construction de six nouveaux bâtiments et à la transformation de six autres vaisseaux. Elle se verra aussi doter d'un sous-marin lourd lanceur d'engins Trident, de trois sous-marins nucléaires d'attaque et de trois croiseurs équipés du système de missiles Aegis, destinés à la protection d'un porte-avion et de son escorte.

Au titre du budget 1984, $9 milliards seront alloués à l'aide étrangère. Signe des temps: pour la première fois, l'aide en matière de sécurité, avec $4.6 milliards.

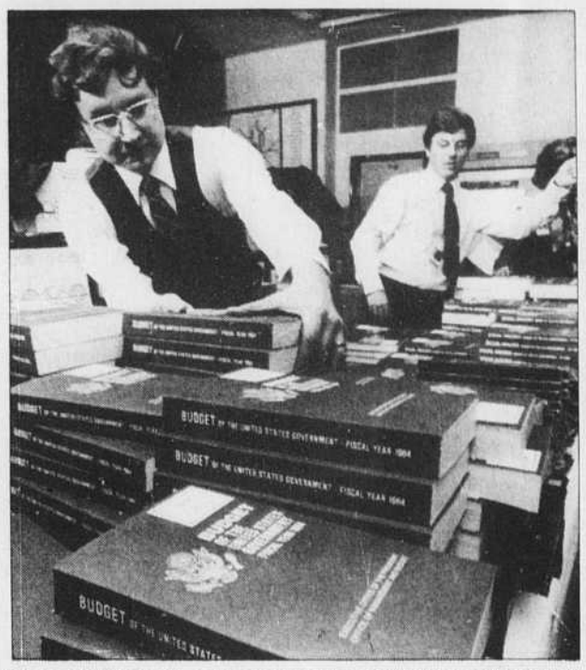

Des employés du gouvernement américain se préparent à distribuer des copies du budget 1984, dévoilé hier par le président Reagan. (Photolaser AP)

Navon prend une retraite «tactique»

JERUSALEM (AFP) - Le président israélien, M. Yitzhak Navon, a annoncé hier au cours d'une conférence de presse à Jérusalem qu'il ne prévoyait pas de retourner à la vie politique au terme de son mandat présidentiel.

Élu le 19 avril 1978, M. Navon, membre du Parti travailliste, a précisé qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat de cinq ans et qu'il comptait partager son temps entre l'écriture et les activités éducatives.

La presse israélienne estimait cependant hier que l'annonce du président Navon de se retirer de la vie politique ne pourrait être que provisoire. Selon la presse, M. Navon n'aurait pas renoncé à briguer la direction du Parti travailliste et à défier M. Begin lors des prochaines élections générales, qui ne devraient pas, en tout état de cause, intervenir avant l'automne prochain.

Un certain nombre d'éléments permettent en effet de penser que la décision de M. Navon pourrait n'être que temporaire. Depuis plusieurs mois, le nom de l'actuel président a été constamment avancé comme successeur possible du premier ministre actuel, M. Menahem Begin.

Trois faits importants semblent désigner le président Navon comme successeur potentiel de M. Begin:

1. l'imminence (mi-février) de la publication des conclusions de la commission d'enquête sur les massacres de Sabra et de Chatila, camps palestiniens de Beyrouth, qui ne manqueront pas de provoquer des remous dans l'opinion israélienne si les responsabilités du gouvernement dans cette affaire devaient être établies.

2. l'éventualité de nouvelles élections législatives annoncées par le premier ministre lui-même pour 1983.

3. la crise intérieure du Parti travailliste israélien (PTI), déchiré par la rivalité permanente opposant le chef du parti, M. Shimon Pérès, à l'ancien premier ministre, M. Yitzhak Rabin. Cette crise fait du président Navon l'homme apte à refaire l'union et de mener, grâce à sa forte popularité, les travaillistes à nouveau au pouvoir.

Selon plusieurs sondages réalisés par les grands quotidiens israéliens, le président Navon serait un candidat sérieux au poste de premier ministre, entre M. Begin, qui conserve une forte popularité malgré les revers politiques et économiques de son cabinet, et M. Pérès qui ne parvient pas à imposer son image à l'électorat israélien.

La forte popularité du président Navon au sein de l'électorat sépharade (Juifs originaires des pays orientaux), qui soutient traditionnellement le Likoud, est notamment due au fait que M. Navon est issu lui-même d'une vieille famille sépharade implantée à Jérusalem depuis trois siècles.

Ce prestige fait de l'actuel président israélien la seule personnalité travailliste susceptible de ravir à M. Begin les quelques dizaines de milliers de voix nécessaires au PTI pour revenir au pouvoir.

Des ex-bérets verts préparent un raid au Laos

BANGKOK (AFP) — Un commando de seize anciens membres des «bérets verts» américains prépare en Thaïlande un raid au Laos visant à libérer des prisonniers de guerre américains, a affirmé hieri le quotidien *Bangkok Post*.

Selon ce quotidien, le plus grand journal de langue anglaise de Bangkok, une première mission de ce genre, commandée par un ancien officier des «Special Forces», le lieutenant-colonel James «Bo» Gritz, 43 ans, a échoué en novembre dernier.

Le journal a indiqué que l'arrivée «récente» de Bo Gritz en Thaïlande lui avait été confirmée par l'administration de l'immigration thaïlandaise et que, selon des «sources sûres», à la fin de la semaine dernière le commando se trouvait à Nakhon Phanom, dans le nord-est du pays, pour préparer un nouveau raid à la recherche de soldats portés disparus au Laos.

Les Etats-Unis demeurent fermement opposés à toute opération clandestine lancée par des ressortissants américains au Laos pour libérer des prisonniers de guerre américains, a souligné de son côté hier le département d'Etat,qui s'est toutefois refusé à confirmer les informations en provenance de Bangkok. «Le gouvernement (américain) demeure opposé à de telles opérations et a toujours refusé d'y être impliqué, car cela ne ferait que compliquer les discussions sur le problème des prisonniers de guerre menées entre les Etats-Unis et d'autres gouvernements, a déclaré un porte-parole du département d'Etat, M. Alan Romberg.

Interrogé par l'AFP, le secrétaire général du Conseil national de sécurité thaïlandais Prasov Soonsiri a déclaré que ses services avaient été informés le mois dernier d'une première tentative de raid effectuée en novembre et cherchaient à déterminer si elle avait été effectivement organisée à partir de la Thaïlande.

Concernant l'éventuelle présence actuelle d'anciens membres des «bérets verts» en Thaïlande pour une mission similaire, il a indiqué que ses services procédaient à des vérifications.

Le *'Bangkok Post'*, citant des sources militaires et des services de renseignements thaïlandais, a indiqué que lors du premier raid quatre anciens membres des «Special Forces», dont Bo Gritz, et quinze Laotiens, avaient pénétré en territoire laotien le 17 novembre.

Selon le journal, le commando est tombé le 28 novembre dans une embuscade montée par des maquisards laotiens opposés au régime de Vientiane. L'un de ses membres, identifié sous le nom de Dominic Zaponi, a été capturé par les insurgés puis ultérieurement libéré contre des médicaments livrés aux maquis. Le reste du commando, selon le journal, a regagné la Thaïlande le 3 décembre.

Le *Bangkok Post* a affirmé avoir reçu une déclaration autorisée du département d'Etat américain dans laquelle Washington reconnaît «être au courant de comptes rendus» concernant ce raid, baptisé «Opération Lazare».

«Le gouvernement des Etats-Unis n'y est mêlé en aucune sorte. Il ne soutient pas et n'excuse pas de telles actions», ajoute le communiqué cité par le journal.

Les journalistes ont été lynchés au Pérou

LIMA (AFP) — La presse péruvienne d'hier, se fondant sur des témoignages de paysans, met en cause les forces de l'ordre dans le massacre de huit journalistes et de leur guide, mercredi dernier dans des circonstances non encore élucidées, dans la région d'Ayacucho (sud-est du pays).

Selon ces témoignages, les neuf personnes auraient bien été lynchées par trois à quatre cents paysans, mais ces derniers avaient reçu des instructions des commandos de lutte contre le terrorisme de la Garde civile (Sinchis) pour tuer tout étranger qui se présenterait dans la région. Depuis le 24 décembre dernier, l'armée est entrée en campagne dans la région d'Ayacucho, aux côtés de la police, contre une guérilla très active, menée par un groupe maoiste, le Sentier lumineux.

Les journalistes qui se sont rendus sur les lieux décrivent l'horreur du massacre de leurs collègues, dont l'un, selon certaines versions, aurait été crucifié.

Plusieurs journaux ont fait remarquer que ces méthodes expéditives avaient déjà été utilisées dans le passé contre des personnes soupçonnées d'être liées à la guérilla, et que leurs auteurs n'avaient jamais été arrêtés.

Selon l'influent journal de Lima, *El Comercio*, les paysans de la localité d'Uchuraccay, pensant obéir aux instructions laissées par les militaires, ont massacré les journalistes à coups de haches, de machettes, de bâtons et de pierres. Les journalistes venaient justement enquêter sur le lynchage par des paysans de sept membres de Sentier lumineux, quelques jours auparavant.

Selon *El Diario*, dont deux collaborateurs ont été tués, les villageois ont déclaré aux envoyés spéciaux que le gouvernement leur avait ordonné d'assassiner toute personne étrangère à la communauté avec cruauté, en les torturant et les mutilant.« Arrachez les yeux et la langue des personnes que vous ne connaissez pas», auraient enjoint des militaires à des paysans, selon d'autres témoignages rapportés par ce journal.

Les paysans, des Indiens ne parlant en majorité que le quechua, ont entendu que les nouveaux venus se présentaient comme des terroristes (terroristas en espagnol), alors qu'ils s'annonçaient comme journalistes (periodistas), selon certains des témoignages.

Des manoeuvres pour avertir Managua

WASHINGTON (AFP) — Les manoeuvres de grande envergure que les Etats-Unis vont effectuer à partir d'aujourd'hui au Honduras constituent un avertissement au Nicaragua et à Cuba contre tout aventurisme dans la région des Caraïbes, indiquait-on hier de source proche du Pentagone.

Cet exercice baptisé Big Pine est le plus important jamais organisé au Honduras par l'armée américaine. Près de 1,600 soldats américains y participeront aux côtés de 4,000 militaires honduriens.

Ces manoeuvres se dérouleront durant six jours dans l'est du pays, dans le département de Gracias a Dios, à moins de 20 km de la frontière avec le Nicaragua.

Elles interviennent à un moment où les relations entre Washington et Managua sont particulièrement tendues. Alors que les Etats-Unis estiment que le gouvernement sandiniste de Managua est de plus en plus sous l'influence de Cuba, le Nicaragua accuse Washington de mener contre lui une «guerre non déclarée».

« Le Nicaragua est un pays que Fidel Castro est en train de transformer activement en un nouveau Cuba», déclarait récemment le sous-secrétaire adjoint américain aux affaires inter-américaines, M.Nestor Sanchez.

Selon les services de renseignements américains, Cuba a envoyé 2.000 conseillers militaires et civils supplémentaires au Nicaragua, ce qui porte à 8,000 le nombre de Cubains dans ce pays.

Le Pentagone s'inquiète en outre de« fréquentes violations de la frontière et du territoire hondurien» par les sandinistes, accusés par Washington de vouloir déstabiliser le régime pro-américain du Honduras.

De son côté, Managua a officiellement protesté au début de l'année auprès du gouvernement américain contre le soutien que les Etats-Unis apportent, selon lui, aux différents mouvements anti-sandinistes, comme le Front démocratique nicaraguayen (FDN) et les indiens Misquitos, qui mènent des opérations de commando contre le Nicaragua.

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

Seule Delta a un Wide-Ride MC TriStar vers Philadelphie.

Tous les jours, à 17h55 (sauf le samedi), Delta vous offre un vol direct avec une seule escale, à bord d'un TriStar. Vous atterrissez à 20h52. Le matin et l'après-midi, nous avons d'autres envolées avec correspondance. Communiquez avec Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages. Delta est toujours là(MD). DELTA

Détenteur d'un permis du Québec.
Départs de l'aéroport de Dorval.
Horaires sujets à changement sans préavis.

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»

N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON COEUR?

MONTRÉAL 847 Cherrier 524-1176 — QUÉBEC 580 est Grande Allée 529-3363 — CHICOUTIMI 1212 boul. Talbot 696-1666

Organisme à but non lucratif
Ouvert du lun. au ven. de 10h. à 21h., sam. de 10h à 15h.

Pour une fourrure de qualité:
Louis-Philippe McComber
POUR ÉPARGNER, ACHETEZ MAINTENANT!

IMPORTANT

REER EXPRESS

Préparez votre avenir et réduisez vos impôts,
avec un REÉR de la Banque Nationale. – STOP
Plusieurs options de placement: taux fixe, taux variable, option-boni. – STOP
Possibilité de contribution par paiement unique ou versements successifs,
chèques pré-autorisés et prêt épargne. – STOP
Renseignez-vous sans tarder à notre plus proche succursale. – STOP
Votre avenir, nous, on s'en occupe.

11¼%*

Rendement offert sur le REÉR à taux fixe, non-rachetable, terme de 3 ans.

*Taux sujet à changement sans préavis

BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

Le «Britannicus» de Brassard

Une réussite de grande envergure

par Robert Lévesque

Britanicus, de Jean Racine, mis en scène par André Brassard. Décor de Claude Goyette, costumes de François Barbeau, éclairages de Pierre-René Goupil. Avec Luce Guilbeault (Agrippine), Monique Bélisle (Albine), Gilles Pelletier (Burrhus), Henri Chassé (Britannicus), René Gagnon (Narcisse), Normand Daoust (Néron), Hélène Mercier (Junie). Une coppròduction du Centre national des Arts et de la Nouvelle Compagnie Théâtrale. Au Théâtre Denise-Pelletier les vendredis et samedis jusqu'au 9 mars.

Monique Bélisle (Albine) et Luce Guilbeault (Agrippine) dans l'admirable «Britannicus» de Brassard.

Vendredi, un public de première a injustement reçu dans la froideur l'admirable *Britannicus* d'André Brassard qui, outre qu'il soit une réussite théâtrale d'envergure internationale, demeurera pour ceux qui auront été sensibles à la modernité et la vitalité de l'approche de Brassard, et grâce au magistral traitement visuel signé Barbeau et Goyette, un souvenir marquant.

Il s'agit d'un *Britannicus* si implacable, si vif, et à la fois si froid, si tranchant comme le sombre destin de Néron — un Néron fragile et pressé, plus éperdu que cruel, plus en proie à la névrose qu'au calcul, dont l'actualisation axée sur la délinquance moderne est parfaitement intégrée à un classicisme des formes — que je reconnais dans ce travail de Brassard, où l'on épouse le point de vue du monstre (Néron), une grandeur,une fermeté et un emportement peu communs où rigueur et inspiration sont conjuguées.

Avec ce rougeoyant *Britannicus* on a le résultat nerveux d'une démarche cohérente qui allie respect du texte et sacrilège dans l'argeur d'un artiste impétueux. Planchon, en 70, avait fait de *Bérénice*, à travers un jeu de glaces, le procès de la sincérité; Titus, Bérénice et Antiochus menant plutôt un chantage au suicide qu'évoluant vers leur désir de mourir. Planchon avait raison de prétendre que le sens des textes classiques n'est pas fixé une fois pour toutes. Brassard ne va pas si loin dans le blasphème, mais il ramène aux préoccupations de son épouse un *Britannicus* où Néron, figure de proue, qui retient son désespoir sous une apparente dureté, avance de façon brute (habillé de cuir bleu) vers l'affrontement libérateur (la morale punk), cassant son propre buste, se réfugiant dans cette insensibilité nerveuse qui est celle qui marque souvent les rapports, par exemple, de l'homosexuel captif, face à sa mère. Voilà le Néron de Brassard, à qui Normand Daoust donne une vie intense et une fébrilité étonnante.

Ce Néron semble aimer Junie (qui aime Britannicus) dans le but de provoquer sa révolution, son «dropout» par lequel il éliminera les obstacles qui l'entourent. «Il aspirait plus loin qu'à l'hymen de Junie», dit Narcisse, après le meurtre du bon Britannicus, et cela éclate à l'oreille. Néron détruit un monde. Il passe aux actes. Son état lui a commandé la violence. Il casse le huis clos où le retenait sa mère Agrippine. Il «sort».

La référence au drame de l'homosexuel face à sa mère est subliminale, mais l'on sent qu'elle sert à Brassard de point d'appui. Son *Britannicus* est secret et procède du fait que, l'amour de Britannicus et Junie n'étant pas exercerbé, tout est plus nerveux et, grande idée, tout dans ce palais rouge demeure froid, comme ces éclats d'un lourd buste blanc que l'on casse dès l'ouverture de la pièce, et dont les débris jonchent l'aire de jeu. C'est la tête éclatée de Néron, que les acteurs du drame engambent ou évitent comme si de rien n'était.

Dans cette approche, Narcisse est le personnage le plus important (après Agrippine) autour de Néron. Une complicité trouble le colle à l'empreur encore adolescent. C'est le seul «couple» de cette journée où tout éclate. Prend forme le complot du délinquant qui s'allie circonstanciellement au plus disponible, au plus pervers, au plus libre des individus de l'entourage, au plus abject aussi, pour se livrer aux délices amers du grand affranchissement, dût-il être un enfer.

Luce Guilbeault est une Agrippine écorchée. Elle sait son fils perdu, et ses gestes, en particulier lorsqu'elle repousse l'étreinte de Néron au quatrième acte, sont empreints de désespoir. On peut reprocher à Guilbeault des faiblesses de voix, des escamotages, mais son Agrippine est un débris, elle arrive les chaînes aux mains, elle est plus désemparée et folle que la «monstrueuse ambitieuse» qui rendait Denise Pelletier, et ses soubresauts faits de registres entremêlés sont très dramatiques.

Les Narcisses de René Gagnon est parfait. Il boit sa vilénie. Hélène Mercier est une Junie qui incarne bien la peur rentrée. Gilles Pelletier a des accents d'une autre époque qui percent (et distancient) la modernité du spectacle. L'Albine de Monique Bélisle sert aussi à rapeler que nous sommes au théâtre français. Henri Chassé est un Britannicus effacé dans la vision de Brassard.

Bref, voilà une proposition théâtrale spectaculaire, emballante, un exemple de mise en scène personnalisée, où les costumes de Barbeau sont des chefs-d'oeuvre, où le tout, derrière l'intense performance de Normand Daoust, forme la plus magnifique production théâtrale de la saison en cours.

La bière et ses lettres de noblesse

par Jean Basile

Avec une consommation de huit cent millions de barils dans le monde chaque année, on ne peut pas dire que la bière est une boisson inconnue. Pourtant, en regard du vin, ce n'est pas une boisson noble. Du moins le croit-on.

«La bière n'a pas une belle image et pourtant elle a une belle histoire, aussi longue que celle du vin», dit Pierre Lambert, réalisateur de Radio-Canada. Celui-ci et Jacques Larue-Langlois ont entrepris de réhabiliter cette image.

On pourra s'en rendre compte, dès jeudi prochain, à 16 h 30, date à laquelle commencera une série de huit émissions consacrées à la plus populaire des boissons alcoolisée, sur les ondes de CBF-FM.

«L'idée nous en est venue autour d'une table de taverne. Nous nous sommes mis à la recherche. À notre grande surprise, le matériel est impressionnant. La bibliothèque de Molson contient plus de mille livres. Et ce que nous avons appris, c'est que la bière est vieille sans doute de 6000 ans, qu'on la connaissait à Sumer et que les Égyptiens en fabriquaient plus de 14 sortes. Sans doute la bière est-elle une boisson populaire mais elle a ses lettres de noblesse si l'on veut bien s'intéresser au sujet».

Et Pierre Lambert s'y intéresse depuis des années. Non pas en «gros buveur» mais en connaisseur. Il a exploré le marché et il possède une «cave de bières» comme certains ont une cave de vins. «Après tout, nous rappelle-t-il, le Québec est un pays de bière».

Il n'était pas possible de faire en huit demi-heures une encyclopédie de la bière. Mais on a réuni une masse considérable de matériel: en tout, 40 heures d'entrevues avec une trentaine de persones, du spécialiste à l'amateur. Pour plus de clarté, on a divisé les émissions en huit grands thèmes.

On parlera donc des origines de la bière, de Sumer à nos jours en passant par les Égyptiens et, bien sûr, les Gaulois qui avaient leur cervoise. Puis, on évoquera les nombreuses légendes qui entourent ce que certains considèrent comme un nectar divin. Sait-on, par exemple, que sainte Brigitte changeait de l'eau en bière pour désaltérer les lépreux dont elle s'occupait?

Vient le tour des ingrédients qui sont l'orge, l'eau, le houblon et la levure, et de la fabrication. Ce sera l'occasion de visiter nos trois brasseries montréalaises: Molson, Carling-O'Keefe et Labatt. On abordera ensuite les grands types de bières qui se départagent en deux famille: les «ale» d'origine anglaise et les «lager» d'origine allemande. Il est à souligner que les Québécois boivent des «ale», alors que le reste du continent nord-américain boit des «lager». Pour ceux que ce genre de détails intéressent, disons que la Brador est une «ale», alors que la Labatt «Bleu» est une «lager».

Puis, on fera le tour du monde de la bière pour apprendre que le plus gros producteur est américain mais que les plus gros buveurs sont les allemands. On abordera également le phénomène de la bière au Canada, depuis les temps artisanaux où Jean Talon fondait une brasserie et où les Jésuites ne dédaignaient pas de fabriquer leur propre bière. Reste enfin les questions de santé... et de cuisine. Il existe, en effet, une cuisine à la bière comme il existe une cuisine au vin. Et la première ne le cède en rien à la seconde.

Pierre Lambert et Jacques Larue-Langlois s'en sont donné à coeur joie pour nous faire partager leur passion. Ils ont interrogé beaucoup de monde. Ils ont aussi un peu voyagé; «on espère, disent-ils, qu'après cette émission on ne considérera plus la bière comme du Seven-Up pour adulte mais bien comme une boisson qui mérite notre intérêt».

Quitte à avoir des spécialistes sous la main, autant leur demander leur avis. Voilà donc, selon Pierre Lambert, quatre des meilleures bières du monde: 1) la *Traquair*, une «ale» écossaise qui titre 14% et qui se vend $4 la petite bouteille; 2) la *Hardy's Ale* d'origine anglaise, un peu moins forte que la première, elle est aussi un peu plus chère; 3) une «lager» maintenant, la *Grolsch*, une bière hollandaise dont le coût, plus raisonnable, est de $1.25 la canette. Enfin, pour ceux qui fréquentent notre Société des alcools, en voici une dernière qui est excellente; c'est une «lager», la *Pilsner-Urquel* qui vient de Tchécoslovaquie; elle ne coûte que $1.75 la petite bouteille. Si ces prix paraissent élevés, qu'on se rassure! On a déjà vendu une bouteille de bière historique quelque $1,000... On ne fait pas mieux pour le vin.

À surveiller

■ Ce soir, Radio-Canada, 19 h 30: à *L'Objectif* on traitera du conflit dans le secteur public avec, comme invités, Yves Rabeau et Jean-V. Dufresne. L'émission durera une heure exceptionnellement.

■ Ce soir, Radio-Canada, 21 h 30: à *Première page:* la crise sociale au Québec. L'émission sera en direct avec des entrevues avec les principaux intervenants.

■ Demain, Radio-Québec, 19 h 30: à *Droit de parole,* on traitera de la question «Êtes-vous satisfait de l'information au Québec».

■ Demain, Radio-Québec, 20 h 30: les finissants du conservatoire d'art dramatique de Montréal présentent une pièce, réalisée par Robert Desrosiers sur un scénario de Denys St-Denis. *Un week-end heureux.*

Dernière heure

L'animateur de *La Pare est à vous* (Télé-Métropole), M. Gilles-Philippe Delorme, vient d'être nommé directeur de l'information au poste CJMS. Il est entré hier dans ses fonctions en promettant d'accorder une présence plus immédiate à l'information dans une grille horaire essentiellement basée sur les intérêts des Montréalais, public cible de CJMS.

Bonne année pour le concours OSM

par Carol Bergeron

Orchestre Symphonique de Montréal. Dans la série des Concerts Esso. Chef d'orchestre: Franz-Paul Decker. Solistes: Julie Triquet, violoniste, et Philippe Magnan, hautboïste. Programme: J. Haydn, «Symphonie no. 83 en sol majeur (la Poule)»; W. A. Mozart, «Concerto our hautbois en do majeur K. 314». P. I. Tchaikovsky, «Concerto pour violon en ré majeur op. 35. À la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

De toute évidence, des vendanges 82 du Concours OSM sont sortis deux excellents crus. La violoniste Julie Triquet et le hautboïste Philippe Magnan, tous les deux de la région de Québec, ont, cette année, remporté les honneurs d'un concours dont le premier prix donne le privilège de se produire en soliste avec l'Orchestre symphonique de Montréal. Une des activités principales du Comité féminin de l'orchestre, le Concours de l'OSM était donc, cette fois-ci, ouvert aux disciplines des cordes et des vents.

Ceux qui participent au Concours OSM sont évidemment de jeunes instrumentistes: les deux gagnants de cette année étaient âgés de 19 ans. L'éventuelle possibilité de se produire avec un grand et prestigieux orchestre comme celui de Montréal devient donc un facteur de motivation important et peut aussi servir de baromètre à ceux et celles — et ils sont encore fort nombreux — qui rêvent d'une carrière de soliste. D'autre part, et ce point n'est absolument pas négligeable, cette heureuse initiative permet à l'OSM de se rendre compte de l'excellence du travail qui s'accomplit dans le domaine de l'enseignement instrumental au Québec. C'est une bonne façon de s'intégrer au quotidien du milieu qu'il doit servir.

Que ce soit du magnifique *Concerto en do majeur K 314* pour hautbois de Mozart ou du très populaire Concert en ré majeur op. 35 pour violon de Tchaikovsky, on retiendra que leurs jeunes interprètes se sont admirablement tiré d'affaire. Ce qui a pu faire défaut aux chapitres de l'expérience du concert et de la maturité musicale a fort heureusement été comblé par une bonne dose d'enthousiasme juvénible qui, dans le cas de la violoniste Julie Triquet, lui a permis de défier avec brio les redoutables difficultés techniques du *Concerto* de Tchaikovsky.

Johanna Meier, soprano de réputation internationale, chantera Leonore de Fidelio avec l'Opéra de Montréal du 8 au 28 février. Madame Meier a été notamment applaudie dans ce rôle au Metropolitan Opera de New York en juin 1982 et à l'Opéra de Vienne en janvier 1983. Elle est également une interprète reconnue du rôle d'Isolde avec lequel elle a triomphé au Festival de Bayreuth en 1981.

(publicité)

ÉCHOS

Les Grands Concerts de Radio-Canada, à la salle Claude-Champagne, accueillent le vendredi 4 février le trio Borodine qui jouera des oeuvres de Haydn, Chostakovitch et Schubert. Billets gratuits, que l'on peut se procurer à la maison de Radio-Canada (tél.: 285-2767).

Ce soir à 9h30
PASSIONNANT!
— Le Devoir
Bruno Ganz • Hanna Schygulla
LE FAUSSAIRE
de Volker Schlöndorff
VO ALLEMANDE avec ST ANGLAIS
Ce soir à 7h30
PROSTITUTE
de Tony Garnett (s-t-fr.)
New Yorker
5380 St.LAURENT 276-9626

PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES 1982
LA NUIT DE SAN LORENZO
un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI
POUR TOUS
"UN TRÈS BEAU FILM!" F. Laurendeau Le Devoir
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
SEMAINE 7.25, 9.30

PLEIN SUD
14 ANS
ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053
SEM. 7.25, 9.30

AUJOURD'HUI, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS. ET SI, DEMAIN, C'ÉTAIT VOUS?
Donnez du fond du coeur.
La Fondation canadienne des maladies du coeur.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.23 Le téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma
"Lettre d'une inconnue" (A Letter from an Unknown Woman). Drame sentimental réalisé par Max Ophuls, avec Joan Fontaine et Louis Jourdan (Amer. 47).
16.00 Bobino
16.30 Edgar Allan, détective
17.00 Grizzly Adams
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télex arts
19.00 Grand-papa
19.30 Les Girouettes
20.00 La bonne aventure
20.30 Quincy
21.30 Première page
22.30 Le téléjournal
23.05 Nouvelles du sport
23.20 Rencontres
23.50 Reflets d'un pays

10 CFTM
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz
"Cataclysme" Hisp-Germ-It. Couleur. 1960. Drame réalisé par Mario Bonnard, avec Steve Reeves, Fernando Rey, Christine Kauffman. (Les derniers ours de Pompéi).
15.00 Forum
16.00 Adèle
16.30 Cinéma
"L'affaire Mirella" It. Couleur. 1957. Mélodrame réalisé par Giuseppe Vari, avec Irène Galter, Ettore Mani, Benjamino Maggio et la petite Mimi Dupré.
18.00 Le 18 heures
19.00 Un monde en folie
19.29 La quotidienne — Tirage
19.30 Chips
20.30 Une vie
21.00 Peau de banane
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
Le dix vous informe (Édition métro).
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps

17 RADIO- QUÉBEC
12.30 Téléservice
13.00 Pierre Nadeau rencontre...
13.30 Marché aux images
14.30 Justice pour tous
15.00 Les oiseaux ne meurent pas de faim
15.30 Planète italienne
16.00 Nourrir le Québec
16.30 L'homme botanique
17.00 C'est arrivé à Hollywood
17.30 Sur le bout de la langue
17.45 Propos d'écologie
18.00 Passe-Partout
18.29 La minute à Gérard D. Laflaque
18.30 Téléservice
19.00 Pierre Nadeau rencontre...
19.30 L'objectif
20.00 Propos d'écologie
20.30 Ciné-mardi
"Un étrange voyage" Film français réalisé en 1980 par Alain Cavalier, avec Jean Rochefort, Camille de Casabianca, Arlette Bonnard, Dominique Besnehard.
22.10 Festival des courts métrages québécois.

99 TVFQ (Câble)
12.30 Le grand échiquier
15.50 Le théâtre de Bouvard
16.00 S'il vous plaît
16.12 Les actualités régionales
17.00 L'île aux enfants
17.20 Les Quat'zamis
17.30 Les sorciers de l'écran
18.00 L'Académie des neuf
18.35 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Mardi cinéma
21.15 Le cirque Achille Zavetta à Paris
22.30 L'horizon des hommes
23.30 Le théâtre de Bouvard
23.40 S'il-vous-plaît
23.52 Les actualités régionales

6 CBMT
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 Wok with Yan
12.58 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Take Thirty
14.28 Weather Report
15.00 Daytime Challenge
15.30 Afternoon Delight
16.00 Do it for Yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 Yes, you can
17.00 Happy days
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 Fame
20.00 The Fifth Estate
21.00 Three's Company
21.30 Too close for comfort
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Neswatch
23.27 Barney Miller

12 CFCF
12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 WKRP in Cincinnati
16.30 Take a Break with Mathew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M*A*S*H
19.30 Lorne Green's New Wilderness
20.00 Shogun 2ème de 5.
22.00 Hart to Hart
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 Cinéma 12
"No Blade of Grass" Drame de science-fiction, 1970 (1 hr 55)
1.55 Emergency

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "L'empire contre-attaque": 9 h 05. "La guerre des étoiles" 7 h 00.
ASTRE II: — "Les aventuriers de l'arche perdue" 9, h 20. "Des gens comme les autres" 7 h 10.
ASTRE III: — "La grande bouffe": 8 h 35, "Tendres cousines" 7 h 00.
ASTRE IV: — "La maison du lac": 9 h 00. — "Le chanteur de jazz": 7 h 00 — "Dolly l'initiatrice" 6 h 00, 9 h 40.
AVENUE: (937-2747) — "Kiss me Goodbye": 7 h 15, 9 h 15.
BERRI I: (288-2115) — "Le quart d'heure américain": 12 h 30, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 8 h 00, 9 h 50.
BERRI II: "Le beau mariage": 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BERRI III: — "L'oeil du tigre": 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI IV: — "Comédie érotique d'une nuit d'été" 3 h 05, 6 h 30, 9 h 55. — "Arthur" 1 h 20, 4 h 45, 8 h 10.
BERRI V: — "Diva": 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40.
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Tootsie": 7 h 00, 9 h 10.
BONAVENTURE II: — "The toy": 7 h 00, 9 h 30.
BROSSARD I: (465-3851) — "L'oeil du tigre" 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD II: — "Annie": 7 h 00, 9 h 20.
BROSSARD III: — "Tootsie": 7 h 00, 9 h 10.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "E.T. l'extra-terrestre": 7 h 10, 9 h 20.
CHAMPLAIN II: — "Horreur dans la ville" 8 h 00. — "Happy Birthday, souhaitez de ne jamais être invité" 6 h 10, 9 h 45.
CHÂTEAU I: (271-1103) — "Star Trek II: 1 h 00, 5 h 25, 9 h 50. — "La patrouille du cosmos" 3 h 05, 7 h 30.
CHÂTEAU II: "Emprise des cannibales", 3 h 05, 6 h 25, 9 h 45. — "Défenseurs sauvages" 1 h 25, 4 h 45, 8 h 05.
CINÉMA LUMIÈRE: — "Opération Dragon" 7 h 15. — "The song remains the same" 9 h 15.
CINÉMA MONTROSE: — "Croisières pour couples pleins d'ardeur" 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00. — "Échange érotique" 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
CINÉMA DE PARIS: — "Dark Chrystal": 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — "La première nuit", "Le rideau cramoisi" 18 h 35. "Night Cap", la dernière neige" 20 h 30.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Trail of the Pink Panther" 1 h 40, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 00.
CINÉPLEX II: — "Six weeks": 1 h 50, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45.
CINÉPLEX III: — "The last american virgin": 1 h 45, 3 h 40, 5 h 35, 7 h 30, 9 h 25.
CINÉPLEX IV: — "Canterberry tales": 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35.
CINÉPLEX V: — "Last tango in Paris": 1 h 55, 4 h 20, 6 h 45, 9 h 15.
CINÉPLEX VI: — "The world according to Garp": 1 h 40, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 20.
CINÉPLEX VII: — "Frankenstein" (Andy Warhol): 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30,, 9 h 25.
CINÉPLEX VIII: — "La cage aux folles": 1 h 55, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20,9 h 10.
CINÉPLEX IX: — "Not a love story": 1 h 35, 3 h 05, 4 h 35, 6 h 05, 7 h 35, 9 h 05.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Blade runner": 1 h 20, 5 h 20, 9 h 20 — "Loin de la terre": 3 h 25, 7 h 25.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "Annie": 1 h 50, 5 h 45, 9 h 40. — "Les fourgueurs" 12 h 10, 4 h 05, 8 h 00.
CINÉMA NEW YORKER: — "La prostituée" 7 h 30. — "Le faussaire": 9 h 30.
CLAREMONT: (486-7395) — "Peter Pan": 7 h 10, 9 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS I: — "Et Dieu créa les hommes": 12 h 15, 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 35, 20 h 10, 21 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Les filles de Grenoble": 12 h 05, 15 h 10, 18 h 15, 21 h 20. — "Jeux érotiques de deux jeunes infirmières": 13 h 55, 17 h 00, 20 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Fantaisies érotiques": 12 h 05, 14 h 15, 16 h 25, 18 h 35, 20 h 45. — "Adolescentes trop curieuses": 13 h 10, 15 h 20, 17 h 30, 19 h 40, 21 h 50.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "L'amant de Lady Chatterly" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Zabriski Point" 20 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "The Verdict": 7 h 30, 9 h 40.
CÔTE-DES-NEIGES II: "Tootsie": 7 h 00, 9 h 10.
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Les chariots de feu": 7 h 15, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — "Maman aura cent ans": 7 h 25, 9 h 25.
DAUPHIN II: "Fitzcarraudo": 8 h 00.
DORVAL I: (631-8587) — "48 hours" 7 h 40, 9 h 30.
DORVAL II: "Comeback": 7 h 00, 9 h 20.
DORVAL III: "Pranks": 7 h 20, 9 h 00.
DÉCARIE I: (341-3190) — "Dark Chrystal": 7 h 00, 9 h 00.
DÉCARIE II: "E.T. extra-terrestrial" 7 h 10, 9 h 20.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "La nuit de San Lorenzo": 19 h 25, 21 h 30.
ÉLYSÉE II: — "Plein Sud": 7 h 05, 9 h 05.
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Kiss me Goodbye": 19 h 20, 21 h 20.
FAIRVIEW II: — "Best friends": 19 h 00, 21 h 05.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "Le bateau " 1 h 30, 4 h 00, 6 h 30, 9 h 05.
JEAN-TALON: (725-7000) — "Annie": 9 h 20. — "Les fourgueurs": 7 h 35.
KENT I: (489-9707) — "48 hours": 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
KENT II: — "Comeback": 19 h 20, 21 h 40.
LA CITÉ I: (844-2829) — "Veronica Voss": 7 h 05, 9 h 05.
LA CITÉ II: — "Veronica Voss": 7 h 10, 9 h 15.
LA CITÉ III: — "Si ma gueule vous plaît" 7 h 30, 9 h 15.
L'AUTRE CINEMA: (722-1451) — (Salle 1) "Le troupeau" 7 h 15. "Frankenstein Junior" 9 h 30. "Le parfum des fleurs des champs" 7 h 00. "Les espions" 9 h 00.
LAVAL I: (688-7778) — "Le con de la classe" — "Les guerries de l'apocalypse": 6 h 00, 7 h 40.
LAVAL II: — "La vengeance des fantômes": 7 h 00, 9 h 10.
LAVAL III: — "La nuit de la mort" — "Planque ton fric je me pointe" 6 h 00, 7 h 45.
LAVAL IV: — "Avec les compliments de l'auteur" 7 h 00, 9 h 05.
LAVAL V: — "Emprise des cannibales" — "Défenseurs sauvages": 6 h 40, 8 h 20.
LAVAL-ODÉON I: — "E.T. Extra-Terrestrial": 19 h 10, 21 h 20.
LAVAL-ODÉON II: — "L'oeil du tigre": 19 h 20, 21 h 30.
LOEW'S I: (861-7437) — "Airplane II": 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 45.
LOEW'S II: — "Best friends": 12 h 05, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 20.
LOEW'S III: — "Still of the night": 12 h 20, 14 h 15, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 55.
LOEW'S IV: — "An officer & gentleman": 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 30.
LOEW'S V: — "First blood": 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
MERCIER: — "L'oeil du tigre": 19 h 20, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "Comme un taureau sauvage" 7 h 00, 9 h 30. "Docteur Folamour" 7 h 15, 9 h 15.
PALACE I: (866-6991) — "H.O.T.S.": 1 h 00, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h 00, 9 h 45.
PALACE II: — "Pranks": 12 h 30, 2 h 15, 4 h 00, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15.
PALACE III: — "Come back": 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
PALACE IV: — "Come back": 1 h 10, 3 h 10, 5 h 50, 8 h 10.
PALACE V: — "48 hours": 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10, 7 h 00, 8 h 50.
PALACE VI: — "48 hours": 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
PARALLÈLE: (843-4725) — "Subway riders" 19 h 00, 21 h 30.
PARADIS I: (866-6991) — "L'arme absolue" 8 h 50. "Couple en fuite" 7 h 00.
PARADIS II: — "Les tueurs de l'éclipse" 7 h 10. "La dernière maison sur la gauche" 8 h 45.
PARADIS III: — "Secrétariat privé": 7 h 30. — "Chattes ravageuses": 8 h 35. — "Dolly l'initiatrice": 6 h 00, 9 h 35.
PARISIEN I: (866-3856) — "Avec les compliments de l'auteur": 12 h 35, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
PARISIEN II: — "Les uns les autres": 13 h 00, 14 h 30, 20 h 00.
PARISIEN III: — "Les rouges": 12 h 45, 4 h 25, 8 h 15.
PARISIEN IV: — "Les misérables": 13 h 10, 16 h 45, 20 h 30.
PARISIEN V: — "L'as des As" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "E.T. l'extra-terrestre": 19 h 10, 21 h 20.
PLACE LONGUEUIL II: — "Horreur dans la ville": 7 h 55. — "Happy Birthday, souhaitez de ne jamais être invité".
PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — "My favorite year" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — "Yol": 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Sophie's choice": 6 h 30, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "The Verdict": 18 h 45, 21 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "E.T. the extra-terrestrial": 7 h 10, 9 h 20.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Ghandi": 12 h 00, 4 h 00, 8 h 00.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — "Les filles de Grenoble": 18 h 20, 21 h 15. — "Les jeux érotiques de deux jeunes infirmières": 17 h 05, 20 h 00.
SAINT-DENIS III: — "Il y a toujours de l'espoir pour ceux qui s'aiment": 17 h 20, 21 h 05. — "Le faucon blanc": 19 h 20.
VAN HORNE: (731-8243) — "H.O.T.S.": 7 h 10, 9 h 10.
VERDUN: — "E.T. l'extra-terrestre": 19 h 10, 21 h 20.
VERSAILLES I: (353-7880) — "Le con de la classe" — "Les guerriers de l'apocalypse": 7 h 10.
VERSAILLES II: — "La vengeance des fantômes": 19 h 10, 21 h 10.
VERSAILLES III: — "Emprise des Cannibales" — "Défenseurs sauvages": 6 h 00, 7 h 40.
VILLERAY: (388-5577) — "E.T. l'extra-terrestre": 19 h 10, 21 h 20.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "The boat": 6 h 30, 9 h 00.
YORK: (937-8978) — "Pink Floyd: The wall": 12 h 30, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE: Place des Arts (842-2141) — "Meurtre pour la joie". Jusqu'au 19 février, 20 h 30.
THÉÂTRE DU TRIDENT: 269 est, Saint-Cyrille (643-8111) — "Les Sorcières de Salem". Jusqu'au 19 février.
THÉÂTRE QUAT'SOUS: 100 est, ave des Pins. Motusse et Pallasse et Claude Besson 20 h. Jusqu'au 22 fév.
THÉÂTRE DU P'TIT BONHEUR: Cour Adelaïde, 57 rue Adelaïde est, (416) 363-4977. "Le Bateau pour Lipaia". Jusqu'au 2 février.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1, rue Wellington, Hull (819) 771-6669. Du poil aux pattes comme les CWACS. Jusqu'au 12 fév.
THÉÂTRE ARLEQUIN: "Plus folle que jamais" Clémence.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 O. Ste-Catherine)861-0563) — "La chaire" 20 h.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES: 320 est, Notre-Dame (879-1306) — Le Rire de l'Étrangère. Jusqu'au 26 fév. 20 h 30.
SALLE FRED-BARRY: 4353 Ste-Catherine est (253-8974) — "Syncope". Jusqu'au 5 février à 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau (523-1211) — "Roméo et Julien". Jusqu'au 13 fév. 1983. 20 h 30.
LA LICORNE: 2075 boul. Saint-Laurent (843-4166) — "Le sexe et l'argent" 20 h 30.
L'OPALE: 3887 St-Denis (843-6089) — Younousa Cissoko, 21 h 30.

QUÉBEC

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: 269 boul. St-Cyrille est (613-8131) — Salle Louis Fréchette. Jean Lapointe, 26 janvier 20 h 00. Salle Octave-Crémazie: "Les Sorcières de Salem", jusqu'au 19 fév. 20 h 30.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1983

Chers parents,

Nous savons que la situation vous inquiète. Sachez qu'elle nous préoccupe également. Nous tenons à vous donner notre point de vue sur cette négociation: vous êtes libres de le partager ou de le mettre de côté, mais nous croyons que nous avons le droit d'être entendus par vous. Ensuite vous jugerez.

À l'heure des décrets, autant les personnels de l'enseignement que les usagers, jeunes et adultes, se font mépriser. Afin d'épargner de l'argent qui servira on ne sait trop à quoi et à qui, le gouvernement est en train de désorganiser complètement le système scolaire. Et cette épargne réalisée sur le dos des jeunes et des personnels de l'enseignement ne sera jamais de l'argent sauvé puisqu'il faudra réparer les dégâts un jour. Plus d'échecs et d'abandons scolaires, voilà ce qui guette notre jeunesse.

L'enjeu: la qualité des services d'abord

La propagande de Lévesque camoufle cette réalité. Lévesque parle de nos salaires trop élevés et de notre soi-disant privilège de travailler. Nous trouvons normal de travailler et nous acceptons mal que les salaires qui nous sont dus soient coupés de 20 %. Mais nous trouvons plus importantes les conditions reliées à notre tâche et à notre sécurité d'emploi puisque ces deux aspects sont étroitement reliés et ont des effets directs sur la qualité de notre enseignement et de la vie dans les écoles.

Les décrets désorganisent l'école

*Les décrets font sortir, dès l'an prochain, 9 500 enseignantes et enseignants des classes d'un seul coup: **1 enseignant sur 7.** Cela veut dire que dans l'école que fréquente votre enfant, une école de 21 enseignants par exemple, il y aura 3 enseignants de moins dans les classes l'an prochain. Si c'est une école de 140 enseignants, c'est 20 de moins dans les classes. Et cela à la grandeur du Québec.*

*Les conséquences sont faciles à imaginer: **moins d'enseignants, plus d'heures d'enseignement pour eux, de nouveaux programmes dans chaque matière, mais surtout beaucoup plus de groupes d'élèves pour chaque enseignant, et beaucoup plus d'élèves dans chaque groupe.***

***Au primaire,** s'ajoutent le risque certain que disparaissent des spécialités comme la musique, les arts plastiques et l'éducation physique enseignées par des spécialistes, et la certitude que les enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage seront noyés dans de gros groupes, sans l'aide nécessaire pour eux et pour les autres enfants du groupe. Pourtant c'est au primaire que l'essentiel se bâtit.*

***Au secondaire,** des enseignantes et enseignants ont déjà reçu de leur directeur un aperçu de leur tâche pour l'an prochain: certains qui avaient 5 groupes d'élèves, soit environ 150 élèves, passeront à 8 groupes, soit 240 élèves par semaine. Et on fera passer sur le dos des enseignantes et enseignants le fait que la qualité des apprentissages diminue, que les enfants n'ont pas l'attention voulue — on s'en plaint déjà, imaginez — et que leur rendement scolaire diminue également.*

Les décrets ne sont bons ni pour les jeunes, ni pour les personnels, ni pour l'éducation, ni pour la société. C'est pourquoi les enseignantes et les enseignants ne les acceptent pas et sont indignés qu'on veuille les leur imposer. Parce qu'ils en connaissent les conséquences mieux que quiconque, ils considèrent de leur responsabilité de lutter pour empêcher cela. Les inconvénients actuels que nous vous causons ainsi qu'à vos enfants sont bien moins graves que ceux — dramatiques — que causera l'application même des décrets.

La négociation: il est encore temps

Maintenant, le gouvernement veut passer une loi spéciale. Aussi dure soit-elle, tout le monde sait bien qu'elle ne règlera en rien les problèmes causés par les décrets aux jeunes pour les années à venir. Les personnels de l'enseignement se sentiront pour leur part de plus en plus impuissants, démotivés. ***L'école décrétée, ce ne sera plus une école.***

Il nous paraît essentiel de redire, encore une fois, que seule une vraie négociation pourrait vraiment empêcher la désorganisation des écoles. C'est tout ce qui compte. Jusqu'à la dernière minute, soyez assurés que nous serons disposés à collaborer à tout règlement, pourvu qu'on pense au vécu quotidien des élèves et des personnels qui les servent.

Quand on sait qu'il y a trois ans, ce même gouvernement signait avec nous une convention collective, et qu'il suffirait de la conserver, à peu de chose près, pour que tout se règle. Est-ce là trop payer pour ne pas sacrifier l'avenir de notre jeunesse?

Robert Bisaillon

Robert Bisaillon,
président du groupe des enseignantes
et enseignants des commissions scolaires

Centrale
de l'enseignement
du Québec

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

CP à $37.25

Les cours ont de façon générale fluctué à la hausse, hier à la Bourse de Toronto, où l'activité a été plutôt modérée.

L'indice composé des 300 a terminé avec un gain de 15.73 points à 2,031.47. Le volume a été de 9.47 millions d'actions au regard de 10.56 millions vendredi.

Parmi les industrielles très actives, Inco Ltd. a progressé de 1 à $16 1-4; Union Gas de 1-8 à $9 5-8; Hays-Dana Inc. de 1-8 à $11 5-8; CP Ltd. de 3-8 à $37 1-4; et Great Lakes Forest de 1 3-4 à $68 3-4.

Mais Bell Canada est tombé de 3-8 à $22 3-8; Daon Development de 15 cents à $1.80; Gulf Canada de 3-8 à $13 5-8; Falconbridge Nickel de 1 3-4 à $50 3-4; et Mitel Corp. de 1 1-4 à $33 1-2.

Du côté des mines, Campbell Red Lake a pris 3 à $37 3-4; Lac Minerals 1 5-8 à $29 3-8; et Dome Mines 1 7-8 à $26 5-8. Mais Teck Corp. B a délaissé 1-4 à $12 1-4.

Parmi les pétroles, Lochiel Explorations B a ajouté 25 cents à $1.20; Westmin Resources 1-8 à $14; et Precambrian Shield 1-8 à $6 1-8. Mais Canusa Energy a abandonné 5 cents à $3.15; et Dome Canada 10 cents à $4.70.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	6025	$22¾	22⅜	22¾	+ ⅜
Abti Prce	1113	$19½	19	19	— ¼
Abitbi7½p	z50	$32¾	32¾	32¾	48600
Agassiz o	20467	195	175	195	+ 18
Agassiz w	3533	95	90	95	+ 8
Agnico E	59685	$20¼	18⅞	20¼	+ 1⅜
Agra Ind A	1000	$10¼	10¼	10¼	
Akaitco o	1100	135	130	135	+ 5
Albany o	4975	125	121	125	+ 4
Albany r	z4000				

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Bonza O	200	490	490	490	+ 30
Bow Valy	6940	$17	16¾	16⅞	— ⅛
Bow Vly 7	200	$66	66	66	— 1
Bow Vly 205	2550	$26¾	26½	26½	
Bow Vly R	6400	$6½	6¼	6⅜	— ¼
Bralor Res	800	$6	5⅞	5⅞	+ ⅛
Bramalea	2000	$9⅜	9	9¼	
Brscade p	7742	$34⅞	34⅜	34⅞	+ ⅞
Brascan A	6962	$22⅝	22⅜	22⅝	+ ⅛
Brscn 8½	800	$22⅝	22½	22½	— ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Baton A f	800	$12¾	12½	12½	— ¼
Baton B	300	$12½	12½	12½	— ½
Bell Con	362644	$23⅜	20⅜	22⅜	— ⅜
Bell C pr	35245	$22½	22¼	22¼	— ⅛
Bell 1.80	950	$18⅜	18	18	— ½
Bell 1.96	200	$27	27	27	— ½
Bell 2.05	1500	$22¾	22¼	22¼	— ½
Bell 2.70	34990	$26⅞	26½	26¾	
Black Phot	4900	$12	12	12	+ ⅛
Bomac A f	z20	490	490	490	
Bombdr A	114	$13½	13½	13½	— ½

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CIBC 250 p	500	$25⅞	25⅞	25⅞	
CIBC 2.05 p	6325	$24½	24	24½	+ ¼
CIBC 35625	13350	$29⅜	29⅛	29⅜	+ ¼
CIBC w	3700	$8¼	8	8	— ¼
CIBC	w		2	6270	+ 1
CNat R	14520	240	230	240	+ 12
C Ocdental	300	$15⅝	15⅝	15⅝	
C Ocdntl p	600	$23½	23¼	23½	+ ¼
CP Ltd	37406	$37¼	36½	37¼	+ ⅜
CPL A p	236	$8½	8½	8½	
CPL 4 p	z9	$10	10	10	

MONTRÉAL

Bell en vedette

À la suite de deux séances de reprise, les cours ont varié irrégulièrement, hier à la Bourse de Montréal.

Le volume a été de 1,590,474 actions transigées, au regard de 1,448,334 vendredi. L'indice composé a additionné 0.69 point à 332.31. Six des 11 secteurs titres ont repris du terrain.

Le secteur des pétroles a reculé de 4.14 points à 480.82; le secteur des banques de 1.06 à 390.94 et celui des services publics de 0.72 à 249.44. Mais le groupe des papetières a ajouté 2.99 points à 173.72 et celui des industrielles 1.54 point à 347.31.

C'est Bell Canada, en recul de 3-8 à $22 3-8 dans un virement de 293,527 unités, qui a été le titre le plus actif des industrielles.

Des grands gagnants de la journée: Dome Mines, qui a bondi de 1 3-4 à $26 1-2; Long Lac Mines, plus 1 3-4 à $29 1-2; Agnico Eagle, plus 1 3-8 à $20 1-4 et Alcan, plus 1 1-4 à $35 3-8.

Le grand perdant: les warrants de Canada Trustco Mortgage, qui ont déboulé de 1 1-2 à $10 1-2.

Il y a eu 74 titres gagnants, contre 42 perdants et 60 inchangés pour un total de 176.

Quelques autres valeurs très actives: Imasco a gagné 5-8 à $32 7-8; Noranda 1-2 à $22 3-4; Banque Nationale 3-8 à $10 5-8; et Kiena 1-4 à $27 1-4.

Mais Northern Telecom a cédé 3-4 à $91; et Gulf 3-8 à $13 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Agnico E	4850	$20¼	19⅜	20¼	+ 1⅜
Alcan Alu	23322	$35½	34¼	35⅜	+ 1¼
Alcan Wt	8900	$9⅜	8¾	9⅜	+ ⅝
Algoma 8	400	$22¼	22	22¼	+ ¼
Alum 2.312	10000	$23¾	23⅝	23⅝	— ¼
Amca Int	4300	$22¾	22½	22¾	+ ½
Ame	z233	15	15	15	—5

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cons Gas	1100	$16	16	16	— ¾
Davis Dist	1000	190	190	190	+ 15
Dofasco A	200	$37½	37½	37½	+ ½
Domco Lte	z30	365	365	365	—10
Dome Cda	2150	480	470	470	—5
DomeC wt	1010	27	27	27	
Dome Mns	17700	$26½	25⅜	26½	+ 1¾
Dome Pet	23000	440	430	440	—10
DomP Wt	3833	17	16	16	—3
Domtex	3180	$16	15½	16	+ ½
Domtar	522	$23¾	23⅝	23¾	+ ⅛
Echo pr a	275	$23½	23½	23½	+ ½
fEnPr A	500	140	140	140	+ 25
Entrep CP	3842	$20	19⅝	20	+ ⅜
FCA Inter	1000	$16¼	16	16	
Fal Nck	1650	$50½	50½	50½	—2

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Gaz Metr	7926	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Gaz 15	1830	$29½	29¼	29½	
Genstar	245	$22¼	22¼	22¼	
Gulf Can	20595	$14	13½	13¾	— ⅜
Hir Walkr	8083	$22	21¾	22	+ ⅛
H Wlkr D	1220	$23½	23½	23½	
H Wlkr E	200	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ⅜

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Ry Trco A	500	$20	20	20	+ ¾
Sceptre	322	$6¾	6¾	6¾	
Seagram	z25	$94	94	94	
Sensormat	8940	$10⅞	10½	10½	— ¼
Shell Can	4050	$20	19⅝	19⅝	— ⅝
Sodecom	731	180	160	160	—40 inb
Stelco A	800	$23⅜	23⅛	23⅛	+ ⅛
Stel 1.94	100	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ¼
fTel Mt B	705	$18½	18⅛	18½	+ ¾
Texaco	z50	$28⅜	28⅜	28⅜	— ⅛
Tor Dm Bk	3170	$41¼	41¼	41¼	
Total Pete	400	$12⅛	12	12⅛	— ⅛
Tot Pet pr	130	$28½	28½	28½	
TrAlta A	2350	$21¼	20⅝	21¼	+ ½
TrCan Pl	17492	$27	26⅝	26¾	— ¼
fUAP InA	z24	$21¼	21	21⅛	+ ⅞
fUnigs B	2410	110	110	110	
Union Gas	2800	$9½	9½	9½	— ⅛
Webb Knp	1900	225	225	225	—16
Wcst Trn	300	$14⅜	14¼	14¼	
Total sales:	895,582				
Junior Mines Oils					
Abcourt	16100	280	240	280	+ 60
Abitibi As	1000	17	17	17	—3
Aigue	18708	$13⅞	13¼	13¾	+ ⅝
Aigue Wts	29300	465	430	460	+ 25
Bachelor	2200	$9¼	9	9¼	+ ½
Bateman	33000	18½	17½	17½	— ½
Borelis Ex	3535	$27	25⅛	25¾	+ 2⅞
Brosnan	16500	65	62	62	
Bruneau	95700	47	43	45	+ 4
Cadillc Ex	34785	$6¾	6¼	6½	+ ¼
Cartier Re	4000	55	55	55	
Cons I Rs	70500	70	65	70	+ 7
Dumagmi	3650	$9⅜	9	9¼	+ ¼
Dumont	500	37	37	37	
Dyna Mn	8300	39	39	39	—1
E Sul M	41885	$6	5⅝	6	+ ½
Explo Que	40700	75	70	73	+ 7
Goldex ltd	7250	133	130	130	
Kew Gold	10550	240	215	230	+ 15
Laduboro	13000	40	40	40	
LynxExp	32300	183	171	ldCanad 1500	
Mscoch	45700	245	215	240	+ 25
Unergie	9000	31	30	30	—3
Prov Exp	9100	73	70	70	—2
Queenstn	23400	350	325	350	+ 20
Sullvn Min	76229	$7	5⅞	6¾	+ 1
Talisman	10000	58	55	57	+ 2
W Q Mnes	9200	169	159	162	+ 17
Wrightbr	1300	169	156	169	+ 14

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Inter-City	9610	$11⅜	11	11¼	— ⅛
IBM	1316	$121½	120¼	121½	+ 2
Intl Thom	600	$8¼	8	8¼	
Intpr Pipe	27128	$22½	22⅛	22⅜	— ⅛
Ipsco	152	$21¾	21¾	21¾	
Inverness	900	445	445	445	— 5
Inv GrA f	100	$24⅛	24⅛	24⅛	
Irwin Toy	2581	$10⅛	9⅝	10	
Irwin Toy f	1387	$9¾	9½	9⅝	+ ⅛
Island Tel	z81	$16½	16½	16½	
Ivaco A f	1600	$11⅞	11¾	11⅞	+ ½
Ivaco B	780	$11¾	11	11	— ½
Ivaco C p	z25	$35⅞	35⅞	35⅞	
Ivaco D p	500	$22	22	22	
JQ Res o	11900	105	94	103	+ 12
Jannock	31700	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Jannock 8	995	$9½	9¼	9½	— ¼

L'or et l'argent

■ L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à $623.90 (offre) et $633.13 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à $17.13 (offre) ret à $17.84 (demande).

■ Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de vendredi:

Londres: $500.00 ($493.50)
Paris: $504.44 ($495.90)
Francfort: $502.00 ($495.00)
Zurich: $499.50 ($493.50)
Hong Kong: $492.20 ($491.89).

Le dollar canadien

Le dollar américain a progressé hier de 3-25 à $1.2367 en devise canadienne. La livre sterling a cédé 1 24-25 a $1.8806.

Le dollar canadien a descendu de 2-25 à $0.8086 en devise américaine. La livre sterling a perdu 1 73-100 à $1,5207 US.

LALIBERTÉ LANCTÔT

associé à Coopers & Lybrand

Jean Lanctôt, F.M.A.C., C.A.

Les associés de Laliberté Lanctôt ont le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Jean Lanctôt à titre de président. Monsieur Lanctôt est Fellow de la Société des comptables en management du Canada. Laliberté Lanctôt, autrefois connu sous la raison sociale Laliberté, Lanctôt, Morin & Associés, est un cabinet de comptables agréés qui regroupe les associés québécois du cabinet Coopers & Lybrand.

Laliberté Lanctôt, membre de l'association internationale Coopers & Lybrand, oeuvre au Québec depuis 1910 et offre une gamme complète de services financiers et d'expertise-comptable dans les principales villes du Canada et dans 96 pays. Laliberté Lanctôt assure une présence importante dans la capitale du Québec depuis 1922.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Janock wf	2 2311	405	400	400	
Jofre o f	12212	63	60	60	— 3
Jorex Ltd	14000	36	35	35	
Joutel o	12700	142	135	135	— 2
Kam Kotia	10500	289	270	289	+ 24
Keeprite	100	$15	15	15	+ 1¼
Keg Rest	833	315	315	315	+ 5
Keg A f	1300	300	290	300	
K Anacon o	3928	105	95	105	+ 5
LK ResA f	275	250	225	250	+ 50
LK Res B	1000	44¾	44¾		
L Mnr	106575	$29½	28¼	29⅜	+ 1⅝
Lacana	32550	$10¼	9¾	10¼	+ ½
Laidlaw A	7525	$15⅞	15½	15½	— ⅜
Laidlw B f	5650	$15½	15½	15½	— ½
LOnt Cem	300	$7	7	7	+ ⅛
L Shore	8586	$56	54	56	+ 3¾
Larder o	6050	71	70	71	+ 1
Laurasia o	54000	60	54	60	+ 7

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Norlex o	6100	20	19	20	
NC Oils	1250	$15½	15½	15½	+ ¼
Nor Ct 785p	z40	$17¾	17¾	17¾	
Nor Tel	8490	$92	90¾	91	— ½
Northgat	15150	$9	8	9	+ 1¼
Nthlnd Bk	500	$9	9	9	
Nthlnd O o	3500	27	27	27	— 1
Northstar	1600	82	82	82	
Nthmber o	45500	95	87	95	+ 5
Nva AltA f	59246	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ¼
Nova E p	z25	$17¾	17¾	17¾	
Nova F p	314	$23	23	23	

NEW YORK

Gain de 10.9 points

La Bourse de New York a évolué irrégulièrement hier dans une atmosphère calme, les investisseurs marquant une pause pour analyser le budget fédéral présenté par le président Reagan.

L'indice des valeurs industrielles, en hausse à l'ouverture, s'est affaibli à la mi-séance pour se raffermir à nouveau, et s'est établi a la clôture à 1.075.70 en hausse de 10.95 points.

Quelque 67 millions d'actions ont changé de mains.

Selon les analystes, bien que le budget de l'année 1984 commençant le 1er octobre projette une reprise économique relativement lente dans les prochains mois et un déficit exorbitant, il n'a pas causé de surprise majeure.

En clôture, le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 872 contre 680; 363 titres ont été inchangés.

General Electric, qui a annoncé son intention de vendre la majeure partie de sa filiale Utah International, a gagné 3 1-4 à $103. J.C. Penney a monté de 3 5-8 à $51 7-8. Texas Instruments a clôturé à $172 en hausse de 7 1-8. MSI Data a cédé 9 1-2 à $26 1-4 après l'annonce que son projet de fusion avec Sensormatic Electronics avait été abandonné. Burroughs a perdu 3 1-2 à $44 1-8. Union Oil California a clôturé à $33 1-8 en baisse de 1.

Parmi les canadiennes, Campbell Red Lake a ajouté 2 1-2 à $30 1-2, Dome Mines 1 3-8 à $21 1-2 et Hudson Bay Mining 1 1-8 à $16 1-2. Mais Ashland Oil a fléchi de 1-8 à $28 5-8 et Genstar de 1-8 à $18.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF	6 110	33¾	33	33⅝	+ ¾
AMRCp	.. 2822	22⅛	21½	21¾	.....
AMRwt	.. 793	10⅛	9¾	10⅛	+ ⅜
ASA	.. 822	79⅛	75¾	78¾	+ 3¾
Alcan	.. 420	28⅞	27¾	28⅞	+ ⅞
Allg Cp	9 72	52⅜	52	52	— ¼
Alg Int	8 185	30	29½	29½	.....

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Exxon	6 9236	30¼	29⅝	30⅛	+ ⅛
FMC Cp	8 394	35⅞	35	35⅝	— ⅛
Fairchd	10 466	16⅛	15½	16⅛	+ ½
Firestn	475 6333	19	18⅛	19	+ ¾
Fluor	12 1144	23⅛	22⅝	23⅛	+ ¼
FordM	.. 2808	39⅞	38⅞	39⅝	+ ⅝
Foxbr	10 139	37	36⅜	36⅜	.....

OPTIONS

	Mois	Prix	Vol.	Int. en cours	Ferm.	Titre
Dom M	Jy	12½	3	394	$13⅝	$26⅝
Dom M	Jy	15	3	324	$12	$26⅝
Dom M	Jy	15 p	10	49	55	$26⅝
Norcn	Fb	32½p	2	16	$3⅞	$28½
Norcn	My	30	10	196	140	$28½
Nva A f	Fb	7½	30	1599	65	$8

TAUX D'INTÉRÊT

Institutions	Dépôt à terme 30-59	1 an	3 ans	5 ans	Prêt hypothécaire 1 an	5 ans	Prêt personnel 1 à 5 ans
Fid. du Québec	8.75	10.00	12.00	12.50	11.75	13.75	—
Trust Royal	8.75	10.25	10.75	12.25	11.75	13.50	—
Trust Génral	8.75	10.00	12.00	12.50	11.50	14.00	—
Crédit Foncier	8.75	10.00	11.50	12.50	11.75	13.75	—
Morguard	9.50	10.50	11.75	12.50	13.00	14.50	—
Montréal Trust	8.75	10.00	11.50	12.25	11.75	13.75	—
Fid. Prêt. Rev.	9.00	10.25	11.50	12.50	11.75	13.50	—
Guardian	9.25	10.75	11.75	13.00	12.50	—	—
Fiduciaires	8.87	09.75	11.25	12.00	12.00	13.75	—
Fid. Permanent	8.75	10.25	10.75	12.25	12.00	—	15.00
Morgan Trust	10.50	12.00	12.75	12.00	14.50	—	—
Soc. Nat. Fid.	9.00	10.00	11.00	11.75	11.75	14.00	—
Trust National	8.75	10.25	10.75	12.25	11.75	—	—
First City	9.00	10.50	11.50	12.50	—	—	—
Guaranty Trust	8.75	10.25	11.75	12.87	12.00	13.50	14.25
B. Mercantile	9.50	9.50	10.00	10.00	—	—	—
B. Nationale	8.25	9.75	12.00	12.00	11.75	—	14.75
B. d'Épargne	8.50	9.50	11.50	—	11.75	—	14.75
B. Royale	8.50	9.75	11.00	—	12.00	—	14.75
B. de Commerce	8.25	9.75	10.25	11.25	11.75	—	14.50
B. de N.-Écosse	8.50	9.75	10.75	11.50	12.00	—	14.75
B. Continentale	8.75	10.00	10.25	10.25	—	—	16.50
B. de Montréal	8.00	9.50	11.00	11.50	11.75	13.50	14.75
B. T.-Dominion	8.25	9.25	9.75	—	11.75	—	14.50

(Taux fournis hier par Sogecar Inc.)

au jour le jour

■ Entente Bell-TVEC

La compagnie Bell Canada a signé hier un contrat de cinq ans avec la firme TVEC pour la transmission, via le satellite canadien Anik-3, des signaux de la télévision payante aux téléspectateurs francophones de l'Est du pays. Les termes de l'entente n'ont pas été dévoilés. TVEC sera le principal concurrent de Premier Choix, qui offrira une programmation francophone d'un océan à l'autre.

■ Aide au Challenger

Le Challenger 600 de Canadair vient de recevoir l'autorisation de l'aéroport Washington National d'atterrir et de décoller durant la nuit. Les dirigeants de cet aéroport — qui enregistre le plus grand nombre de vols d'affaires en Amérique du Nord — se sont dits satisfaits des faibles niveaux de bruit du Challenger 600. Cette décision donnera un bon coup de pouce à Canadair qui a jusqu'à présent vendu 120 Challenger 600 et 48 Challenger 601.

■ Les minéraux 82

La production de minéraux au Canada a sensiblement diminué en 1982, indiquent les résultats publiés par Ottawa hier. Ainsi, la production de minerai de fer, de zinc et d'amiante a chuté respectivement de 30.4%, 44.6% et de 26.7%. Le volume de la production de pétrole brut et de gaz naturel a baissé de 4.6% et 0.1%. La valeur de la production de ces deux combustibles a toutefois grimpé de 23% et 10.1% respectivement. Par ailleurs, la production de l'or a augmenter de 20%.

■ Les congrès à Sherbrooke

Sherbrooke aura presque son Palais des congrès... En effet, un édifice multifonctionnel sera construit au printemps pour recevoir dès septembre les expositions, les congrès et aussi les marchés publics et les encans. Une subvention de $1.5 million vient d'être accordée par le gouvernement fédéral au titre du programme «de stimulation immédiate de l'emploi».

■ En raccourci

Le taux d'**inflation** annuel de la Communauté économique européenne est tombé en 1982 à 9.4%, soit à son niveau le plus bas depuis 1978... Le premier numéro de l'édition européenne du quotidien américain **«The Wall Street Journal»** a été publié hier à Bruxelles. Comprenant 32 pages, il a été tiré à 10,000 exemplaires... **CP Air** ne portera aucune plainte formelle contre Air Canada qui offrira des rabais jusqu'à 75% sur les lignes nord-américaines ce printemps... La **Hong Kong Land,** une très importante société immobilière de Hong Kong, a obtenu un prêt international de $615.3 millions,dont $15.3 millions de a Banque Toronto-Dominion... L'équipe de l'Université Dalhouse, de Halifax, a remporté la **Coupe Concordia** contre 13 autres universités canadiennes, au concours annuel de cas en administration des affaires... Le Centre de recherche industrielle du Québec vient de publier son **répertoire** des laborastoires d'essais et d'analyses de la province... Les actionnaires de Allied Corp. (produit chimiques) et de Bendix Corp. (aérospatial, machinerie) ont approuvé la fusion de ces deux multinationales américaines.

André Bouthillier

$863 millions de prestations d'assurance-chômage en novembre

OTTAWA (PC) — Les prestations d'assurance-chômage versées au Canada en novembre ont totalisé $863 millions, soit le montant mensuel le plus élevé de l'histoire de ce programme fédéral institué il y a 40 ans.

Selon les chiffres fournis hier par Statistique Canada, ce chiffre porte à $7.7 milliards le total des prestations versées durant les 11 premiers mois de 1982, contre $4.3 milliards durant la même période en 1981.

Les prestations de novembre étaient de 129% plus élevées que durant le même mois de l'année précédente, et 24% plus élevées qu'en octobre, alors qu'elles ont totalisé $694 millions.

Statistique Canada a révélé que 1,230,000 Canadiens étaient admissibles à l'assurance-chômage durant la semaine qui a pris fin le 13 novembre, soit une hausse de 11% sur le mois précédent et de 73% sur novembre 1981.

En novembre, Ottawa a reçu 438,000 nouvelles réclamations, une hausse de 23% sur octobre et de 25% sur novembre 1981.

Au cours des 11 premiers mois de 1982, la Commission d'assurance-chômage a reçu environ 3.5 millions de nouvelles demandes, soit 37% de plus qu'en 1981.

En novembre, les prestations moyennes étaient de $141 par semaine, soit 9% de plus qu'un an plus tôt. Ces prestations sont proportionnelles aux revenus antérieurs des bénéficiaires et peuvent atteindre $210 par semaine.

Action Location aurait offert deux fois les mêmes garanties

par Michel Nadeau

Une trentaine de locataires d'automobiles se retrouvent actuellement coincés entre la Caisse populaire de Ville Mont-Royale et la Banque de Montréal, qui soutiennent toutes deux être propriétaires des véhicules loués par l'intermédiaire de la compagnie Action Location, appartenant à M. Paul Gélinas.

Selon les informations recueillies par le DEVOIR, la firme Action Location aurait offert en garantie auprès des deux institutions financières les mêmes automobiles qui étaient louées par des contribuables désireux de réduire leur note fiscale.

Au cours de l'automne dernier, Action Location cessait ses paiements auprès des institutions prêteuses, qui se retournèrent alors vers les locataires pour rappeler les véhicules.

«C'est notre dossier le plus difficile», a déclaré le président du conseil d'administration de la Caisse, M. Gilles Champagne, qui entrevoit trois hypothèses pour le règlement de ce problème financier de $125,000 s'ajoutant aux pertes prévues par la Caisse au cours de l'exercice financier qui a pris fin hier. L'année 1982 laissera des pertes dont l'importance est difficile à préciser actuellement. En 1981, le déficit fut de l'ordre de $150,000 après la subvention de $160,000 en provenance de la Fédération régionale sous la forme d'un prêt sans intérêt.

«Nous pouvons réclamer les quelques $5,000 aux emprunteurs, qui ont signé un billet personnel auprès de la caisse, comme nous pouvons également négocier un règlement avec la Banque de Montréal pour le partage des dégâts». Enfin, la solution d'une radiation des créances ne semble pas du tout sourire à M. Champagne.

Mitzi Dobrin quitte la direction de Miracle Mart

par Michel Nadeau

Mme Mitzi Dobrin quittera prochainement la direction des magasins Miracle Mart pour occuper la fonction de vice-présidente, affaires juridiques et institutionnelles, de la compagnie Steinberg.

Ce changement important dans la carrière de la fille de feu Sam Steinberg a été rendu public, hier, par le nouveau président de la firme de a Place Alexis-Nihon, M. Peter F. McGoldrick.

Depuis plusieurs années, Mme Dobrin tentait en vain de rentabiliser les 32 magasins Miracle Mart. L'an passé, les pertes furent de près de $6 millions. «Aucune amélioration significative n'est prévue pour l'avenir immédiat dans ce secteur», notait le président dans le dernier rapport annuel.

La direction ne cachait pas le fait que si un acheteur intéressant se présentait pour l'acquisition de Miracle Mart, elle serait heureuse de s'en départir.

C'est l'adjoint de Mme Dobrin, M. Soly Cohen, qui s'installe à la barre de cette division ayant affiché des ventes de $241 millions en 1982.

En devenant vice-présidente, affaires juridiques et institutionnelles, Mme Dobrin passe à une activité ayant beaucoup moins d'impact dans la gestion quotidienne des opérations. Elle oeuvrera dans les domaines du contentieux et des relations publiques, comme le fisait M. James Doyle, qui a pris sa retraite récemment.

Seule femme à la haute direction de la compagnie et une des rares personnes bilingues à la tête d'une compagnie dont la majorité des ventes sont au Québec, Mme Dobrin pourra ainsi projeter une image plus «visible» de Steinberg au Québec, comme le font ses concurrents Provigo et Métro-Richelieu.

Pâtes et papiers: une vive concurrence est à prévoir

par Claude Turcotte

Malgré toutes les difficultés présentes qui ralentissent les activités de l'industrie des pâtes et papiers, les producteurs canadiens doivent néanmoins se préparer à faire face à un défi peut-être plus menaçant encore, celui de la concurence internationale qui deviendra de plus en plus farouche et dure au cours des 10 prochaines années.

C'est ce qu'ont soutenu trois représentants de l'Association canadienne des producteurs des pâtes et papiers, au cours d'une conférence de presse donnée hier à Montréal, à l'occasion de l'ouverture du congrès annuel de l'organisme.

On sait déjà que 1982 a été une année très difficile pour l'industrie et on a confirmé hier que 1983 donnera des résultats un peu mieux que ceux de l'an passé, mais tout de même inférieurs à ceux de 1981. Il y aura cette année d'autres mises à pied, probablement quelques fermetures et certainement un ralentissement des dépenses de capital; à cet égard, la baisse prévue est de 36%.

Mais, l'industrie des pâtes de papiers se dit très consciente de la concurrence qui se prépare à l'étranger, particulièrement dans le sud des États-Unis. Les producteurs canadiens qui exportent plus de 50% de leurs produits aux États-Unis craignent de toute évidence une baisse de leurs ventes dans ce pays.

M. Howad Hart, le président de l'Association, et deux de ses collègues, M. Raymond Pinard, de Domtar, et M. John Fisher, de Fraser, ont insisté sur la nécessité de relever certains défis pour assurer dans quelques années une place aux produits canadiens sur le marché mondial. Les mots-clés sont: force financière des entreprises, productivité, bonne gestion de la forêt, qualité des produits, recherche et relations de travail harmonieuses.

Nouvelle formule à la Fiducie du Québec

Fiducie du Québec veut relancer les activités de ses Fonds Desjardins en proposant aux contribuables en quête d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) une information plus complète et une formule plus souple de gestion de leurs économies.

L'objectif de cette nouvelle offensive de mise en marché est de permettre un plus grand mouvement entre les fonds d'actions, d'hypothèques, d'obligations et d'épargne garantie.

Par le biais d'un bulletin périodique, «Informations financières» Fiducie du Québec, une institution du mouvement des Caisses populaires, suggère une répartition entre ces quatre types de placements afin de tirer le maximum de la conjoncture.

Ainsi, au lieu d'investir la totalité des fonds disponibles dans des actions ou dans des hypothèques à travers un fonds mutuels, le client peut ventiler ses placements selon l'évolution des rendements prévus. Le passage d'un fonds à un autre se fait sans frais ce qui n'est habituellement pas le cas dans les fonds mutuels traditionnels.

Par contre, il faudra compter certains frais d'administration. Comme dans tous les fonds mutuels, les gestionnaires prennent entre 1% et 2% de l'action par an. De plus, dans le cas des REER, le client doit ajouter $3 par fonds et par trimestre. En supposant que l'épargnant utilise les quatre véhicules durant l'année, il devra débourser $48 en plus des frais ordinaires de gestion des différents fonds.

«Cette formule est plus conforme aux besoins des consommateurs et permet à ceux-ci d'obtenir des rendements alléchants», a déclaré, hier, le vice-président de Fiducie du Québec, M. Raymond A. Reid.

La jeune Chambre de Commerce de Montréal

DÉJEUNER-CAUSERIE

Conférencier invité: M. Pierre Desmarais II
Président du comité exécutif de la Communauté Urbaine de Montréal

Date: Mardi, 8 février 1983
Midi précise

Endroit: LA BRASSERIE O'KEEFE LIMITÉE
Au Grand Salon
1100 ouest, Notre-Dame (coin Peel)
Montréal

Prix: $10.00 le billet
Nombre limité

R.S.V.P.
Tél.: 526-3309

APPARTEMENTS
EXÉCUTIFS
Meubles (au mois) ou non-meubles (à l'année)
Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gérance dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.

(514) 935-9224
HADDON ARMS
2170 AVE. LINCOLN
Près du Forum & Metro

LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL

Jacques Durocher

Richard Fontaine

Les associés de Lengvari, Braman, Trudel ont le plaisir d'annoncer la nomination de Me Jacques Durocher et Me Richard Fontaine à titre d'associés, Me Durocher et Me Fontaine sont diplômés en droit de l'Université d'Ottawa et l'Université de Montréal respectivement.

SHELL CANADA LIMITÉE

J.E. Czaja

Shell Canada Limitée annonce la nomination de J.E. (Ed) Czaja à son conseil d'administration. M. Czaja est vice-président exécutif de Shell Canada Limitée et président de Ressources Shell Canada Limitée. Il assume la responsabilité des secteurs du pétrole, du gaz naturel et du charbon au sein de Shell.

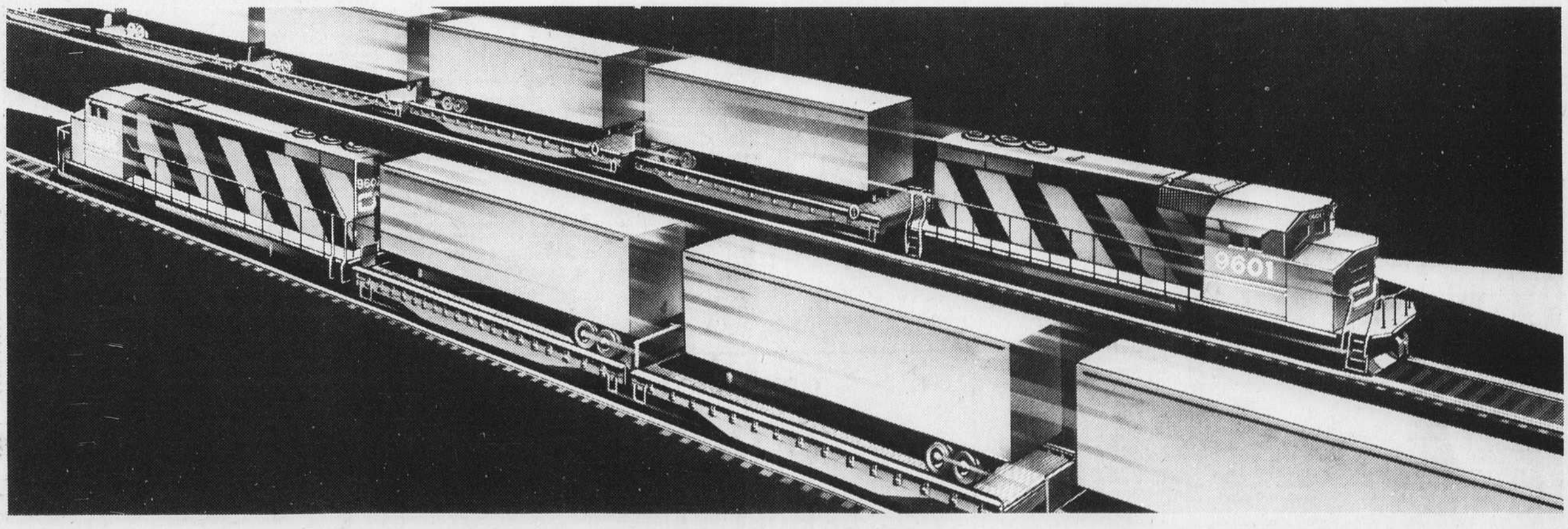

«LAISSEZ VOTRE TRACTEUR POUR NOTRE LASER.»

UNE SUPER PERFORMANCE

Le nouveau service Laser de CN Rail vous permet maintenant d'acheminer vos remorques plus rapidement et plus économiquement, entre Montréal et Toronto. Notre réseau de voies doubles a permis de mettre «sur rail» la dernière innovation de CN Rail: le Laser, un service nocturne de livraison ultra-rapide entre Montréal et Toronto. C'est une exclusivité CN Rail.

Chaque soir en semaine, vos remorques seront acheminées sans délai, à l'heure prévue, vers Toronto. C'est toute une garantie! Et toute une économie de millage et d'entretien! Votre représentant CN Rail vous donnera tous les détails.

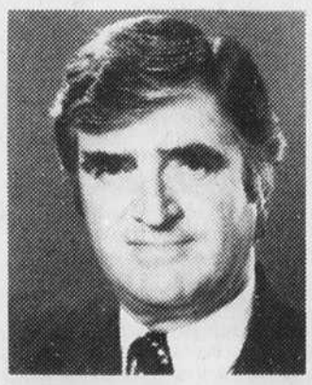

Ne tardez pas à faire vos réservations; plusieurs de vos concurrents ont déjà fait du Laser...un succès sur toute la ligne.

Ron Lawless
R.L. Lawless, Président et Chef de la direction, CN Rail

CN RAIL
Une division du Canadien National

Début des 767 chez Air Canada

Les deux Boeing 767, dont la société Air Canada a pris possession en janvier dernier, seront intégrés à la liaison Toronto-Calgary, à compter du 14 février prochain.

Air Canada a conclu une entente pour l'achat de 12 de ces appareils ultra-modernes et pouvant transporter 201 passagers, à raison de $55 millions par avion. Les deux premiers Boeing 767 ont été livrés à la mi-janvier et ont servi, à titre d'essai, dans la liaison Montréal-Toronto.

À compter du 14 février, le premier appareil sera immatriculé 601 et sera affecté aux liaisons Toronto-Calgary et Calgary-Toronto-Montréal. Le voyage inaugural du second appareil, immatriculé 602, aura lieu le 1er mars prochain sur la liaison Toronto-San Francisco.

Quatre autres appareils seront livrés à Air Canada au cours de l'année et les autres en 1984. Air Canada envisage d'acheter 18 autres Boeing 767 mais attend une amélioration de la situation économique avant de donner le feu vert à la compagnie Boeing.

L'un des multiples avantages du nouveau Boeing 767 est que sa consommation d'essence est inférieure de 27 % à celui du DC-8 qu'il est d'ailleurs appelé à remplacer.

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

DESJARDINS, Dr. Édouard. — À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 30 janvier 1983 à l'âge de 85 ans, est décédé le Dr. Édouard Desjardins, chirurgien, époux de feu Anita Lambert. Il laisse dans le deuil ses enfants, Nicole (épouse de William Thomas), Dr. Monique (épouse du Dr. Yvon Benoit) de Tracy et Micheline, ses petits-enfants, Anne et Frédéric Benoit, ses soeurs, Simone et Jeannette (épouse de feu le Dr. Lélius Gagnier), sa cousine Pauline Daigle-Boucher ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi le premier courant. Le convoi funèbre partira du salon Alfred Dallaire Inc., 1111 rue Laurier Ouest, Outremont, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 14 h 00. Et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le salon sera ouvert mardi à 13 h 00.

VACHON, Béatrice. — À Longueuil, le 31 janvier 1983 à l'âge de 72 ans, est décédée Béatrice Vachon (Cloutier), épouse de feu Paul Vachon. Elle laisse ses enfants, Paul, Pierre (épouse de Micheline Mercille) et Jean, 2 soeurs, Marguerite et Jeannine Cloutier, ses petits-enfants, Mathieu, Sophie et David ainsi que plusieurs parents et amis. À la demande de la défunte, le corps ne sera pas exposé. Les funérailles auront lieu le vendredi 4 février à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil à 11h00 et de là au Crématoire Ed Darche & Fils. S.V.P. ne pas envoyer de fleurs, des messes seraient appréciés.

IN MEMORIAM
À la mémoire des défunts au profit des vivants faites un don à
la Fondation du Québec des maladies du coeur
1455, rue Peel, Montreal
288-8141

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

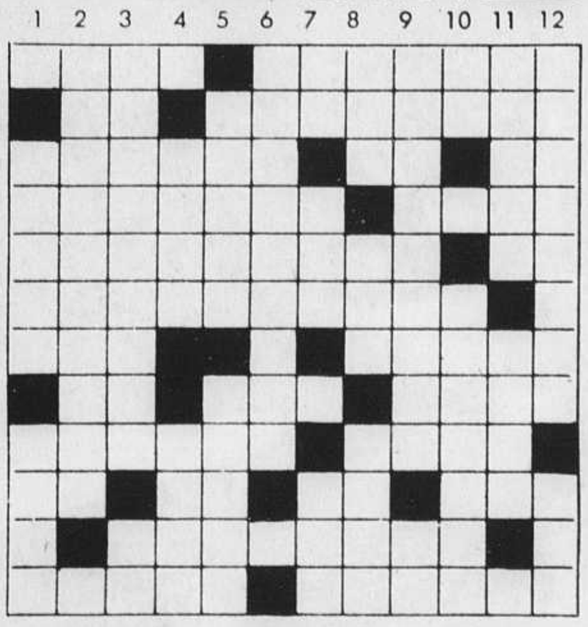

Horizontalement

1—Étendu en longueur. — Instrument de musique.
2—Coups de baguette. — Construction de maçonnerie où l'on fait du feu.
3—Serrer étroitement contre soi. — Ayant tous les plis d'une voile carguée. — Sélénium. — Antimoine.
4—Animal fabuleux. — Tirage.
5—Louangeuse. — Saint-Louis.
6—Qui arrive après.
7—Rayon. — Fragment d'un objet brisé.
8—Radon. — Ride. — Soutire.
9—Partisan d'une doctrine. — Viscère pair.
10—Xénon. — Drame lyrique japonais. — Baryum. — Pas nouveau.
11—Mettras fin à.
12—Donne à quelqu'un une marque extérieure de civilité. — Plante potagère (ache).

Verticalement

1—Organe reproducteur des végétaux à graine. — Deuxième vertèbre du cou.
2— Qui a les oreilles longues et pendantes.
3— Un des alcaloïdes de l'opium. — Chlore.
4— Demeure. — Pneumatique.
5— Sans difficulté (sans coup...). — Chute des organes.
6— Oiseau.
7— Parcouru des yeux. — Obtenue. — Langue, faconde.
8— Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc. — Transpire. — Clairsemé.
9— Qui n'est pas exercée. — Aluminium.
10— Île de l'Atlantique. — Raccourci dans l'expression de la pensée.
11— Tout endroit qui offre une détente. — Le premier-né.
12— État d'une personne en habit. — Sans inégalités.

Solution d'hier

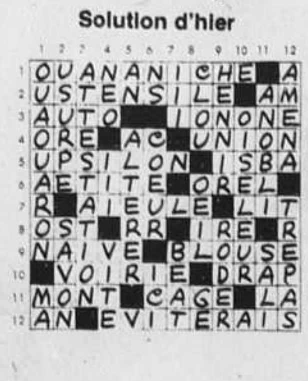

AVIS PUBLICS

Avis est par la présente donné que le contrat par lequel LA BAGAGERIE ENR., transporte et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Sept-Iles, le 20 janvier 1983, sous le no: 46622. Banque de Montréal, le 24 janvier 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-025019-816. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- IRVING BELOFF, 4082 Mackenzie, Chomedey, Laval, défendeur. Le 14 février 1983, à 11 heures au domicile du défendeur au No 4082 rue Mackenzie en la cité Chomedey Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Irving Beloff saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 morceaux, 1 téléviseur couleur Sears, 1 système de son Electrophonic, 1 laveuse et 1 sécheuse GE, 1 lave-vaisselle Baycrest. Conditions: ARGENT COMPTANT. Robert Jasmin, huissier, 625-1996. Montréal, 28 janvier 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-026669-817. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- GASPARD BOUCHARD, 1785 Albert Murphy app. 6, Chomedey, Laval, défendeur. Le 14 février 1983, à 11:30 heures au domicile du défendeur au No 1785 rue Albert Murphy app. 6 en la cité Chomedey Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon modulaire, 1 système de son Sanyo, 1 téléviseur couleur Sanyo, 2 peintures à l'huile. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 625-1996. Montréal, 27 janvier 1983.

Province de Québec. District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No: 700-02-003626-828. CYRILLE HABEL, demanderesse -vs- RÉAL GAUTHIER, défendeur. Le 17 février 1983, à 10 heures au domicile du défendeur au No 615 rue Fontainebleau à Duvernay, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salle à dîner (Comtemporain) comprenant 1 table, 4 chaises et un vaisselier. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-ds-Mts, huissier, (819) 326-7707. Ste-Agathe-ds-Mts, le 2 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-032937-828. VAL ROYAL LASALLE LTÉE, demanderesse -vs- DANIEL NADEAU, défendeur. Le 10 février 1983, à 12 heures au domicile du défendeur au No 5055 rue Charleroi en la cité Montréal-Nord de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVES CLOSSEY, huissier, 4 est, Notre-Dame, Suite 701, Montréal 866-1325. Montréal, le 28 janvier 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-042143-813. TRECK PHOTOGRAPHIC DU CANADA LTÉE, demanderesse -vs- BERNARD JOANISSE, défendeur. Le 10 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 5055 rue Notre-Dame, appartement 308 en la cité Chomedey, Laval de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVES CLOSSEY, huissier, 4 est, Notre-Dame, Suite 701, Montréal 866-1325. Montréal, le 28 janvier 1983.

AVIS est donné que: Denis Boyer, 315, Ste-Elisabeth, Laprairie, Qué. détenteur du permis M508438-03, région 06, demande à la CTQ de transférer son permis à: Carmin Bazinet, 150, Ch. Lac Toro, St-Michel des Saints, Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: 1er février 1983
2ième parution: 2 février 1983
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS est donné que: Mario Taillefer, 5645, Boul. Cléroux, Laval, Qué., détenteur du permis MM506422-01, région 10, demande à la CTQ de transférer son permis à: Jean-Marie Labonté, R.R. 1, St-Placide, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: 1er février 1983
2ème parution: 2 février 1983
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS
Les Entreprises Marc Bérard Inc. donne avis à la Commission des Transports du Québec qu'elle a acquis toutes les actions émises, souscrites et payées, détenues par Marc Bérard dans Transport Ber-Clau Ltée, détentrice du permis M-303302 et qu'à l'occasion de ce transfert, elle demande à la C.T.Q. de statuer sur le maintien desdits permis.
Aussi, le contrôle de la compagnie, Les Entreprises Marc Bérard Inc., demeure entre les mains de Monsieur Marc Bérard.
Elle invoque au surplus l'application de l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est Sherbrooke, Montréal.
1ière publication: 1er février 1983
2ième publication: 2 février 1983
PAQUETTE & ASSOCIÉS
Me François Perreault
Suite 900
200 ouest, St-Jacques
Montréal, P.Q. H2Y 1M1

Consommation et Corporations Canada Corporations
Consumer and Corporate Affairs Canada Corporations

AVIS

Avis est par la présente donné de ma décision de dissoudre les sociétés suivantes
Lasco Cash Registers Limited — Caisse enregistreuse Lasco Limitée
Robert Léger Investments Canada Ltd.
Leith Recycling Inc. — Entreprise de Recyclage Leith Inc.
Location Desjardins Ltee — Desjardins Rental Ltd.
Les Locations Telemobiles Ltee.
Les Machineries Larfo Inc. — Larfo Machinery Inc.
Mah Parking Inc. — Stationnement Mah Inc.
Marché aux Puces de Pointe-Aux-Trembles Inc.
Marie-Madeleine Décor Ltée
Markan Consultants Inc.
May Construction Company Limited
Mika Restaurants Inc. — Les Restaurants Mika Inc.
Montreal Baby Sitting Ltd. — Garde des Enfants de Montréal Ltée
Murand Investissement Cie Ltée — Murand Investment Co. Ltd.
Musitel Inc.
Mymco Marketing Ltd. — Marketing Mymco Ltée
Olivares Investments Inc. — Investissements Olivares Inc.
Phk Inc.
Panzera Holding Inc.
Parallele 4, communications Audio-Scripto visuelles Inc.
Parivert Construction Ltée
Paysgisme & Deneigement R. et R. Ltée.
Peaux Quebec Skins Ltee/Ltd.
Les Pétroles Erinel Ltée/ Erinel Petroleum Ltd.
Pharmatec Inc.
Phase 3 Graphics Inc. — Les Graphiques Phase 3 Inc.
Photocopie Laval Centre Inc.
Les Placements B.B.G. Ltée
Les Placements Pastel Ltée
Les Placements Sogesta Ltée
Printaid Services Ltd.
Pro-Competition Inc.
Produits Chimiques Prodexim Inc.
Promimpact Ltée.
Proscribe Data Systems Ltd.
Quality Safety Supplies Ltd. — Fournitures de Sécurité de Qualité Ltée
Remorquage P.C. Ltée — P.C. Towing Ltd.
Remorquages R.F.A. Inc. — R.F.A. Towing Inc.
Réparation générale d'automobiles Chambord Inc.
Restaurant la Bergerie (1977) Inc.
Restaurant la Veronaise Inc.
Roberts-Brandon Corporation Ltd.
Roo Jai Investments Ltd.
S.D.S. — Bureautique Inc.
S.E.N.T. Services d'expertise nucléaire pour toitures Inc.
Service Kopie du sud Inc.
Service de voyages Trans Mondial Ltee — Trans Mondial Travel Service Ltd.
Société de Gestion Gerard Lefebvre Ltée — Gerard Lefebvre Management Ltd.
Solchem Corporation
Ste-Rose Electrique Inc.
Sun Renovations Inc. — Renovations Soleil Inc.
Supar Video Inc.
Superclean Steam Mobile (1977) Ltée — Superclean Steam Mobile (1977) Ltd.
T.I.M. Cuisine Ltee
TQF Central Farm Machinerie Registry Ltd. — Registre Centre de Machinerie Agricole Tof Ltée
Telco Holdings Ltd. — Placements Telco Ltée.
Tele Audio Electronique A.E.L. Ltée.
B. Terfloth & Cie (Canada) Inc.
Claude Turmel Paysagiste Ltée.
Universal Sommi Management Inc.
Les Vacances Elixir Inc.
Valley of Jewelry Co. Ltd. — La Vallée des Bijoux Co. Ltée.
Les Ventes Carrousel Ford Ltée.
Wicker Novelties Company Limited — La Compagnie d'Innovation d'osier Limiée.
Yolanda Holdings Corporation/La Corporation Yolanda Holdings.
81446 Canada Limitée
81515 Canada Ltée
81530 Canada Ltd/Ltée
81551 Canada Ltd./Ltée
81627 Canada Ltd.
82243 Canada Ltd.
82279 Canada Ltd.
82416 Canada Ltd.
82443 Canada Ltée
82459 Canada Ltée
82532 Canada Ltd.
82570 Canada Ltée
82571 Canada Ltd.
83814 Canada Ltd. — 83814 Canada Ltée.
83846 Canada Ltd. — 83846 Canada Ltée.
86277 Canada Limitée
88511 Canada Ltée/Ltd.
90079 Canada Ltée
92077 Canada Ltée
92147 Canada Inc.
94079 Canada Inc.
94214 Canada Limitée
94426 Canada Inc.
94540 Canada Ltée
95078 Canada Ltée
95175 Canada Ltée
95238 Canada Limitée — 95238 Canada Limited
96543 Canada Inc.
97963 Canada Ltée
98457 Canada Ltée
en vertu de l'article 205 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. En l'absence d'une opposition justifiée et reçue avant le 17 mai 1983, un certificat de dissolution des sociétés ci-haut mentionnées.

F.H. Sparling
Directeur
Loi sur les sociétés commerciales canadiennes
Place du Portage
Ottawa/Hull
K1A 0C9

Canada

AVIS est donné que: TRANSPORT LEO ST-PIERRE LIMITÉE, Rte 309, St-Aimé du Lac des Îles, Qué. détentrice du permis M506612-05, région 07, demande à la CTQ de transférer son permis à: Jocelyn Bell, 697, Parent, Mont-Laurier, Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, la requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: 1er février 1983
2ème parution: 2 février 1983
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
(AIDE JURIDIQUE)
SHELLEY FERRAZ (Shelley Waite) ménagère, domiciliée et résidant au 436, rue Conrad Pelletier, La Prairie, district de Montréal;
Requérante,
AVIS
AVIS est par la présente donné que SHELLEY ANN WAITE résidant et domiciliée au 436, rue Conrad Pelletier, La Prairie, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de SHELLEY FERRAZ.
BROSSARD, ce 19 janvier 1983
Leclerc, Gravel & Allaire
Procureurs de la requérante.
6185, boul. Taschereau, Suite 201,
Brossard, Québec. J4Z 1A6

DEVANT LA COMMISSION
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PRENEZ AVIS que AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTÉE s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir la modification de son horaire sur le service: Sherbrooke-Drummondville, en ajoutant des départs de ces deux endroits afin de continuer d'assumer la liaison avec les services Via Rail vers l'est du pays.
Les départs s'effectueront aux heures suivantes:
Départ de Sherbrooke: 07h30 - 20h45.
Arrivée à Drummondville: 08h35 - 21h50
Départ de Drummondville: 09h00 - 19h15
Arrivée à Sherbrooke: 10h05 - 20h20
Toutes personnes peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, Boul. Charest, Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis.
Guy Poliquin, procureur de la requérante
580, Grande-Allée est -
Suite 140
Québec (Québec)
G1R 2K3
Tél.: 522-5644
4-83-10
1ère publication: 31 janvier 1983
2ième publication: 1er février 1983

AVIS
PRENEZ AVIS QUE Denise Barrette et Jean Bégin Enr., s'adressent à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées propriété ou en possession légale de la compagnie, 1843-7475 Québec Inc., détentrice du permis M-305990 et ce sur toutes et chacune des clauses dudit permis. la compagnie, 1843-7475 Québec Inc., désire également obtenir le droit d'agir comme courtier pour ce faire.
Ils invoquent au surplus, l'application de l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 31 janvier 1983
2ème publication: 1er février 1983
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
Suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

AVIS
PRENEZ AVIS QUE Jean-Luc Dion détenteur du permis M-507641, lequel autorise un transport de matières en vrac dans la région 05, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de pouvoir transférer ledit permis à Équipement Asselin Inc., laquelle est elle-même détentrice du permis M-509309.
Qu'à l'occasion de ce transfert, il demande que la Commission statue sur le maintien dudit permis et au surplus, il invoque l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date qu'elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 1er février 1983
2ème publication: 2 février 1983.
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
Suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CHANGEMENT DANS LA
RÉPARTITION DES ACTIONS
LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE., 8435 Boul. Langelier, St-Léonard, Qué. permis M-508757, s'adresse à la Commissions des Transports du Québec afin de l'aviser du changement dans la répartition des actions intervenu au sein de la compagnie.
Répartition des actions avant la transaction:
Normand Payette
1,000 actions ordinaires
Raymond Castonguay
1,000 actions ordinaires
André Coutu
1,000 actions ordinaires
Répartition des actions après la transaction:
Normand Payette
900 actions ordinaires
Raymond Castonguay
900 actions ordinaires
André Coutu
900 actions ordinaires
Sylvio Ricard
300 actions ordinaires
Le tout conformément à l'article 44 de la Loi sur les transports.
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours de la 2e parution de cet avis.
Première parution: 31 janvier 1983
Deuxième parution: 1er février 1983

LA MÉTÉO

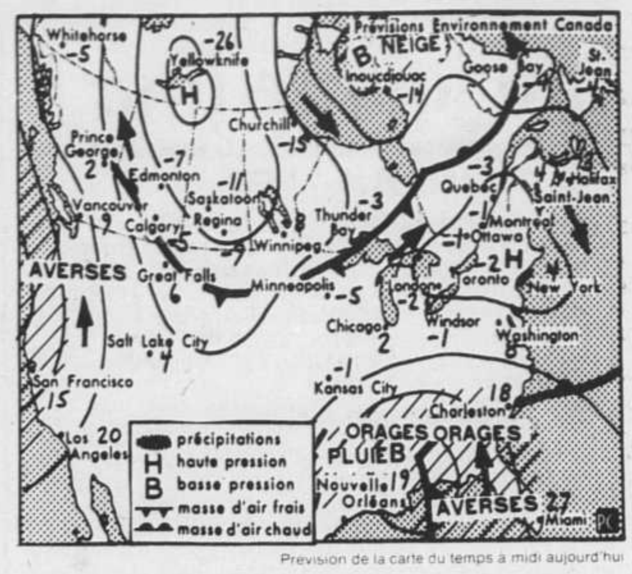

Prevision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Le système dépressionnaire qui a donné de la neige sur le Québec et même un peu de pluie sur l'extrême sud de la province se situe sur les Maritimes ce matin. Il fera place à une crête de haute pression qui dégagera le ciel graduellement de l'ouest vers l'est aujourd'hui. Les températures resteront supérieures à la normale saisonnière.

MONTRÉAL

Dégagement graduel ce matin. Ensoleillé par la suite. Maximum près de −1. Probabilité de précipitations: 10%. Aperçu pour mercredi: ennuagement.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 16
COUCHER: 17 h 01

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: -5. Probabilité de précipitations: 10 %. Aperçu pour mercredi: ennuagement.

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: -3. Précipitations: 10 %. Aperçu pour mercredi: ennuagement.

Outaouais, Montréal: dégagement graduel en matinée. Ensoleillé par la suite. Maximum: -1. Précipitations: 10 %. Aperçu pour mercredi: ennuagement.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Beauce: dégagement graduel en matinée. Ensoleillé en après-midi. Maximum: -2. Précipitations: 30 %. Aperçu pour mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Estrie: dégagement graduel en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Maximum: -2. Précipitations: 20 %. Aperçu pour mercredi: ennuagement.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: dégagement graduel au cours de la journée. Maximum: -5. Précipitations: 30 %. Aperçu pour mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: averses de neige dispersées, surtout le long du littoral. Vents modérés par moments. Maximum: -4. Précipitations: 70 %. Aperçu pour mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Baie-Comeau, Sept-Iles, Basse côte nord-Anticosti, sauf le secteur de Blanc-Sablon: nuageux avec quelques averses de neige. Maximum: -4. Précipitations: 50 %. Aperçu pour mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec. Environnement Canada

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en dégrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	Averses	4	9
Victoria	Averses	4	9
Edmonton	—	—	—
Calgary	—	—	—
Whitewhorse	Ensoleillé	−7	−3
Régina	Nuageux	−15	−6
Winnipeg	Nuageux	−15	−8
Toronto	Ensoleillé	−4	0
Ottawa	Ensoleillé	−7	−1
Québec	Dégagement	−7	−2
Halifax	—	—	—
Fredericton	—	—	—
Charlottetown	—	—	—
St-Johns	Neige	−62	−24

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	Ensoleillé	25	37
Atlanta	Pluie	42	49
Atlantic City	Ensoleillé	24	44
Boston	Ensoeillé	30	41
Buffalo	Ensoleillé	23	34
Burlington	Ensoleillé	24	34
Charleston WV	P.nuageux	30	50
Charlotte NC	Pluie	38	53
Chicago	Nuageux	20	34
Cleveland	Nuageux	27	36
Dallas	Nuageux	38	42
Denver	P.nuageux	24	35
Detroit	P.nuageux	22	33
Hartford	Ensoleillé	24	42
Honolulu	P.nuageux	64	78
Houston	Nuageux	47	53
Kansas City	Neige	26	33
Las Vegas	Ensoleillé	33	55
Los Angeles	Beau	46	67
Miami Beach	Ensoleillé	64	80
Minn. St.Paul	Beau	6	25
New Orleans	Orages	59	70
New York	Ensoleillé	31	43
Norfolk	P.nuageux	35	50
Oklahoma City	Neige	28	32
Orlando	Averses	58	89
Philadelphie	Ensoleillé	28	44
Phoenix	Ensoleillé	40	62
Pittsburgh	P.nuageux	23	35
Portland Me	Ensoleillé	26	38
Portland Or.	Nuageux	38	52
Reno	Beau	22	45
Tampa	Averses	61	76
Salt Lake City	Brume	25	39
San Diego	Beau	49	67
San Fransisco	P.nuageux	40	57
Seattle	P. nuageux	39	54
Spokane	Brume	28	38
Syracuse	Ensoleillé	27	39
Tulsa	Pluie	31	35

AMÈRIQUE CENTRALE

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celcius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Acapulco	Clair	31	60
Barbades	P.nuageux	27	74
Curaçao	Beau	30	73
Freeport	Beau	26	—
Guadalajara	Clair	28	47
Guadeloupe	Clair	29	69
La Havane	Beau	30	68
Kingston	P.nuageux	31	72
Montego Bay	Averses	30	71
Mexico	Clair	2	24
Monterrey	Brumeux	24	53
Nassau	Clair	25	52
San Juan	Beau	29	71
Trinidad	Beau	31	61

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	Temps	deg.	hre
Aberdeen	Nuageux	1	13h
Amsterdam	Nuageux	5	13h
Ankara	Nuageux	0	15h
Athènes	P.nuageux	16	14h
Auckland	Nuageux	16	24h
Beyrouth	Clair	15	14h
Berlin	P.nuageux	3	13h
Bonn	Nuageux	5	13h
Bruxelles	—	—	13h
Le Caire	P.nuageux	20	14h
Casablanca	Clair	16	12h
Copenhague	Nuageux	3	13h
Dublin	Brume	10	13h
Genève	P.nuageux	2	13h
Jérusalem	Clair	12	14h
Lisbonne	Clair	11	12h
Londres	Clair	5	13h
Madrid	P.nuageux	13	13h
Malte	Clair	16	13h
Moscou	Clair	−1	15h
New Delhi	Clair	17	17h
Nice	Clair	15	13h
Oslo	Nuageux	−5	13h
Paris	Pluie	3	13h
Rome	Clair	14	13h
Sofia	Nuageux	11	14h
Stockholm	Neige	−3	13h
Tokyo	P.nuageux	6	21h
Tunis	P.nuageux	15	14h
Vienne	Nuageux	5	13h
Varsovie	Neige	3	13h

RÉTROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	0	2
Normale	−16	−6
Records	−31(1973)	−2(1969)

PRÉCIPITATIONS*
(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	1.0	5.0
Ce mois-ci	27	31
Normale pour ce mois	24	53
Cette année*	27	75
Normale pour l'année	723	235

Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

DEGRÉS-JOURS

Avant-hier	20
Ce mois-ci	785
Normale pour ce mois	874
Cette saison	2342
Normale au 31 janvier	2563

Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés celcius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnés à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
DAME JEANNINE GRENIER,
requérante
c.
JEAN-GABRIEL GAUTHIER,
intimé
ORDONNANCE DE LA COUR
L'intimé est avisé par les présentes qu'une copies d'une requête pour faire rétroagir les effets de la dissolution du régime matrimonial en vertu des articles 498 du Code Civil du Québec et 20 C.p.c. a été déposée à son intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal. Ladite requête est présentable pour audition au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, le 10 février 1983, en salle 16:12 à 14:15 ou aussitôt que Conseil pourra être entendu et veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 18 janvier 1983
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Protonotaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR PROVINCIALE
NO: 700-02-000014-838
BANQUE NATIONALE DU CANADA,
demanderesse
-VS-
BEVERLY STUBINA,
défenderesse
AVIS
Il est ordonné à la défenderesse, Beverly Stubina, de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.
St-Jérôme, ce 24 janvier 1983
ANDRE BRUNET
GREFFIER-ADJOINT
Mes ROCHON, PREVOST, AUCLAIR & FORTIN,
85 ouest, rue de Martigny,
Suite 6.18,
Saint-Jérôme, Québec.
J7Y 3R8
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
NO: 500-12-12027-82-8
DAME VIOLET KLYM,
requérante
-c.-
CLAUDE REECE,
intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, CLAUDE REECE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, de la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance ccueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 25 janvier 1983.
LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL
6655, ch. de la Côte-des-Neiges
Bureau 405
Montréal (Québec)
H3S 2B4 - tél. 731-3234
PAUL REEVES, J.C.S.
REGISTRAIRE

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE
PLAYLINE LTD.
AVIS est par les présentes donné que la Compagnie PLAYLINE LTD., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
DATÉ à Montréal, ce 14ième jour de décembre 1982.
Harold Ulrich
Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division de Divorces
NO: 760-12-4995-837
FRANÇOIS ROSS, domicilié et résidant au 516 rue Salaberry, Valleyfied,
Requérant
-vs-
MONIQUE BOUCHARD, adresse inconnue,
Intimée
ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intimée MONIQUE BOUCHARD, de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans "Le Devoir".
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district Beauharnois. Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant purra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de tout ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
À Valleyfield ce 24 janvier 1983.
(S) THÉRÈSE LAMBERT
Registraire des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-118960-826
DANIEL ROY, étudiant, domicilié et résidant au 161 Villeray, app. 2, cité et district de Montréal,
Requérant
-vs-
FABIENNE FRAICHE, de domicile inconnu,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée FABIENNE FRAICHE est par les présentes requis de comparaître dans un délais de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 25 janvier 1983.
(S) RENÉ HURTUBISE, J.C.S.
MTRES THIBAULT GENDRON
MOREAU & SOUMEILLANT
400 est Jarry
Montréal, P.Q.
H2P 1V3
Procureurs du requérant

Avis est donné que M. Jean-Paul Corbin, résidant et domicilié au 2418, Chatham à Longueuil, comté de Taillon détenteur du permis M-500481 D-003 région 06, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Normand Fafard résidant et domicilié au 1555, Soucy à St-Hubert, comté de Taillon région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 1er février 1983
2ième parution: 2 février 1983.

AVIS
120784 CANADA INC, 1694 John F. Kennedy, LaSalle, Québec (voiturier-remorqueur) et TNT QUÉBEC INC., 6500 Grande Allée, St-Hubert, Québec (voiturier-roulier) s'adressent à la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir le permis de voiturier-remorqueur et de courtier, aux conditions règlementaires, pour le service de transport suivant:
TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT — CONTRAT
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du voiturier-roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Première parution: 31 janvier 1983
Deuxième parution: 1er février 1983

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-120891-829
DAME DIANE BELEC,
Requérante
-vs-
RENÉ COUTURE,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, RENÉ COUTURE, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente insertion. Une copie de la requête en divorce, affidavit, déclaration de l'avocat, certificat et avis, a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, 1, Est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
PRENEZ de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle pourrait solliciter contre vous.
MONTRÉAL, ce 21 janvier 1983.
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
ME PIERRE COTE
5013, Avenue Verdun
Verdun, P.Q.

PRENEZ avis que Transport W. Gauthier Ltée, détentrice du permis M-300465, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT —
De Delson à la frontière Québec-Ontário (tous ports d'entrée) à Trenton et retour, pour le transport de poteaux, pour le compte de Domtar Inc.
Durée: 364 jours.
La présente demande de permis spécial fait suite à l'incendie qui a détruit l'usine de Domtar Inc. à Delson, le 13 janvier 1983.
1ère publication: 31 janvier 1983
2ème publication: 1er février 1983

AVIS
AVIS est donné que Transport Serge Thibert Inc., détentrice du permis M-506767, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir que lui soit transféré les systèmes de transport rattachés aux permis M-300565 et au permis de camionnage en vrac pour la région 6 M-507027, détenus par Gérard Bombardier, et ce, conformément à l'article 41 de la Loi des transports.
Tout intéressé peut contester ou intervenir à cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq jours de la deuxième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 Sherbrooke est, Montréal.
1ière publication: 31 janvier 1983
2ième publication: 1er février 1983
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec
H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-121637-833
MICHELINE ROCH,
Partie requérante
-vs-
PAUL FECTEAU,
Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, PAUL FECTEAU est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publicatin. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre compartion ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 24 janvier 1983
(S) Dominique Di Bernardo
Régistraire-adjoint
MES BOSCLAIR, KOZINA, DESY, SASSEVILLE & LAFORTUNE
4906 est, boulevard Gouin
Montréal-Nord - 326-6400
Domicile élu: 31 St-Jacques, ch. 500

OPÉRATION 20 000 LOGEMENTS VILLE DE MONTRÉAL

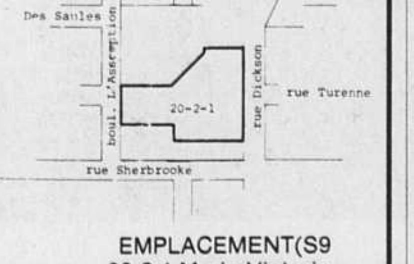

EMPLACEMENT(S9
20-2-1 Marie-Victorin

Dans le cadre de l'Opération 20 000 logements de la Ville de Montréal, le Comité exécutif recevra des propositions pour la construction d'habitations sur le ou les emplacements représentés en vignette.

Le ou les emplacements ont un potentiel de logements de 360 unités.

Le ou les bâtiments à ériger sont du type unifamilial, duplex et triplex et multifamilial tel que décrit au programme.

Les propositions seront remises de main en main au Secrétaire administratif, pièce 415, Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame est, Montréal, avant MIDI (12h) et seront ouvertes immédiatements après au bureau du Greffier, pièce 120 de l'Hôtel de Ville, le 30 mars 1983.

Pour la somme de 15$ payable comptant ou par chèque visé, non remboursable, on peut se produrer un exemplaire du dossier d'invitation en s'adessant à la réception de la CIDEM, 155, rue Notre-Dame est, pièce 209, à compter du 2 février 1983.

Seules les propositions accompagnées d'un dépôt seront recevables. Le dépôt, valide pour soixante (60) jours, pourra prendre la forme soit d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal et tiré sur une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'une lettre de crédit irrévocable émise par une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'un cautionnement selon le modèle soumis dans le dossier d'invitation. Le montant du dépôt sera de $180 000,00

La Ville de Montréal demeure libre de rejeter toutes les propositions. La décision de la Ville sera sans appel et aucune requête en indemnité ne sera admise. Les propositions seront jugées au mérite selon les critères élaborés dans le cahier des charges.

Le Directeur
Commissaire général
CIDEM, Ville de Montréal

Pierre Shoner
Montréal 1982

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à **l'Administrateur finances et administration, Travaux Publics-Canada 901 Cap-Diamant, chambre 266, 2ième étage Gare Maritime Champlain, Anse au Foulon, QUÉBEC, P.Q. G1K 4KI** et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, (Téléphone 694-3142) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'offres 83Q-019P - Rénovation de l'Immeuble du Gouvernement du Canada — Phase 11-3 RUE BUADE,QUÉBEC, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs de Québec, Montréal et Rimouski, et L'A.P.C.H.Q. de Québec, aux bureaux du ministère à Montréal et Ottawa et Rimouski, et ainsi qu'au bureau de poste de 300 St-Paul, Qué.

Date limite: le mercredi 23 février 1983
Dépôt: $250.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur Général du Canada, il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Le morai des joueurs du Manic est atteint

Équipe-Canada, une tempête dans un verre de bière?

par Francis Millien

Ça brasse du côté de Molson... Le fait n'est pas nouveau et quand il s'agit de la bière ou des affaires, il n'y a là pas de quoi faire un article.

Mais quand Molson brasse des idées concernant le soccer, c'est chez le Manic que ça mousse, réaction tout à fait normale puisque le premier est le bailleur de fonds du deuxième et Roger Samson, directeur-général de l'équipe et fils spirituel de la société-mère, n'y est pas étranger, quoiqu'il en dise, sa modestie dûsse-t-elle en souffrir. Qui d'autre, chez Molson, peut parler ou penser soccer avec plus d'aplomb?

Bien sûr, il y a loin de la coupe (du bock serait plus approprié) aux lèvres avant de voir l'équipe nationale de soccer s'installer à Montréal. Mais cette idée, aussi saugrenue soit-elle, a déjà fait son chemin en semant le doute dans plusieurs esprits.

À cause de son côté brumeux et énigmatique, entretenu par les responsables, chacun y va de ses suppositions et de ses solutions. Petit à petit, le dilemme sera de savoir comment l'équipe nationale vivra à Montréal et non plus si elle a droit de vie à Montréal. À partir de ce moment, le concept sera vendu et seul le temps aplanira les divergences de point de vue.

Il faut donc se placer dans la peau des joueurs pour comprendre leurs inquiétudes, aussi bien les étrangers que les Canadiens.

Une équipe cent pour cent canadienne à Montréal n'est toutefois pas à prévoir pour 1983 à cause des délais de formation et des contrats à respecter, et il faut regarder vers 1984. Après tout la Coupe du monde n'est que pour 1986, si le Canada en est l'hôte, ou 1985 pour obtenir le droit de s'y qualifier.

Or à cette époque, même les Carmine Marcantonio, John McGrane et autres vétérans canadiens du Manic ne seront plus dans le coup, ayant respectivement atteints les 31 et 32 ans, un âge excessif pour bien figurer en Coupe du Monde.

Quand aux étrangers, tant mieux pour eux s'ils se rendent jusqu'à la fin de leurs contrats.

Il faut donc chercher dans la commandite de Molson pour l'équipe nationale canadienne autre chose que la simple substitution du Manic par cette nouvelle équipe permanente, à court terme il va sans dire.

Autre élément important, le public montréalais aurait de la difficulté à embarquer car le nationalisme à forte dose n'aurait plus aucune saveur et finirait par écoeurer les plus patriotiques. De plus, seraient-ils assez nombreux pour remplir le stade?

Il faut également se rendre à l'évidence que si le soccer est un sport, c'est également un spectacle et ce n'est pas demain que les Kern, Dill, Gant, Falzon, Decaie et autres nous offrirons les mêmes sensations que les Vujovic, Mathieu, O'Brien, Usiyan ou Hill, surtout s'ils sont privés de ces derniers pour les appuyer.

Alors pas de panique! Le Manic est là pour rester et quand bien même on ajouterait un peu plus de saveur locale à petite dose d'ici les deux prochaines années, on devra le faire dans toutes les équipes de la LNAS et les forces en présence seront ainsi équilibrées, quoique diminuées, il faut bien l'avouer.

Une équipe Canada ne pourrait donc exister que sous le même principe de son homologue «Team USA», c'est-à-dire une entité à part des autres formations avec un but précis, une qualification pour 1986 en Coupe du monde et une performance honorable en guise de prime.

Cette équipe devrait être composée de joueurs au potentiel futur et non pas de vedettes établies qui seraient trop âgées le jour de la fatidique compétition.

Le soccer est jeune en Amérique du Nord. Nul n'est besoin de brûler les étapes et tout vient à point pour qui sait attendre. Les dirigeants de Molson ne peuvent l'oublier, eux qui sont là pour encore plusieurs années et qui ont accordé un mandat de cinq ans au Manic pour s'installer.

Équipe Canada est-elle donc une tempête dans un verre de bière? Peut-être, mais quand la mousse déborde il y a de quoi être dérangé, avouons-le.

C'est ce qui fait que les sourires les plus radieux se sont envolés chez les joueurs du Manic et que le moral n'est plus le même qu'il y a une quinzaine de jours.

Il reste maintenant au duo Lynch-Mindru de redonner le goût de la victoire à l'effectif qui s'attaquera en fin de semaine prochaine à Tampa Bay à la deuxième tranche du Grand Prix de soccer intérieur.

Eux qui ne sont que des entraîneurs en chefs par intérim...

Le Canadien n'admet pas l'erreur, affirme le directeur du marketing

par Guy Robillard
de la Presse Canadienne

«Je savais que le phénomène du Canadien était fort, mais je ne me doutais jamais que c'était aussi fort que ça...»

Le directeur du marketing du Canadien, François Seigneur, a accordé à la Presse Canadienne sa première entrevue de fond depuis sa nomination l'été dernier. Jusqu'à tout récemment, il avait fait le Soviétique en prétendant être là pour apprendre. Mais quelques succès récents, dont la conférence de son président, Ronald Corey, devant la Chambre de Commerce du district de Montréal, lui permettent de présenter un bilan sommaire.

Seigneur n'avait jamais travaillé dans le domaine du sport professionnel, venant de la Banque de Montréal, après avoir occupé, entre autres fonctions, un poste administratif au COJO à l'occasion des Jeux olympiques. Engagé par le biais d'une agence de placement de cadres séniors, il avait tout à apprendre dans un secteur vraiment spécial.

«L'image du Canadien, c'est quelque chose d'incroyable, raconte Seigneur, emballé par son ouvrage et tout ce qu'il découvre. Il faut être dans le bain pour s'en rendre compte. Dans la rue, dans les salons, tout le monde ne te parle que de ça.

«Je ne connais pas beaucoup de directeurs de marketing qui ont à vendre un produit qui touche d'aussi proche les tripes du monde ordinaire. Cela entraîne beaucoup de pression mais s'avère drôlement valorisant», souligne-t-il encore.

«Avec le Canadien, poursuit Seigneur, on n'a pas le droit de faire d'erreur. On n'a pas le droit de ne pas être parfait. Comme dit Ronald Corey, l'erreur est humaine mais on n'est pas obligé d'en faire».

Seigneur citera souvent Ronald Corey au cours de l'entrevue de deux heures, et il parlera à plusieurs reprises de son discours devant la Chambre de Commerce.

«À ce sujet, rappelle Seigneur, j'ai noté que les journalistes sportifs et les gens d'affaires n'ont pas été marqués par les mêmes passages. Les premiers ont surtout pris note du message sportif, le refus de toute nouvelle expansion, etc., tandis que les milieux d'affaires ont surtout apprécié son message sur les quatre dimensions d'excellence. Les appels ont afflué à mon bureau pour des renseignements à ce sujet».

Ce dernier trace un bilan positif de ses premiers mois à la direction du marketing du Canadien et se réjouit de ce que l'image de l'équipe ait changé pour le mieux.

«Notre plus gros atout, souligne-t-il, c'est l'équipe et ses résultats. Un mauvais début de saison, une équipe perdante, et tous nos beaux efforts sont à l'eau. C'est un autre aspect particulier du marketing, propre au sport.

«Puis il est indéniable que la venue de Ronald Corey a aidé, quoique Irving Grundman collaborait positivement à tous mes projets. Mais il est clair qu'un type comme Corey, près du peuple québécois, familier et adepte du marketing et des relations publiques, n'a pu que me rendre la tâche plus facile».

Parmi les projets déjà menés à terme, outre le discours devant la Chambre de Commerce et la réussite de la promotion Yum-Yum, Seigneur relève les ententes commerciales avec Steinberg et McDonald's.

«Je reçois des offres tous les jours, dira-t-il, mais nous sommes forcés, à cause de notre image privilégiée, de nous unir aux plus grosses firmes, à celles qui ont un rayonnement provincial».

Le petit-fils du propriétaire des Redskins de Washington, Tom Cooke, âgé de 12 ans, montre fièrement le trophée du Super Bowl que les Redskins ont remporté dimanche, au moment où des joueurs et des employés de l'équipe montent à bord de l'avion, hier matin. (Photolaser AP)

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Islanders NY 4, Edmonton 2,
Chicago 5, Rangers NY 4
Hier
Winnipeg à Boston
Pittsburgh au New Jersey
Minnesota à Toronto
Ce soir
Montréal à Vancouver
Hartford à Québec
Islanders NY à Calgary
Rangers NY à Los Angeles
Detroit à Washington
Chicago à St-Louis
Mercredi
Hartford à Toronto
Minnesota à Buffalo
Philadelphie à Winnipeg
Pittsburgh à Chicago
St-Louis à Detroit

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	44	87	131
Messier, Edm	36	43	81
Bossy, Isl	33	45	78
Savard, Chi	21	55	76
P. Stastny, Qué	30	44	74
M. Stastny, Qué	31	41	72
Kurri, Edm	28	41	69
Goulet, Qué	36	31	67
Anderson, Edm	32	34	66
Nillson, Cal	21	43	64
Pederson, Bos	29	34	63
Clarke, Phi	19	45	64
McDonald, Cal	43	19	62
Maruk, Was	28	34	62
Francis, Har	20	42	62
Rogers, Ran	22	39	61
Coffey, Edm	18	43	61
Linseman Edm	25	34	59
A. Statsny, Qué	22	37	59
Gartner, Was	27	40	58

	b	a	pts
Guy Lafleur,	15	36	51
Ryan Walter	21	29	50
Mats Naslund	19	30	49
D. Wickenheiser	22	25	47
Mark Napier	24	22	46
Mario Tremblay	20	25	45
Pierre Mondou	18	22	40
Steve Shutt	23	14	37
Keith Acton	15	18	33
Larry Robinson	7	26	33
Guy Carbonneau	12	19	31
Robert Picard	6	23	29
Gilbert Delorme	10	14	24
Bob Gainey	9	13	22
x-Mark Hunter	8	8	16
Craig Ludwig	0	16	16
Rick Green	1	13	14
Chris Nilan	3	3	6
Réjean Houle	1	3	4
Bill Root	1	3	4
Rick Nattress	0	3	3
Richard Sévigny	0	1	1
Rick Wamsley	0	0	0
x-Mark Holden	0	0	0

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Wamsley	1,403	84	0	3.59
Sévigny	1,573	85	0	3.24
Holden	87	6	0	4.14

(Six buts dans un filet désert.)

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Granby 6, Québec 4
Laval 7, Chicoutimi 2
Shawinigan 4, Saint-Jean 3
Trois-Rivières 10, Hull 7
Verdun 9, Drummondville 0
Hier
Québec à Laval
Ce soir
Granby à Longueuil
Drummondvile à St-Jean
Mercredi
Verdun à T.-Rivières
Shawinigan à Hull

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lafontaine, Ver	72	99	171
Verret, T.-R.	50	81	131
M.Lemieux, Lav	60	63	123
Cool, Ver.	53	64	117
Turgeon, Hull	39	76	115
Adey, Hull	40	73	113
Doucet, Hull	47	58	105
Pigeon, Qué	44	59	103
Vilgrain, Lav	35	61	96

Ligue Collégiale AAA

Dimanche
Limoilou 12, St-Georges 7
Thetford Mines 7, Victoriaville 3
St-Hyacinthe 2, St-Jérôme 2
Vendredi
Limoilou à St-Hyacinthe
St-Georgs à St-Laurent
Victoriaville à Dawson

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	50	33	10	7	199	132	73
MONTRÉAL	**51**	**27**	**14**	**10**	**238**	**181**	**64**
BUFFALO	51	25	17	9	199	165	59
QUÉBEC	51	24	21	6	217	211	54
HARTFORD	51	13	32	6	166	243	32

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	53	33	13	7	218	149	73
ISLANDERS NY	53	28	17	8	197	154	64
WASHINGTON	52	24	16	12	204	183	60
RANGERS NY	52	23	23	6	193	185	52
PITTSBURGH	51	12	32	7	155	243	31
NEW JERSEY	52	10	31	11	142	214	31

Division Clarence Campbell

Section James Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	52	31	14	7	220	183	69
MINNESOTA	51	25	14	12	213	186	62
ST-LOUIS	53	16	27	10	187	207	42
DETROIT	51	12	27	12	158	214	36
TORONTO	49	12	27	10	182	219	34

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	54	29	15	10	289	217	68
CALGARY	53	21	25	7	215	225	49
WINNIPEG	51	20	25	6	195	215	46
VANCOUVER	51	17	24	10	186	197	44
LOS ANGELES	50	16	27	7	178	223	39

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VERDUN	52	38	13	1	362	226	77
LAVAL	50	38	12	0	324	211	76
LONGUEUIL	50	26	22	2	264	245	54
ST-JEAN	50	22	25	3	262	291	47
HULL	51	22	29	0	294	302	44
GRANBY	51	12	37	2	241	358	26

Section Frank Dillio

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHAWINIGAN	50	37	11	2	287	172	76
CHICOUTIMI	50	28	22	0	295	272	40
QUÉBEC	51	20	31	0	226	272	40
TROIS-RIVIÈRES	51	19	31	1	261	301	39
DRUMMONDVILLE	50	10	39	1	181	340	24

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAINT-HYACINTHE	32	26	3	3	222	94	55
SAINT-LAURENT	32	24	5	3	230	145	51
THETFORD MINES	33	17	12	4	181	169	38
SAINT-GEORGES	33	15	17	1	182	198	31
DAWSON	30	10	16	4	175	195	24
LIMOILOU	33	12	19	2	156	191	26
SAINT-JÉRÔME	34	9	21	4	134	184	22
VICTORIAVILLE	33	5	25	3	125	229	13

Goulet est enfin récompensé

Michel Goulet, des Nordiques, qui a réussi cinq buts et trois passes en trois matches, a été nommé le joueur de la semaine dans la Ligue nationale pour la période se terminant le 30 janvier.

Goulet reçoit ainsi une mince consolation après avoir été ignoré au profit de Ryan Walter, du Canadien, au poste d'ailier gauche sur la première équipe d'étoiles.

Robert Picard: fracture à un pied

Le défenseur Robert Picard, du Canadien, a subi une fracture d'un os du pied gauche en arrêtant un tir de Guy Lafleur lors de la l'exercice précédant le départ de l'équipe pour Vancouver hier midi.

Picard n'a pas effectué le voyage et il sera remplacé par Bill Kitchen, rappelé des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse.

Pressenti pour mériter un poste avec le Canadien au camp d'entrainement, Kitchen a cependant tellement déçu qu'il fut retourné aux Voyageurs au profit des jeunes Craig Ludwig et Rick Nattress. Et il y a un mois, le Canadien faisait appel à Bill Root, oubliant encore une fois Kitchen. Celui-ci aura donc l'occation de se faire valoir, d'autant plus que le Tricolore vient de céder Nattress aux Voyageurs.

Perez retrouve Rose et Morgan à Philadephie

PHILADELPHIE (AP) — Les Phillies de Philadelphie de la Ligue nationale de baseball ont ajouté un autre vétéran à leur formation en vue de la prochaine saison en offrant un contrat à Tony Perez qui jouera sporadiquement au premier but et comme frappeur d'urgence.

Âgé de 40 ans, Perez rejoint ainsi d'anciens coéquipiers qu'il a cotoyés avec les Reds de Cincinnati, Pete Rose (41 ans) et Joe Morgan (39 ans), considérés les partants réguliers de l'équipe aux premiers et deuxièmes coussins en vue de la saison 1983.

Perez a été remercié de ses services par les Red Sox de Boston à l'issue de la dernière saison.

«Nous sommes très heureux de voir Tony porter l'uniforme des Phillies, a dit le président Bill Giles en annonçant la venue prochaine de Perez avec les Phillies. Il est encore l'un des rares frappeurs à exceller dans les moments opportuns».

Et Giles d'ajouter: «Perez est aussi un athlète de classe qui ajoutera de l'intangible qui pourrait être très important vers la conquête d'un autre championnat».

Giles s'est cependant refusé à tout commentaire relativement au contrat de Perez. Il a déclaré que sa présence donnera aux Phillies, avec Bill Robinson et Greg Gross, trois des meilleurs frappeurs suppléants dans le baseball.

«Sa moyenne de puissance de .444 la saison dernière a été meilleure que celle d'aussi excellents frappeurs que Keith Hernandez, Bill Buckner, Chris Chambliss, Lonnie Smith et Ray Knight», a dit Giles de Perez.

Dans le rôle de frappeur désigné et premier but, Perez a participé à 69 matches la saison dernière avec les Red Sox. Il a conservé une moyenne de .260. En carrière, il a porté les couleurs des Reds pendant 13 saisons et a participé à cinq séries de championnat, quatre séries mondiales et fut nommé au sein de sept équipes d'étoiles.

Perez fut échangé aux Expos de Montréal, par les Reds, à l'issue de la saison 1976 et il y a séjourné pendant trois saisons avant de jouer son option et de parapher une entente avec les Red Sox de Boston en tant que joueur autonome.

Perez vient au 26e rang sur la liste des joueurs qui ont produit le plus grand nombre de points, avec 1,532 (2e parmi les joueurs actifs), au 27e échelon pour les circuits avec 363, 33e dans les matches joués ave 2,416 (4e chez les joueurs actifs), 35e pour les doubles avec 468 (4e chez les joueurs actifs) et 37e pour les présences à la plaque avec 9,004 (4e chez les joueurs actifs).

Coupe du monde de saut à skis

Le retour de Bulau

PARIS (AFP) — Horst Bulau a effectué un brillant retour dans la coupe du monde de saut à skis, dont la première période s'est achevée dimanche à Engelberg (Suisse). Le jeune Canadien est, en effet, sur les talons du Finlandais Matti Nykaenen, toujours leader au classement général, mais avec 12 points seulement d'avance.

Bulau a profité de l'absence de Nykaenen à la tournée suisse, qui comportait trois concours (SaintàMoritz, Gstaad et Engelberg), où les deux meilleurs résultats étaient pris en compte, pour faire le plein en s'adjugeant les deux premiers concours, soit 50 points.

Le jeune Canadien, âg. de 20 ans, a ainsi pris une très belle revanche sur le mauvais sort qui ne l'avait pas épargné l'an dernier à quelques semaines des championnats du monde, sur le tremplin de Saint-Moritz, où il avait effectué une cabriole magistrale. Résultat: clavicule droite cassée. Malgré un spectaculaire rétablissement, Bulau devait complètement sombrer aux championnats du monde et échouer également en coupe du monde.

Toutefois, la compétition cette année est loin d'être jouée. Nykaenen est toujours au commandement et sa régularité est telle qu'il parait inaccessible. Autre élément en sa faveur: les prochains concours se dérouleront presque tous sur les tremplins nordiques qu'il connait bien et devant un public tout acquis à sa cause.

Hormis ces deux hommes, certains concurrents n'ont pas dit leur dernier mot. En premier lieu, l'Autrichien Armin Kogler, lauréat de la compétition ces deux dernières années, placé en embuscade à la troisième place, à 46 points de Nykaenen. Le champion du monde au moyen tremplin ne domine pas son sujet comme naguère à l'image d'ailleurs de l'école autrichienne de saut, en perte de vitesse actuellement.

2 millions de Britanniques ont regardé le Super Bowl

LONDRES (AP) — Pendant que des millions de nord-américains assistaient au 17e match du Super Bowl par le truchement de la télévision, la Ligue nationale de football multipliait les conquêtes à quelque 13,000 kilomètres de Pasadena en Californie.

On estime en effet à plus de deux millions le nombre de Britanniques qui ont veillé jusqu'à deux heures trente, dans la nuit de dimanche à lundi, pour voir la fin électrisante d'un match d'une durée de quatre heures, gagné 27-17 par les Redskins de Washington aux dépens des Dolphins de Miami.

«Nous avons eu de nombreux appels de gens qui ont grandement apprécié la télédiffusion de ce match», a souligné un porte-parole de la station indépendante «channel 4» qui avait préparé le terrain en présentant les faits saillants des matches de la LNF tout au long de la saison.

C'est la première fois qu'un match de la Ligue nationale de football est présenté en direct en Grande-Bretagne.

Plusieurs journaux d'Angleterre, qui ne parlaient jamais du football américain auparavant, ont consacré des reportages au match du Super Bowl.

Eric Brown, un chauffeur de taxi londonnien, a dit du football américain: «C'est tout simplement excitant. Je ne comprends pas le jeu, mais chaque match apporte un attrait nouveau».

Avant la présentation du match, via le réseau NBC, les commentateurs du «channel 4» de Londres ont passé de longs moments à expliquer les phases du jeu et les règlements.

Pour le public britannique, Miles Aiken s'est rendu à Pasadena où il s'est entretenu avec le commissaire Pete Rozelle qui a comparé le Super Bowl au Mundial. «C'est merveilleux de pouvoir ainsi échanger, a dit Rozelle. Nous avons vu et apprécié la Coupe du monde de soccer et c'est merveilleux aussi, pour les sportifs de Grande-Bretagne, de voir et apprécier notre jeu».

La fièvre du Super Bowl a été si grande qu'on rapporte qu'un preneur aux livres londonnien a accepté pas moins de $40,000 en paris sur l'issue de la rencontre, même si les adeptes du gambling n'en connaissaient que très peu sur chacune des deux équipes en présence dans ce Super Bowl.

Pour la plupart des Britanniques, qui ne sont encore que des profanes, ce fut un spectacle de choix, avec de belles pièces de jeux. Ce fut, pour eux, un autre «grand show à l'américaine».

Linda Marquis à l'honneur

Linda Marquis des Martlets de l'Université McGill a été choisie l'athlète universitaire québécois de la semaine. Linda est une garde de l'équipe féminine de basket-ball et elle a aidé son équipe à mériter une victoire très importante de 63-61 aux dépens des Lady Gaiters de l'université Bishop's. Linda a inscrit 15 points en deuxième demie dont 7 points consécutifs à trois minutes de la fin pour amorcer l'assaut final. Elle a contrôlé le match avec beaucoup de maturité pour aider McGill à battre Bishop's qui n'avait pas subi de défaites depuis le 9 février 1977 contre des équipes québécoises et ironiquement ils avaient subi cette dernière défaite aux mains de McGill.

Linda, âgée de 24 ans est originaire de la ville de Sillery. Elle a déjà porté les couleurs du Rouge et Or de l'Université Laval. Elle termine sa maîtrise en éducation. L'an dernier, elle a été choisie au sein de l'équipe «tout-étoiles» canadienne.

Mancini, abasourdi par le suicide de la mère de Kim

SAINT VINCENT, Italie (AP) — Ray Mancini, titulaire mondial des légers version de l'Association mondiale de la boxe, s'est dit «abasourdi et triste» d'apprendre que la mère du regretté boxeur sud-coréen Duk Koo Kim s'est suicidée.

Kim, on le sait, a été victime de dommages au cerveau qui ont entraîné son décès suite à la mitraille que lui avait servie, pendant 14 rounds, Ray «Boom Boom» Mancini, dans une arène de Las Vegas le 23 novembre dernier.

Mancini, qui s'entraîne à Saint-Vincent, Italie, en vue de son premier combat depuis sa tragique victoire, a demandé à se retirer seul dans sa chambre d'hôtel après avoir appris que la mère de Kim avait attenté avec succès à ses jours.

Mancini a toutefois repris l'entraînement hier matin et semblait très bien disposé et dans un bel état d'esprit.

«Il a même été surpris à rire au cours du déjeûner», a rapporté le porte-parole Irving Rudd.

Mancini affrontera le Britannique George Feeney dimanche soir.

Rudd a déclaré que la mort de la mère du boxeur Kim à fait revivre «les moments de tristesse de novembre dernier à Las Vegas».

Mancini, un jeune boxeur de 21 ans s'est toutefois refusé à commenter le décès de la mère de Kim, Sun Yo Yang, qui était âgée de 66 ans. Elle se serait donnée la mort, rapporte-t-on à Séoul, en ingurgitant du poison. C'est elle qui avait eu à poser le douloureux geste de débrancher son fils, déclaré cliniquement mort, à l'appareil qui le maintenait en vie.

Lors d'une entrevue qu'il accordait la semaine dernière, Mancini déclarait à l'approche de son prochain combat: «j'aurai certes en mémoire et dans mon coeur le souvenir de Kim, mais je vais frapper avec autant d'ardeur qu'avant, dans l'espoir d'une victoire par knockout... et, ce, dès le premier son du gong».

CARTES D'AFFAIRES

DÉCAPAGE DÉKABEK
866-0404
DEKABEK LTÉE

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-258656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Gilbert Brunet | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Trésorier: Bernard Larocque | Directeur de la publicité: Marcel Payette

La paix inachevée

LA grève générale de 1983 n'a pas eu vraiment lieu. Les parties n'ont pas mis d'eau dans leur vin, pourtant. Entre une faiblarde menace de grève illimitée dans les institutions de santé et la perspective déplaisante d'avoir à adopter une loi spéciale supplémentaire, le gouvernement du Québec a choisi la voie mitoyenne de l'ajout de quelques miettes à ses offres ultimes du 21 janvier. La même solution a suffi pour le Syndicat de la fonction publique, dont le mandat de grève était à peu près inutilisable, obtenu par la peau des dents dans des assemblées dégarnies. Seuls les syndicats d'infirmières auront gagné des concessions plus importantes, un troc des coupures salariales contre le retour aux conditions normatives de travail qui prévalaient avant le décret. Pour avoir choisi l'affrontement dont elles n'avaient pas les moyens, les forces syndicales ont littéralement plié, n'ont même pas eu le loisir de négocier un compromis: elles ont, simplement, renoncé à leurs demandes. Réduit à une Centrale de l'enseignement solitaire mais cherchant les solidaires, le Front commun s'est désagrégé.

Dans l'immédiat, et même si les hôpitaux devaient mettre quelques jours à rétablir entièrement les services perturbés par la grève, il faut se réjouir de la paix qui va y revenir avec la possibilité d'y durer, plutôt que d'y être suspendue au fil tortueux des négociations. Déjà, malgré quelques affrontements à l'entrée des établissements, les soins aux malades ont été beaucoup moins gravement perturbés qu'en novembre dernier. Frôlé, le pire a été évité.

La grève qui continue dans les écoles, et qui ne fait l'objet que d'un émoi très limité tant chez les responsables du bien public que dans l'opinion en général, soulève toutefois la question la plus dérangeante de ce règlement obtenu à l'arraché, selon les méthodes les plus classiques du chaos planifié. Cette question, c'est celle de l'équité.

La récupération dans laquelle s'engageait le gouvernement du Québec, pour les conventions commençant en 1983, voulait demander à tous les groupes non seulement des sacrifices salariaux mais aussi des concessions au plan des conditions de travail. Or le solde de l'opération est clair: certains, mieux placés pour négocier, et moins nombreux, ont été moins touchés, sans être totalement épargnés, tandis que d'autres devront subir tout le poids de la récupération. Les syndicats d'infirmières et d'infirmiers, par exemple, ont gagné un enviable statu quo normatif parce que leur nombre, restreint, rendait ce compromis beaucoup moins coûteux. Dans le cas des enseignants, l'augmentation de la tâche, qui permet les mises en disponibilité des personnes devenues de trop, est au contraire une clause normative qui rapporte plus, dans les coffres du gouvernement, que la récupération salariale. C'est donc moins au mérite qu'on juge des concessions à faire, qu'au rapport comptable. Les enseignants, dans la négociation manquée de 1982-83, sont ceux auxquels on a le plus enlevé, et ils sont ceux auxquels on remet le moins. Autant que leurs collègues, ils ont le droit le plus strict à ce qu'on revoie aussi leur dossier.

Ce droit ne touche pas seulement les enseignants, il est surtout celui de l'école, l'institution publique la plus oubliée dans cette année de discours enflammés sur la préservation de l'avenir. Voilà, pourtant, que l'ensemble des écoles primaires et secondaires, des collèges du Québec, sont paralysés, et que personne ne crie à l'urgence. Voilà aussi que le groupe professionnel de qui dépend la réussite ou l'échec d'une réforme pédagogique d'envergure — sans parler de la restructuration scolaire prétendûment fondée sur la « revalorisation » de l'école — est traité comme la quantité la plus négligeable. Ce n'est pourtant pas un hasard si les enseignants, dont le militantisme s'était considérablement refroidi au cours des dernières années, sont soudain devenus les plus résistants. La CEQ, aime-t-on répéter à Québec, ne signe jamais une convention et a « l'habitude » des décrets. Autant, donc, continuer. Autant, aussi, renoncer à briser les rigidités qui ont tant nui au système scolaire, comme le livre blanc de M. Laurin le déplorait lui-même. Plus durement touché que d'autres par la loi 105, ce groupe devrait maintenant s'attirer le plus grand effort de compromis.

Car la grande incertitude qui reste, au moment où semble se résorber la crise des rapports entre l'Etat et ses employés, du moins momentanément, c'est celle du rétablissement d'un minimum de confiance. On a beau se consoler devant la paix maintenant pensable, se dire qu'un nouveau réalisme a enfin ses droits dans les rangs des syndicats du secteur public qui visaient toujours le paradis sans égard aux moyens réels de l'Etat, et surtout à son mandat pour un bien commun qui dépassait le leur, les signes de cette maturité nouvelle n'abondent pas.

Ils sont absents parce qu'on a été chercher la paix par la force. La loi 70, en juin 1982, n'a laissé aucune place à la réflexion commune. La loi 105, en décembre, a décrété prématurément ce qui, on l'a vu par la suite aux sommets convoqués chez le premier ministre, puis aux pourparlers repris dans les nuits de grève, restait malgré tout négociable. Ce modèle de relations de travail, quelles que soient les illusions qu'on entretienne en haut lieu, est la répétition parfaite des anciennes gestions par crise. Et il est aggravé par les lois spéciales préventives. Il ne saurait, dans ces conditions, sonner l'arrivée d'un monde nouveau. Il a prêché les changements d'attitude pour aussitôt s'empresser de les imposer. Ces conversions fragiles bâtissent sur le sable. Il vaudrait mieux songer maintenant à réparer, plutôt qu'à célébrer.

Lise BISSONNETTE

L'option nordique: mythe ou réalisme?

par Luc-Normand Tellier

L'auteur est directeur de l'INRS-Urbanisation à l'Institut national de la recherche scientifique.

RÉPLIQUE

Dans son article intitulé «Trouver le Nord et ne pas le perdre» (Le Devoir, 28 janvier) Paul Pinchaud développe à nouveau l'idée d'un rapprochement des pays nordiques et de la définition par notre pays d'une véritable politique nordique. M'étant, dès 1968, fait l'avocat d'un tel rapprochement à travers des articles, des livres et de multiples conférences, je ne puis qu'exprimer la convergence de mes vues avec celles de M. Pinchaud.

Au cours de toutes ces années, j'ai néanmoins été amené à constater que cette idée pouvait séduire, mais qu'elle convainquait rarement et qu'au bout du compte, elle semblait à plusieurs plus fantaisiste que réaliste. Je voudrais me pencher ici sur cette question qui permet de faire ressortir les contraintes fondamentales qui règlent l'élaboration de nos politiques internationales.

L'option nordique est logique et Paul Painchaud nous le démontre très bien. Elle est aussi souhaitable dans la mesure où elle permettrait au Canada de se définir une politique internationale originale, répondant à des exigences intérieures et débouchant sur un réseau particulièrement intéressant de liens internationaux avec certains des pays les plus riches et les plus puissants de la planète. Elle peut enfin s'inscrire dans une certaines continuité historique, la conquête du Nord faisant partie du sens de notre Histoire et les autres pays nordiques ayant pour la plupart de grandes affinités culturelles avec nous.

D'où viennent alors les blocages psychologiques que cette idée fait surgir tant chez les individus que chez les gouvernements? Ils viennent, selon moi, de la perception que nous avons de notre environnement géo-politique, mais aussi de la perception que les autres pays nordiques ont eux-mêmes de leur propre contexte géo-politique.

Du côté canadien (et québécois), notre pays est avant tout perçu comme un pays nord-américain rattaché aux États-Unis, ayant certaines racines européennes et faisant un commere non seulement important mais «voyant» avec le Japon. L'immense majorité de la population canadienne vit «collée» par les États-nis tant des points de vue géographique que culturel. Dns un tel contexte, le Nord, les pays scandinaves et l'URSS font plus partie de l'abstraction que du vécu quotidien.

Par ailleurs, que représente le Canada pour les Scandinaves et pour les Soviétiques? Un pays vaste, pas dangereux, occupant un espace stratégique et occupé par une population plutôt sympathique quoique très dépendante des États-Unis. Cette image désincarnée de notre pays ne constitue pas en soi un obstacle au rapprochement nordique, cependant elle n'est pas de nature à y provoquer des adhésions spontanées. D'autant moins qu'en situation de guerre froide entre les États-Unis et l'URSS, tout rapprochement nordique ne pourra être amorcé que par un rapprochement canado-scandinave. Or les Scandinaves comme les Canadiens ont leurs propres tabous politiques.

Ce qui frappe le visiteur canadien quand il entre en contact avec des responsables de la politique internationale des pays scandinaves, c'est l'omniprésence, camouflée ou ouverte, de la question finlandaise. On trouve chez les Scandinaves une certaine obsession vis-à-vis de ce qu'on pourrait qualifier la théorie du «domino nordique». Suivant cette vision des choses, la Finlande est à ce point vulnérabe face à l'URSS que toute modification au statu quo international de la Norvège, du Danemark et de la Suède ne peut que nuire à la liberté de la Finlande et toute réduction de la liberté de celle-ci ne peut qu'affecter gravement le futur de la Suède et, conséquemment, de la Norvège, puis du Danemark.

Tout projet politique est susceptible d'être vu par les Scandinaves à travers le prisme de cette théorie tacite, surtout s'il s'agit d'un projet qui, du point de vue soviétique, peut être perçu comme une remise en question même mineure du statu quo nordique international. Or tout ce qui touche le Nord concerne directement les Soviétiques. Assez étrangement, on peut se convaincre que les espaces nordiques relevant des Canadiens et des Scandinaves intéressent beaucoup plus, du point de vue stratégique, les Soviétiques et, conséquemment, les Américains que les Canadiens ou même les Scandinaves, à cette nuance près que les Scandinaves sont beaucoup plus «prisonniers» de leur propre territoire que nous ne le sommes.

Un rapprochement canado-scandinave constitue une option logique et très réaliste si les Canadiens et les Scandinaves se décident à s'autodéterminer au niveau international et à jouer un rôle actif plutôt que passif et défensif. Par contre, il peut être «mythique» de penser que les Canadiens et les Scandinaves pourront un jour désirer s'autodéterminer du point de vue de la politique internationale et cesser de ne se percevoir qu'en réaction aux contraintes imposées par les États-Unis et l'URSS plutôt qu'en interaction entre eux.

Le déclin des villes nordiques québécoises (Schefferville, Sept-Îles, etc.), l'abandon de certains projets pétroliers dans le Nord canadien, la mise au rancart de la Société de développement de la Baie James, l'accession à l'autonomie du Groënland, l'intensification de la course aux armements, la flexibilité de plus grande des arsenaux des grandes puissances et les récents événements ayant entouré le repérage de sous-marins soviétiques dans les eaux suédoises ne peuvent qu'inquiéter ceux qui, comme Paul Pinchaud et moi, souhaitent un rapprochement nordique qui s'il n'est jamais réalisé, pourrait bien déboucher tout simplement sur un «affrontement nordique» dont les Canadiens et les Scandinaves seront inévitablement les premières victimes.

Tandis que tonnent les canons

Les bombardements ont repris sur Beyrouth, juste au moment où le gouvernement libnais envisageait de relancer le désarmement du «grand Beyrouth», d'ouest en est et jusqu'à la montagne. Il y a décidément des gens, des groupes, voire des pays qui ne veulent à aucun prix d'un tel désarmement, présage d'un désengagement de toutes les troupes d'occupation du Liban.

C'est le président égyptien, M. Hosni Moubarak, qui évoquait vendredi soir à Washington son impression que les Syriens, comme les Israéliens, cherchent à compliquer le problème du retrait des troupes étrangères du Liban parce qu'ils ne veulent pas quitter ce pays. Qui a tiré le premier dans ce nouveau duel d'artillerie entre chrétiens et musulmans? Les milices chrétiennes accusent les Syriens d'avoir tiré des fusées sol-sol de fabrication soviétique, mais Damas répond que c'était en riposte à des agressions de ces «forces libanaises». Puisque les armes n'ont jamais été réduites au silence, il n'importe pas tant de savoir qui a tiré le premier, dans ce cas précis, que de découvrir les moyens sûrs de faire taire les canons.

Vendredi, une voiture piégée explosait à Chtaura, au centre du Liban, et démolissait une permanence d'organisations palestiniennes: 30 morts. Dimanche, un attentat contre un véhicule militaire israélien faisait un mort et quatre blessés dans le secteur sud-est de Beyrouth. La riposte israélienne a provoqué la mort de deux civils libanais dans la destruction, à la roquette, d'une habitation suspecte. L'escalade reprend autour de Beyrouth, sans que le gouvernement libanais ou la Force multinationale d'intervention (France-Italie-États-Unis) puisse l'empêcher.

Toujours dans la banlieue de Beyrouth, hier, la 11e séance de la négociation tripartite sur le désengagement israélien du Liban n'a fait que «d'infimes progrès», selon le langage diplomatique auquel nous ont habitués les négociateurs, surtout depuis que l'arbite américain Philip Habib est rentré à Washington sur un constat de désaccord avec Israël. M. Habib doit retourner au Proche-Orient en fin de semaine, a-t-on appris hier, mais nul ne sait ce qu'il aura de neuf à proposer à ses interlocuteurs. Pendant qu'il «prenait ses ordres» au Département d'État et à la Maison-Blanche, les relations entre les États-Unis et Israël ont continué de se tendre, à un point où il faudrait un virage sensible des propositions américaines pour qu'il parvienne à sortir de l'impasse les pourparlers de Khaldé et de Kyriat Chmona.

À mesure que la tension monte entre Jérusalem et Washington, les Israéliens serrent les rangs. Après la publication d'un sondage qui démontre que la population appuie le cabinet Begin plus que jamais, après l'unanimité de la presse, voilà que le chef de l'opposition travailliste, M. Shimon Pérès, déclarait hier à Paris que «des pressions américaines sur Israël auraient des effets néfastes sur les négociations sur le désengagement militaire du Liban». La détermination d'avant-postes israéliens de sécurité, en territoire libanais, reçoit en Israël un très large appui, aussi large que puisse être la méfiance envers la Force internationale qui ne parviendrait pas à assumer seule la sécurité en Galilée.

Si le gouvernement Bégin durcit le ton à l'endroit des États-Unis, c'est qu'il se sait appuyé chez lui dans sa méfiance envers ce qui bout dans la marmite américiane. «Les responsables américains, disait l'autre soir le ministre israélien de la Défense, veulent prouver au roi Hussein de Jordanie qu'ils sont en mesure de faire plier le genou à Israël.» Le général Sharon poursuivait en disant que les «pressions très vives» sur Israël n'avaient pas pour objectif l'intégrité territoriale du Liban mais la démonstration à Hussein qu'Israël pourrait aussi être obligé d'évacuer la Cisjordanie et Gaza, démonstration qui pourrait convaincre Hussein de s'associer à des pourparlers de paix globale, inspirés du plan Reagan dévoilé le 1er septembre dernier.

M. Sharon voit de plus en plus clair. L'opinion israélienne aidant,il s'affiche de plus en plus déterminé à se passer des ressources que Washington pourrait éventuellement couper à Israël. Le refus du plan Reagan irait jusque là, prévient Sharon; il irait même jusqu'à l'amorce d'un dialogue avec Moscou. Cette «ouverture» au Kremlin semble invraisemblble, mais qui sait où en est vraiment rendu le cabinet Begin dans son appréciation des pressions américaines?

Les seules certitudes, à l'heure actuelle, sont les explosions à Beyrouth et dans sa banlieue, le piétinement des négociations israélo-libanaises et les premiers pas américains vers ce que le président égyptien a qualifié de «coeur du problème», le problème palestinien dans une perspective régionale, de concert avec les pays arabes modérés. Les solutions durables ne viendront pas des ultras, qu'ils soient palestiniens, syriens ou israéliens. Ils ne peuvent venir que d'un plan global, certes perfectible mais à condition qu'on en négocie la teneur avant de l'écarter.

Gilbert BRUNET

La filière Crown Trust

Les premiers résultats de la chirurgie pratiquée dans les livres de la compagnie Crown Trust révèlent l'existence de tumeurs financières peu bénignes. L'affaire frôle la fraude internationale! On se retrouve en plein roman d'Arsène Lupin. Alors que tout le monde s'émeut à Toronto, l'artisan de l'opération vaque à ses occupations de spéculation en Floride; le partenaire suisse se repose en toute quiétude à New York; les intermédiaires pourchassent des investisseurs arabes furieux d'avoir été bernés par des intérêts juifs...

En attendant que toute la lumière soit faite sur le financement d'une transaction de $500 millions pour l'acquisition de 11,000 logements dans la région de Toronto, il faut s'arrêter sur au moins deux pratiques qui ont cours actuellement dans les institutions financières.

Les différentes compagnies appartenant à M. Leonard Rosenberg ont avancé pas moins de $152 millions aux acheteurs des logements. Comment un même groupe peut-il s'engager aussi dangereusement auprès d'un même emprunteur? Poussé par un engouement sans précédent, les institutions prêteuses ont avancé des sommes importantes à différentes entreprises au cours des dernières années. Même les banques ont succombé à la tentation en y allant de plusieurs milliards de dollars dans Dome Petroleum. Le comité du Sénat a proposé des recommandations précises pour réduire la vulnérabilité d'une institution financière en cas du naufrage d'un emprunteur.

Il semble de plus en plus évident que les organismes de réglementation comme la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ou la Société de l'assurance-dépôts du Canada devraient être informées rapidement de prêts excédant certains planchers.

L'expérience du Crown Trust démontre clairement que certains «fiduciaires» ont manipulé dangereusement des fonds du public. Ce sont les épargnants et surtout les contribuables qui devront assumer la note. Comment des gestionnaires peuvent-ils logiquement prendre un risque de $50 millions dans un seul immeuble, celui du centre de Vancouver, alors que leur portefeuille immobilier n'est 10 ou 15 fois ce montant? Il faut songer dès maintenant à une norme de divulgation pour limiter ce genre de risque périlleux.

Les enquêteurs de l'Ontario Securities Commission ont découvert que c'est finalement le Crown Trust lui-même qui a fourni l'argent pour le rachat des titres de cette compagnie. Voilà une façon ingénieuse de prendre le contrôle d'une entreprise à peu de frais. Encore une fois, il faut s'interroger sur les critères de divulgation auprès des commissions de valeurs mobilières. Les rapports d'initiés sont-ils suffisamment complets? Les organismes ne devraient-ils pas être beaucoup plus rigoureux dans l'application des délais requis?

La quasi-totalité des compagnies de fiducie au Canada appartiennent maintenant à un individu ou à une compagnie. Comment réconcilier ce rôle d'actionnaire dominant avec celui de fiduciaire de fonds d'une ampleur considérable. Le public accordent sa confiance et des milliards de dollars à des personnes qu'il croit au-dessus de tout soupçon.

Or, l'expérience du Crown Trust devrait inciter les législateurs des provinces et du gouvernement fédéral à prendre les mesures pour vérifier l'état de cette vertu. Ce serait pour Toronto, Québec et Ottawa une mesure qui économiserait plusieurs millions de dollars à des gouvernements qui n'ont plus le moyen d'en perdre.

Michel NADEAU

LETTRES AU DEVOIR

■ Faire la grève

Je suis un simple militant syndical de la «base», comme on dit. Je n'ai reçu aucune piqûre ni aucun endoctrinement de quelque sorte que ce soit, et pourtant, j'en suis à ma quatrième expérience de Front commun et je milite syndicalement depuis plus de douze ans. Les seuls avantages que j'ai pu obtenir de ce militantisme sont ceux que nous avons gagnés collectivement par la négociation de nos conventions collectives antérieures. Pour moi, le militantisme syndical correspond à un besoin d'engagement social qui m'est essentiel (comme à toutes et tous, je suppose), mais que je considère plus valable, en ce sens qu'il provoque des retombées plus importantes sur l'ensemble du monde ouvrier qu'un engagement politique partisan, que les bonnes oeuvres, qu'un club social ou qu'un poste d'entraîneur d'une équipe de hockey Pee-Wee.

Malheureusement, il semble que je sois affublé de plusieurs tares: 1) Je suis un enseignant; 2) au Cégep de Limoilou; 3) j'ai plus de 40 ans; 4) je refuse de m'aplatir lorsqu'on veut m'arracher des droits démocratiques conquis par des décennies de lutte.

Je ne traiterai ici que de la quatrième tare puisqu'elle a un caractère plus général, pour ne pas dire universel.

Depuis près d'un an, les travailleuses et travailleurs du secteur public sont victimes de harcèlement de la part de leur employeur, l'État québécois. Elles et ils ont perdu, coup sur coup, leur droit au respect des engagements antérieurs, leur droit à la libre négociation, leur droit de faire la grève et, pour plusieurs, leur droit au travail. De plus, elles et ils sont aujourd'hui menacés de perdre leur droit d'association. À ma connaissance, seuls des régimes totalitaires ont pu, à ce jour, se permettre de sabrer ainsi dans les droits démocratiques.

Au-dessus du contenu même des décrets qui visent la récupération intégrale des droits de gérance pour permettre l'implantation des contre-réformes dans les secteurs de l'Éducation et des Affaires sociales et dans la Fonction publique, il y a la question des droits légitimes qui ne sont pas des privilèges exclusifs aux travailleuses et travailleurs du secteur public, mais qui appartiennent en propre à toute citoyenne et tout citoyen.

Là, plus de négociation possible... plus de légalité qui ne tienne...

Les travailleuses et travailleurs du Front commun et des autres groupes visés doivent se battre jusqu'au bout pour le rétablissement des droits qu'elles et qu'ils ont en commun avec l'ensemble de la population, faute de quoi, c'est l'ensemble du monde ouvrier qui en subira les conséquences dans un proche avenir. D'autre part, elles et ils doivent faire les pressions nécessaires afin que les hauts dirigeants syndicaux cessent leurs palabres inutiles, en coulisses et en sourdine, avec cet état-patron qui a perdu toute légitimité. Nos droits ne sont pas à échanger contre une «platée de beans».

Nous devons (ce n'est pas un choix mais une nécessité puisque le seul pouvoir qu'il nous reste est celui de refuser de travailler) faire la grève massivement et aussi longtemps qu'il faudra pour reconquérir nos droits légitimes et démocratiques. Ensuite, nous aurons le temps pour obtenir de nouvelles conventions collectives négociées librement, et acceptées démocratiquement par l'ensemble de nos membres.

La dignité humaine ne peut être achetée puisqu'elle n'a pas de prix. Cependant, il demeure possible d'en mesurer la valeur en considérant la détermination et la vigueur que tout être humain est prêt à investir dans la défense de ses droits légitimes.

Laurent JEAN
Syndicat des professeurs du Cegep de Limoilou
Québec, 21 janvier

■ Récupération?

M. Jurdant semble se faire du capital politique avec tout ce qui lui tombe sous la main. Associer la courageuse déclaration des évêques sur l'état de l'économie à un virage au vert (LE DEVOIR, 14 janvier, p. 13) est une acrobatie dont il semble seul capable. Notre société de consommation sera-t-elle remplacée par une société de récupération... des idées?

Paul COMTOIS
Île-aux-Grues, 16 janvier

■ Un choix de société possible

La fureur soulevée par la déclaration de la Commission des affaires sociales des évêques du Canada a clairement montré où logeaient les intervenants. On a pu voir les éditorialistes, le Conseil du patronat, les chambres de commerce et les politiciens se prendre d'une ferveur soudaine pour l'évangile, trahi par les évêques, disaient-ils. Tout ce beau monde voulait que les évêques se confinent à nourrir nos âmes mais qu'ils se tiennent loin de considérations aussi terre à terre que la nécessité d'un gagne-pain pour répondre aux vils besoins profanes des gens. Le droit d'intervenir sur la crise économique ne devant relever que de ceux qui la crée par les mises à pied, les coupures, les gels.

Un responsable du Conseil du patronat nous a ressorti la seule phrase de l'évangile que ces messieurs connaissent et acceptent: «il y aura toujours des pauvres parmi vous.» Ils croient y déceler un ordre divin qu'ils doivent s'appliquer à concrétiser en réduisant les salaires, en allongeant les heures, en retirant les mesures de santé et sécurité au travail, en remplaçant les femmes et les hommes par des machines.

Il était assez étonnant de voir l'ardeur de croisés que les éditorialistes ont mis à dénoncer le message des évêques alors qu'il ne leur viendrait pas à l'idée de critiquer les économistes de service des entreprises et de l'état, ces gourous qui se trompent régulièrement sans que les journalistes mettent en question l'expertise de ces technocrates et politiciens qui passent aux citoyens la facture des grossières erreurs de leur boule de crystal. Marc Lalonde qui, avec sa batterie d'experts, a échafaudé une politique de l'énergie qui a échoué lamentablement, n'a eu qu'à changer de ministère pour ne plus voir ses dégats.

Quant au patronat après avoir pigé à pleine mains dans les fonds publics, il ose parler de gaspillage en critiquant les fonds accordés aux programmes sociaux pour les chômeurs, assistés sociaux, accidentés du travail et tous les autres laissés pour compte de la modernisation et de la restructuration de l'économie.

Il était grand temps que les justifications et les mystifications entourant les hauts taux de chômage soient remises en question et que des propositions soient avançées pour rappeler que l'économie doit répondre aux besoins des gens et pas seulement aux appétits des corporations.

Cette crise sert de paravent commode pour réduire drastiquement la main-d'oeuvre par l'invasion de la bureautique, l'informatique et le robotique. Le virage technologique sert à virer les travailleuses et les travailleurs dans le chômage permanent. On commence à l'admettre dans les milieux officiels.

Nous n'avons pas à accepter comme une évolution irréversible et inéluctable ce qui est le choix de l'élite financière. Trop souvent ceux qui nous vantent «en toute objectivité» les mérites des nouvelles bébelles ne sont que de vulgaires vendeurs de ces quincailleries qui n'ont qu'un seul but: rendre les gens superflus dans les bureaux, les usines, les écoles, etc.

Non, ce modèle de société n'est pas l'unique possible. D'autres choix existent qui tiennent compte du besoin légitime de gagner sa vie. À nous de nous regrouper pour les explorer et à nous de nous organiser pour les actualiser.

Solanges VINCENT
Montréal, 15 janvier

■ Le transport des personnes handicapées

(Lettre adressée à M. Jean-Paul Lefebvre, responsable du transport adapté de la CTCUM).

La présente est pour vous informer d'un problème qui se répète continuellement presque chaque semaine.

Les dirigeants du service du transport adapté de la CTCUM nous contraignent à réserver notre transport de fin de semaine, du lundi au vendredi, de 17 h à 22 h.

Nous n'avons pas assez de prévoir notre horaire d'avance, d'attendre des heures pour avoir la ligne et risquer de nous faire refuser le transport, même si nous respectons la politique de la CTCUM.

Même si 60 personnes réservent un transport, il est inacceptable dans une ville comme Montréal que les autres personnes qui communiquent avec le service du transport adapté, se voient refuser pour manque de véhicules ou de chauffeurs.

Le transport adapté est un droit acquis et la personne «handicapée» a droit à un service adéquat comme tout autre payeur de taxes.

Va-t-il bientôt falloir réserver notre transport de fin de semaine un mois d'avance ou payer un prix exorbitant notre liberté de se déplacer?

Pierre-Yves LÉVESQUE
directeur général
«Nous nous intégrons en commun Inc.»

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne $95.00 par année; six mois, $50.00; trois mois: $28.00. À l'étranger: $105.00/par année; six mois: $55.00; trois mois: $30.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Il faut d'abord créer la richesse avant de songer à la distribuer

par Sébastien Allard et Ghislain Dufour

Respectivement président et vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec, les auteurs répondent à certaines réactions suscitées par les premiers commentaires du CPQ sur le message du nouvel an des évêques.

LA Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada se livrait, dans le texte communiqué aux médias à l'occasion du nouvel an, à une attaque contre les banques, les grandes entreprises, les gouvernements et les détenteurs de capitaux. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et ses porte-parole officiels ont réagi énergiquement à certaines allégations contenues dans le texte des évêques en commentant certains points de l'analyse économique présentée.

Depuis, certains évêques ont ajouté au message, l'ont expliqué, l'ont nuancé, à un point tel qu'il est même permis de douter à certains moments qu'il soit encore question du même texte! Quoi qu'il en soit, nous retenons que les évêques, à qui nous reconnaissons d'emblée le droit de s'exprimer sur ces questions, ont voulu lancé le débat, provoquer une réaction, ouvrir le dialogue.

Nous croyons cependant, que la technique qui consiste à trouver un bouc émissaire responsable de tous les maux, un coupable à asseoir au banc des accusés avant même d'engager le dialogue, n'est guère porteuse de promesses d'un échange fructueux.

Après les réactions suscitées par nos commentaires, examinons à nouveau le contenu du texte en considérant bien sûr cette fois l'éclairage que certains évêques y ont apporté par le biais des media depuis la publication du message. Citons même une partie du texte des évêques pour éviter les écarts d'interprétation:

«Pour rétablir leur marge de profits et effectuer de nouveau investissements, ces entreprises ont dû couper leur production, mettre des employés à pied et écouler leurs stocks provoquant ainsi un ralentissement économique et un chômage qui monte en flèche. Pour stimuler la croissance économique, les gouvernements sont alors invités à créer un climat plus propice aux investissements privés. Puisque le capital se dirige là où le rendement est le plus élevé, les coûts de la main-d'oeuvre réduits et les impôts plus faibles, les gouvernements sont forcés d'adopter des mesures pour maintenir la capacité concurrentielle du pays. Résultat: ils imposent des mesures d'austérité telles les restrictions salariales, les coupures dans les budgets des services sociaux et d'autres réductions dans les dépenses sociales.»

Hélas, l'explication de la récession actuelle et de l'une de ses pires conséquences, le chômage, n'est pas aussi simple que cela!

Pour résoudre le problème, les évêques proposent notamment de mettre l'accent sur les formes socialement utiles de production, les industries à fort coefficient de main-d'oeuvre, l'utilisation d'une technologie moyenne (par opposition à haute technologie), l'autosuffisance, la propriété et le contrôle communautaires des industries, etc.

Donner suite à cet ensemble de propositions, ce serait oublier que l'économie canadienne évolue au coeur d'un réseau complexe d'interactions dont les paramètres se mesurent à l'échelle planétaire. Les accords internationaux favorisant le libre-échange, la concurrence de plus en plus vive que se livrent toutes les nations pour s'accaparer les marchés, l'émergence de nouvelles nations productrices, voilà quelques-unes des données que nous ne devons pas perdre de vue tout au long de notre réflexion sur une société à bâtir, une société qui soit plus humaine et qui s'adapte le plus possible aux désirs des Canadiens. Car c'est bien là le véritable enjeu: une société qui réponde aux aspirations des citoyens qui la composent.

Répartir la richesse

Mais qu'attendent donc les citoyens de l'économie? Un travail qui soit le plus intéressant possible, un niveau de vie confortable, la sécurité pour eux et les leurs, le tout dans un cadre de vie agréable.

Le système économique doit donc générer une richesse suffisante qui permettre aux citoyens de bénéficier du mode de vie auquel ils aspirent. Parce que, avant de répartir la richesse, il faut d'abord la créer. Tous en conviendront!

Cette richesse est générée par la production au niveau d'une société d'une certaine quantité de biens et services qui sont rendus disponibles. On ne pourra pas répartir plus que ce qui a été produit, du moins ça ne pourrait durer longtemps.

Les méthodes de production utilisées doivent donc permettre de vendre un produit au plus bas prix possible et d'y intégrer la plus haute qualité possible. Sinon les produits ne se vendent pas, les usines s'arrêtent et les travailleurs sont mis à pied.

C'est ici qu'entre en jeu le développement technologique. Si nous choisissons de nous en tenir à des «technologies moyennes», notre production sera vite balayée du marché par d'autres produits qui offrent plus à meilleur prix. Si nous voulons maintenir notre position concurrentielle, il nous faut suivre au moins le rythme du développement technologique observé chez nos concurrents.

Il est difficile de nous cantonner dans certains secteurs industriels à forte concentration de main-d'oeuvre pendant que d'autres nations s'industrialisent très rapidement et produisent les mêmes biens à un prix que nous ne pouvons pas concurrencer à cause des avantages dont elles disposent.

Il n'est pas réaliste non plus de croire que nous pourrions fermer nos frontières aux produits étrangers que nous ne pourrions plus concurrencer efficacement sur notre propre marché. L'avenir est à la spécialisation industrielle en nous appuyant sur les avantages comparatifs dont nous disposons. Et, ils sont nombreux. À nous de les bien utiliser.

Pour ce faire, nous devons investir en recherche et développement afin de maintenir nos moyens de production à la fine pointe du développement technologique. C'est ainsi que nos produits seront de plus en plus en demande, non seulement chez nous, mais aussi à travers le monde. Plus nos succès seront importants, plus nous pourrons créer d'emplois et ainsi lutter efficacement contre le chômage.

Les profits et l'investissement

Les découvertes technologiques exigent des travaux souvent extrêmement longs, complexes et coûteux. Sans investissements, notre technologie se dégrade et nous risquons de perdre nos marchés au profit d'autres nations qui elles ont choisi la voie du progrès. Une telle option serait génératrice de chômage accru et de problèmes qui risqueraient rapidement de devenir insolubles.

Comment croire que ces investissements essentiels au maintien de notre niveau de vie se concrétiseront si les entreprises ne peuvent réaliser des profits suffisants? Les profits constituent la source d'investissement par excellence. Un des graves problèmes auxquels l'économie est confrontée réside précisément dans la chute spectaculaire des bénéfices des entreprises qui ne cessent de décroître depuis 1979.

La solution au chômage et aux problèmes qui en découlent ne réside pas dans un repli nostalgique sur un monde fermé qui s'autosuffirait, ni en choisissant librement et consciemment de se cantonner dans une économie qui maintiendrait ses emplois au détriment de l'efficacité. La perte d'emplois qui résulterait d'un tel choix s'avérerait très rapidement catastrophique et le remède causerait plus de problèmes que le mal qu'il essaierait de guérir.

Il n'en demeure pas moins que la crise est réelle et les problèmes qu'elle génère touchent une partie importante de la population. Une réflexion de fond s'impose et le monde patronal entend bien participer pleinement au débat. En ce sens, le messasge des évêques a valeur de démarreur, d'autant plus que le but qu'ils poursuivent n'est d'aucune façon contestable. Nos commentaires portent exclusivement sur les moyens qu'ils proposent. Nous croyons d'ailleurs inutile, sinon néfaste, de polariser ce débat et toute attitude qui a pour effet de caricaturer les intervenants en les rangeant dans le camp des bons ou des méchants est à éviter.

Dans cette perspective, la réflexion des évêques français dont LE DEVOIR a publié récemment le texte nous paraît ouvrir des avenues intéressantes. Et ceux qui ont lu le message des évêques d'ici devraient lire aussi le message des évêques de France.

Cette réflexion d'un autre groupe d'évêques intitulée «Pour de nouveaux modes de vie» s'intéresse à l'évolution de la société occidentale depuis la deuxième guerre mondiale.

Les évêques français invitent leurs concitoyens à réfléchir notamment sur les possibilités qu'offre le travail à temps partiel, sur le système de répartition des charges sociales qui souvent freine l'emploi plus qu'il ne le stimule, sur la poursuite de luttes sans discernement pour le maintien des avantages acquis et des dispositions qui les consacrent, sur une attitude nourrie de préjugés et systématiquement critique qui cacherait un refus de participer à la solution des difficultés communes, sur les attitudes discutables de certains citoyens dans l'usage qu'ils font de certains programmes sociaux, dont l'assurance-chômage.

Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux éléments de réflexion proposés par les évêques français. La liste est longue et chacun peut y trouver matière à réflexion pour peu qu'il se livre à l'exercice avec honnêteté. Ce qui importe, c'est que la réflexion proposée vise à susciter des attitudes nouvelles face à une responsabilité sociale qui concerne tout le monde.

Suite à la page 14

LA CALIFORNIE À

Enfin! Depuis le temps que vous en rêviez! La Californie est à vous. Plus généreuse que jamais avec Air Canada. Voici un aller-retour moitié-prix pour Los Angeles et/ou San Francisco. **À partir de n'importe laquelle des villes canadiennes d'Air Canada.** Une réduction spectaculaire qui vous est offerte **tous les jours de la semaine** jusqu'au 24 mars 1983, pourvu que vous réserviez seulement 14 jours à l'avance.

LOS ANGELES OU SAN FRANCISCO
456$
aller-retour de Montréal

Air Canada vous propose de multiples forfaits pour accompagner ce tarif spécial.
Vous pouvez même vous envoler vers l'Orient à partir de la Californie d'Air Canada. Informez-vous sur nos Prêt-à-partir spéciaux vers Honolulu et la plupart des grandes destinations du Pacifique Sud. Avec des tarifs pareils, il n'y a rien comme le Prêt-à-partir d'Air Canada pour la Californie.

Une visite de la Californie en voiture louée et séjour dans les hôtels de votre choix, en fonction de votre itinéraire.

LA CALIFORNIE SUR QUATRE ROUES
Forfait hôtel et auto à partir de
202$ US
par personne, occupation double, pour un minimum de 7 nuits.
Présenté par Tours Maison jusqu'au 31 décembre 1983.

En collaboration avec General Rent-a-Car, Air Canada offre en exclusivité à ses passagers ce tarif location-auto.

LOCATION-AUTO
Une aubaine! Chevette 2 portes,
95$ CAN
par semaine, kilométrage illimité.
Disponible aux aéroports de Los Angeles et San Francisco jusqu'au 15 avril 1983. Présenté par Réserv-o-Loin.

9 nuits/11 jours. 4 nuits à Tahiti, 4 nuits à Bora Bora, 1 nuit à Los Angeles.
Le forfait inclus: • aller-retour Los Angeles/Tahiti • transport en avion entre les îles

TAHITI-BORA BORA 1040$ CAN
par personne, occupation double.
Départ chaque vendredi jusqu'au 31 mars 1983.
Présenté par Touram.

POUR LA CALIFORNIE Y'A RIEN COMME LE PRÊT-À-PARTIR D'AIR CANADA

Tarif avion en vigueur tous les jours de la semaine, jusqu'au 24 mars 1983. Le nombre de places est limité. Séjour minimum: jusqu'au premier dimanche suivant le départ. Séjour maximum: 30 jours. Réservations au moins 14 jours avant le départ. Sujet à l'homologation gouvernementale. Certains vols peuvent afficher complet. Frais d'annulation: 100 $. Taxes d'aéroport non comprises.

AIR CANADA

Détenteur d'un permis du Québec / Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ FAS

les décrêts. Cela laisse supposer que si le CEQ veut obtenir plus elle devra entreprendre une longue lutte. Hier, son président, Yvon Charbonneau, a rappellé que ses syndiqués ont toujours été les plus mobilisés du Front commun. Même si elle se retrouve seule, la CEQ ne serait pas prête à abdiquer facilement.

L'accord conclu hier porte sur les points suivants: confirmations des propositions générales présentées par le premier ministre au Front commun il y a dix jours; notamment plafonnement des mises en disponibilité dans le secteur des affaires sociales à 1,200 pour un an, réouverture des conventions pour les salaires de la troisième année, création d'une série de comités de travail sur les soins hospitaliers, les changement technologiques et l'efficience.

Dans cette proposition du 21 janvier, M. Lévesque avait proposé d'étendre aux employés à temps partiel la diminution de la récupération salariale déjà accordée aux employés à temps plein. Dans l'accord d'hier, on a diminué encore un peu plus cette récupération. Par ailleurs, on a obtenu du gouvernement qu'il augmente sa subvention de fontionnement aux garderies. De $3 par jour par enfant qu'elle est, elle passera bientôt à $3.50. Des changements aux clauses normatives sont aussi apportées en ce qui touche la sécurité d'emploi. On a repris notamment ce qui ces derniers jours avaient été accordé aux infirmières et pourrait s'appliquer aux autres groupes d'employés.

Cet accord concerne sur le plan syndical les 83,000 syndiqués de la Fédération des Affaires sociales (FAS) de la CSN qui regroupe la plupart des employés des CLSC, CSS et CRSSS, des garderies et une majorité des employés de soutien des établissements hospitaliers. La FTQ regroupe, elle, environ 30,000 employés de soutien des hôpitaux tandis que la CEQ représente 500 éducateurs spécialisés d'établissements hospitaliers.

Dans le cas de la FAS, on a décisé, après des réunions qui ont duré tout l'après-midi de recommander l'acceptation de l'accord que pudiquement on appelle «cadre d'entente». Les discussions ont été vives et il n'y a pas eu unanimité, semble-t-il, tant au bureau fédéral qu'au comité des négociations. Vers 20 h 30, le président Yves Lessard, informait le ministe des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, de son accord. On révocait en même temps l'ordre de grève et on convoquait pour et après-midi une assemblée du Conseil fédéral de la FAS pour entériner les recommandations du bureu fédéral. On ne peut exclure toutefois un rejet de cette recommandation.

Il faut noter que techniquement il s'agit pour la FAS d'une suspension du mot d'ordre de grève, mais on s'est assuré par des consultations que le Conseil fédéral entérinera la recommandation d'acceptation. Une reprise du mouvement de grève serait trèsdifficile. Soulignons que M. Yves Lessard a qualifié les discussions qu'il a eues sur les offres «non mirobolantes» du gouvernement de déchirantes. De fait la recommandation au breau fédéral a été votée à 13 pour, 15 contres et trois abstentions.

Du côté de la FTQ, on a été incapable d'annoncer rapidement une position de centrale. Le plus important de ces deux syndicats, l'Union des employés de service qui regorupe 20,000 employés de soutien a imité la FAS en adoptant une recommandation positive et le retrait du mot d'ordre degrèvepour tous ses employés déjà en grève comme pour ceux qui devaient débrayer hier soir à minuit. Un autre groupe affilié à la FTQ, le SCSP, n'avait toujours pas pris position au moment d'aller sous presse, mais une acceptation était attendue.

Le gouvernement pour sa part a bien réagi à la décision de la FAS. Une réunion d'évalluation de la situation du conseil des ministres avait eu lieu en début d'après-midi puis suspendue pour attendre la décision des syndicats. Devant une décision positive de ceux-ci, le conseil des ministres a tout simplement ajourné ses travaux à aujourd'hui compte-tenu de la situation quasi normale dans les hôpitaux et des résultats des négociations.

Selon le président du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, on ne peut dire encore que toute crise sociale est écartée car on n'est pas devant une décision finale encore, mais il est sûr que rien pour l'instant ne justifie la convocation de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement avait accordé la priorité à la situation dans les hôpitaux. Cela réglé, on se consacrera à la situation dans l'éducation, a dit M. Bérubé.

◆ Caucus

tions de son chef»;

■ le 19 février, lors de la prochaine réunion de l'exécutif du parti, M. Clark indiquera alors quand il compte démissionner officiellement de ses fonctions de chef du parti et ainsi permettre le déclenchement officiel de la campagne et le choix d'une date et d'un endroit pour le congrès.

Le chef du Parti conservateur est investi de certaines responsabilités dont le parti ne peut pas se passer comme l'approbation des campagnes de financement, l'approbation des candidats à une élection partielle, etc. L'exécutif a ainsi le moyen de nommer un chef intérimaire mais il faut que le caucus l'accepte comme chef aux Communes.

Les tactiques de M. Clark visent toutefois à lui permettre, mercredi prochain, d'influencer la nomination de son remplaçant aux Communes. Ce poste est important puisqu'il contrôlera dans les faits toute utilisation que les députés pourront faire de la tribune aux communes pour mousser leur propre campagne électorale.

Le leader du gouvernement, M. Yvon Pinard, a d'ailleurs déclaré qu'«il serait injuste qu'une personne puisse profiter d'un budget d'un million de dollars (les fonds alloués aux bureau du chef de l'opposition) pour mousser sa propre campagne». M. Pinard espère également que «les problèmes internes des conservateurs n'obligent pas (le gouvernement) à reporter le début de la nouvelle session (et le discours du Trône et le budget) après le congrès au leadership.»

Profitant du temps que lui laisse ainsi l'exécutif, M. Clark augmente de jour en jour la pression sur ses adversaires afin qu'ils baissent les masques. «J'espère que ceux qui ont travaillé pour obtenir ce congrès, vont maintenant se déclarer candidats», a lancé hier le chef démissionnaire.

Le problème, c'est que tous les candidats potentiels, fort bavards avant le congrès, sont maintenant réduits au silence. M. John Crosbie à Ottawa comme M. Brian Mulroney à Montréal refusent de dévoiler leurs intentions. MM. Michael Wilson et John Crosbie étaient pour leur part retenus par des réunions de stratégie à Toronto. M. Peter Loughead, rentré de Hawaii maintenant que le congrès de Winnipeg est fini, reste aussi mystérieux sur ses intentions. Mais il donne une conférence de presse aujourd'hui à Edmonton pour discuter de cette question.

MM. Lougheed et clark ne se sont pas encore entretenus, mais que le chef du parti national a «parlé à plusieurs premiers ministres provinciaux» et il a trouvé leurs propos «encourageants».

Entretemps, les deux clans continuent de s'accuser mutuellement d'avoir usé de tactiques non démocratiques pour influencer les résultats du vote de vendredi. Dimanche soir, c'est M. Dalton Camp, ancien président du parti et vieil ami de M. Joe Clark, qui a prétendu que le clan des opposants au chef avait utilisé des «fonds de l'étranger», y compris des fonds reliés à l'industrie du pétrole.

Toutefois, le clan anti-Clark accusait en fin de semaine le chef du parti ou ses organisateurs de puiser dans la caisse du parti pour financer sa propre campagne. Non seulement du personnel politique mais des fonds auraient été utilisés et on laissait entendre que les billets d'avion d'un groupe important de délégués québécois auraient été payés en bloc à même la caisse officielle.

Les deux organisations démentent évidemment avoir commis des irrégularités mais ne fournissent aucune preuve non plus des accusations qu'elles portent contre les adversaires.

On ne saura donc probablement pas avant la fin de février la date et le lieu du congrès à la direction du parti. D'ici là, c'est une véritable guerre des nerfs qui se poursuit entre M. Clark et ses adversaires afin d'obliger les uns et les autres à montrer leurs cartes. M. Clark, lançant qu'il en a assez de «se battre contre des fantômes», veut connaître ses adversaires avant de démissionner. Mais ses adversaires jouent au chat et à la souris avec le chef démissionnaire, sachant fort bien que le temps joue en leur faveur.

Le caucus est tellement divisé sur cette question que son rôle aux Communes passe maintenant au second plan. Pour l'instant, libéraux et néo-démocrates ignorent la situation, poussant même la courtoisie jusqu'à gratifier le chef démissionnaire d'une ocation debout. Mais le leader du gouvernement, M. Yvon Pinard, a lancé le débat hier sur un projet de loi omnibus du ministre des Finances. Les conservateurs avaient promis qu'ils lui mèneraient une lutte farouche. Le gouvernement, en appelant cette loi devant les Communes, teste la force de son opposition.

◆ CEQ

fiée de technique. Cette rencontre aura lieu ce matin et se fera par une équipe de hauts fonctionnaires (le sous-ministre de l'Éducation et possiblement le secrétaire du Conseil du trésor) qui iront écouter les demandes des enseignants, les analyseront et feront rapport au conseil des ministres.

Cette reprise prochaine des pourparlers est possible maintenant que le dossier des affaires sociales semble réglé, ce qui était clairement la priorité pour le gouvernement. Toutefois, on ne veut pas donner l'allure des négociations à cette rencontre du fait que la CEQ se trouve en situation d'illégalité. Le conseil des ministres aura à évaluer aujourd'hui s'il est possible d'engager de véritables négociations. Notons qu'aucun délai n'est fixé quant au temps que la grève pourrait durer avant que le gouvernement n'intervienne par le biais d'une loi spéciale.

La reprise de pourparlers n'est pas étrangère par ailleurs aux conditions que le Front commun posait pour la levée du mot d'ordre dans le secteur hospitalier. Prise au dépourvu par la reprise de la négociation avec la FAS dimanche, la CEQ obtenait de ses partenaires «de lier la recommandation d'une éventuelle hypothèse de règlement dans les affaires sociales à l'ouverture de tables de négociations pour les autres groupes».

Quant aux propositions qui pourraient être faites à la CEQ par le gouvernement, un porte-parole du gouvernement indiquait hier qu'elles étaient encore plus mince que ce qui avait été offert à la FAS. Le point de départ en sera la proposition générale de règlement offerte par le premier ministre il y a 10 jours. On proposait notamment un moratoire d'un an sur les nouvelles règles de rémunération des enseignants mis en disponibilité.

Les dirigeants de la CEQ ont apporté des explications un peu confuses de cette phrase laconique. Les diverses instances du Front commun, ont-ils déclaré, se sont engagées, en évaluant la proposition de règlement aux affaires sociales, à ne formuler de recommandation positive que si le gouvernement acceptait une reprise des négociations à la table des commissions scolaires, des cégeps et de la fonction publique. Une fois cette reprise assurée, les autres groupes du Front commun auraient retrouvé leur liberté d'accepter l'entente et de mettre fin à la grève. Dans une telle éventualité, la CEQ se serait par contre retrouvée seule avec les enseignants de cégeps de la CSN pour affronter le gouvernement.

Au moment d'aller sous presse, rien n'avait encore été conclu hier sur la reprise des négociations pour les enseignants des commissions scolaires et des cégeps. Le porte-parole de la partie patronale, M. Lucien Bouchard, devait rencontrer en soirée le représentant de la CEQ, M. Gilles Lavoie, et discuter des modalités d'une éventuelle reprise des négociations. Le gouvernement n'a pas infirmé ce renseignement, et a plutôt laissé entendre qu'il n'y avait qu'une condition à la reprise des négociations: la suspension de la grève. M. Charbonneau a affirmé hier qu'il n'avait jamais entendu parler de cette condition. Si elle existe, a-t-il précisé, les diverses instances de la centrale l'évalueront et feront connaître leur décision.

On croit savoir cependant que le gouvernement s'apprête à proposer une rencontre entre les dirigeants de la CEQ et ceux du ministère de l'Éducation, à laquelle ne seraient pas conviés les membres de l'équipe gouvernementale de négociations.

M. Charbonneau a soutenu hier que les revendications de sa centrale ne représentaient pas des millions de dollars. Il s'agit, a-t-il dit, de récupérer de l'employeur les pouvoirs qu'il s'est arrogé au chapitre de la gestion du personnel. Cela ne coûte rien, maintient M. Charbonneau, sinon que le gouvernement mette fin à sa crise d'autoritarisme. Il y a d'autre part toute la question liée à la charge de travail qui implique un certain montant.

De l'effritement du Front commun, le président de la CEQ refuse de parler. Tout règlement, pour n'importe quel groupe, représente une réussite du Front commun, dit-il. Ce mouvement représente une structure souple qui a réussi des débrayages en escalade et qui peut obtenir des règlements étalés dans le temps, soutient-il.

◆ Hôpitaux

ont été très serrés. Seulement 30% des employés ont pu rentrer hier matin avec l'aide de la police qui avait été appelés sur les lieux. Au quart de 16 h, seulement 35 personnes se sont présentées au travail sur les 100 qu'on attendait. «Nous avons un minimum de ressources, ce qui n'était pas le cas dans la journée, note M. Jacques Charbonneau, agent de communications à l'hôpital Notre-Dame. La situation n'a encore rien d'alarmant, mais pourrait facilement le devenir.» Il restait encore à l'hôpital, hier en fin d'après-midi, 575 malades. Tous les repas de la journée ont été servis à temps. L'urgence et quelques cliniques spécialisées sont demeurées ouvertes.

La direction de l'hôpital tient toutefois à rappeler aux membres de son personnel que tous sont tenus de se présenter à leur travail en raison de l'injonction ordonnée par le juge Maurice Lagacé. «Tous ceux qui ne se présentent pas à leur poste sont dans l'illégalité», précise le directeur général de cet établissement, M. Marcel L'Abbé, qui ne peut dire pour l'instant quelles mesures disciplinaires seront prises à l'endroit de ceux qui transgresseront la loi. Il suggère aux travailleurs de l'hôpital qui veulent entrer, de se retrouper à l'extérieur de l'urgence où des mesures ont été prises pour assurer l'accès aux lieux.

Dans cet hôpital où le taux de solidarité est fort, comme à l'hôpital Saint-Luc, il a fallu l'intervention de la police pour faire entrer les infirmières et le personnel qui avaient rejeté la grève, mais dans l'ensemble, les incidents mineurs n'ont rien de dramatique. Au centre hospitalier Saint-Luc, les lignes de piquetage se sont énormément resserrées en fin d'après-midi, remarque l'agent de communications, Mme Line Danis. Les infirmières ont respecté la ligne de piquetage et seules celles inscrites à la liste syndicale des services essentiels sont entrées au travail. Aucun des employés inscrits sur la liste des services essentiels de la FTQ ne sont entrés au quart de 16 h.

Toutefois, une dizaine de membres de ce syndicat ont réussi, à titre individuel, à pénétrer à l'intérieur de l'établissement. «Ce sont ces employés cadres qui vont suppléer pour les employés de la FTQ qui n'assument pas les services essentiels», note Mme Danis ajoutant que «pour le moment, on réussit à tenir le coup». Il restait encore à cet hôpital en fin de journée, hier, 480 cas lourds. La direction a demandé aux employés qui ont travaillé dans la journée, hier, de faire du temps supplémentaire pour servir le repas du soir aux patients. Il semble que la réponse a été positive.

À l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, la ligne de piquetage s'est aussi resserrée pour l'arrivée du quart de 16 h, mai: comme le matin, cent pour cent des infirmières sont rentrées au travail. il a fallu, toutefois, dans les deux cas, l'intervention de la police. Si les infirmières étaient toutes à leur poste, en revanche, les services en alimentation, buanderie, entretien ménager, accueil, et autres, ont été lourdement touchés. «Les syndiqués ont fourni des services essentiels, mais cela se limite à peu», précise l'agent de communications, Mme Lise Chevalier. Les cadres ont participé au maintien des services aux bénéficiaires. L'urgence est demeurée ouverte ainsi que les cliniques spécialisées comme la clinique d'oncologie, celle des grossesses à risques élevés et celle pour les anti-coagulants. «La situation n'est pas dramatique pour l'instant, mais dans deux ou trois jours, cela pourrait devenir critique», affirme le porte-parole de ce centre hospitalier.

Dans un communiqué envoyé aux médias, la Fédération des affaires sociales (CSN) a dénoncé «le geste surprenant du Centre de coordination des urgences de Montréal qui a fermé trois urgences dans autant d'hôpitaux qui n'avaient pas leur mandat de grève et qui étaient opérationnels (Lakeshore, Hôtel-Dieu et Montréal Général)». Or, après vérification auprès de ces trois centres hospitaliers, les services d'urgence sont demeurés ouverts toute la journée d'hier et l'étaient encore au moment de notre appel vers 18 h. «Il n'est aucunement question de fermer l'urgence», ont affirmé les porte-parole de ces établissements.

◆ Reagan

gan (NDLR: non-déploiement des nouvelles fusées de l'OTAN contre le retrait de toutes les fusées de portée intermédiaire soviétiques braquées sur l'Europe) et une réponse directe aux propositions soviétiques de M. Andropov le 21 décembre dernier, précisées par le ministre des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, à Bonn du 16 au 19 janvier dernier.

Le président américain, comme le souhaitait le chancelier Helmut Kohl — qui voit ainsi renforcer sa position à cinq semaines des élections du 6 mars en RFA — a proposé à M. Andropov que le problème des euromissiles soit réglé« au sommet», si ce dernier le souhaite. Le chef de l'exécutif américain a donné l'assurance que les Etats-Unis «n'épargneront aucun effort pour aboutir à un accord loyal et raisonnable».

La lettre ouverte, notent encore certains observateurs, semble indiquer une certaine souplesse américaine dans les négociations de Genève sur les armes eurostratégiques.

Et ce, en dépit de positions diamétralement opposées au départ — rejet par Moscou de l'option zéro américaine, et refus de Washington d'accepter un « monopole» soviétique sur les armes eurostratégiques — à la suite de la proposition de Moscou de conserver autant de fusées eurostratégiques que les forces de frappe française et britannique.

Le vice-président Bush, en annonçant ces propositions américaines, va indiscutablement renforcer la position des Etats-Unis dans la guerre psychologique Est-Ouest, estiment enfin les observateurs, avant ses entretiens aux Pays-Bas et en Belgique, deux pays qui n'ont pas encore accepté définitivement le déploiement sur leur territoire des fusées de l'OTAN.

Voici le texte intégral de la lettre ouverte du président Reagan lue hier soir à l'issue d'un dîner officiel à l'hôtel Intercontinental:

« Les négociations entre représentants des gouvernements américain et soviétique ayant pour objectif un accord sur le contrôle des armes nucléaires de moyenne portée viennent de reprendre, nous avons proposé aux Soviétiques, et continuerons de le faire, d'approuver l'interdiction totale aussi bien de leurs fusées nucléaires basées au sol de moyenne portée que de celles que nous voulons déployer pour contre-balancer leur réarmement.

C'est dans cet esprit que j'ai demandé au vice-président Bush de faire dans la ville où l'Est et l'Ouest se rencontrent (NDLR: Genève) la proposition suivante au secrétaire général soviétique Andropov: que lui et moi-même nous rencontrions où et quand il le voudra, pour signer un accord qui garantisse que toutes les armes nucléaires de moyenne portée américaines et soviétiques basées au sol disparaissent de cette planète.

◆ Richesse

Suite de la page 13

La réforme d'une société doit s'inspirer des valeurs qui touchent d'abord l'individu. Un système, quel qu'il soit, ne vaudra toujours que ce que valent les membres qui le composent. Une grande partie de nos problèmes viennent peut-être de ce désastreux phénomène de nivellement par le bas qui afflige actuellement les sociétés occidentales.

Le système économique dans lequel nous vivons, malgré ses failles que nous reconnaissons pleinement, dont le chômage, a donné jusqu'à maintenant aux Canadiens un niveau de vie enviée dans toutes les parties du monde, ainsi qu'un système d'assistance et de sécurité sociale qui fait également l'envie de bien des pays. Il serait important, avant de le discréditer indûment, de comparer les résultats qu'il a offert aux Canadiens avec ceux obtenus dans d'autres conditions, ailleurs.

Le dialogue c'est beau, c'est excellent: mais il ne faudrait pas le rendre dès le départ difficile par des analyses qui bloquent la communication.

Au Conseil scolaire de l'île de Montréal

$4.5 millions sont affectés à des élections incertaines

par Jean-Pierre Proulx

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) a voté hier soir, en grommelant contre le ministère de l'Éducation, un budget de près de $4.5 millions en vue des prochaines élections scolaires prévues par la loi de l'Instruction publique pour le 13 juin prochain.

«Nul n'ignore, a déclaré le président du CSIM, M. Jacques Mongeau, que ces élections pourraient ne pas avoir lieu advenant que l'Assemblée nationale endosse les propositions contenues dans le Livre blanc sur la restructuration scolaire. Il n'en reste pas moins que la loi sur l'Instruction publique n'a pas été modifiée à ce jour et que nous devons mettre en branle toutes les opérations prescrites par la loi qui sont rattachées à une élection scolaire».

M. Mongeau n'a pas caché que le CSIM voulait, en votant ce budget, «inciter le ministère à dévoiler ses intentions». Il serait inacceptable, a-t-il dit, que près de 4,000 recenseurs sillonnent toutes les portes de l'île de Montréal à compter du 26 février prochain et que, quelques jours ou quelques semaines plus tard, le gouvernement fasse savoir à la population qu'elle a perdu le droit fondamental d'exercer son droit de veto en éducation».

«En plus d'un gaspillage éhonté des fonds public», a conclu M. Mongeau, «cette omission du ministère de dévoiler clairement ses intentions constituerait, à nos yeux, un manque de respect évident envers la population de Montréal».

Le Ministère de l'Éducation participe généralement au financement des élections scolaires. Le CSIM l'a du reste invité en novembre dernier à faire connaître ses intentions à cet égard mais il n'a pas à ce jour daigné accuser réception de la lettre du CSIM.

Au moment du vote, M. Pierre Légaré, un membre nommé par le ministre de l'Éducation, s'est abstenu en précisant qu'il «avait l'intime conviction que les élections n'auraient pas lieu». Mme Lise Lajeunesse, aussi nommée par le ministre, a fait de même.

D'autre part, le CSIM a résolu de faire savoir au ministre de l'Éducation que «le conseil considérerait inexplicable et injustifié que l'on soustraie à sa gestion et à celle de ses partenaires une portion quelconque de l'enveloppe budgétaire globale destinée aux dépenses d'investissement».

En prenant connaissance des règles budgétaires de 1983-1984 que le MEQ a soumises récemment aux commissions scolaires et au CSIM pour consultation, on a en effet constaté «qu'une portion importante de l'enveloppe globale d'investissement historiquement consentie au Conseil est placée sous la juridiction de la Direction régionale de Montréal».

En outre, l'enveloppe du Conseil, qui devrait normalement se situer à près de $16 millions en 1983-1984, serait réduite à environ $11.1 millions, la Direction régionale conservant environ $4.6 millions pour des projets de transformation, $95,000 pour l'adaptation scolaire et $91,750 pour l'élimination des barrières architecturales.

«Le MEQ, d'expliquer M. Pierre Tougas, conseiller cadre adjoint à l'équipement, sous prétexte de considérer la région de Montréal au même titre que toutes les autres régions de la province, fait fi d'un important geste de décentralisation qu'il a posé il y a déjà sept ans. Sous prétexte d'uniformisation, le MEQ propose un système centralisateur, incohérent, inapplicable au moment même ou le projet de restructuration prône l'autonomie du pouvoir local».

Toutefois, d'après les explications fournies par le président, M. Mongeau, le ministre et le sous-ministre de l'Éducation ne seraient pas totalement au courant des projets de leurs fonctionnaires en la matière.

Enfin, le CSIM a approuvé hier soir cinq projets de construction d'écoles selon les priorités suivantes: une école primaire à Rivière-des-Prairies (CECM), une école secondaire à Hudson (c.s. Lakeshore), une école secondaire à Rivière-des-Prairies (CECM), une école primaire à l'île Bizard (c.a. Baldwin-Cartier) et enfin une dernière école primaire à Rivière-des-Prairies (CECM).

Le RCM accuse Drapeau de le faire languir avec mépris

par Alain Duhamel

Les élus du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) interprètent le retard que met l'administration municipale à leur accorder des moyens de travail comme un geste de mépris à leur égard qui n'a d'autre fin que celle d'étouffer l'opposition à l'hôtel de ville.

Dès le début de l'assemblée du conseil municipal, hier, les élus du RCM ont soulevé un long débat, invoquant une atteinte à leur privilège et affirmant que l'absence de moyens les empêchait d'accomplir correctement leur travail. «L'administration du Parti civique maintient toujours l'attitude de mauvaise volonté et de méprisavec laquelle elle a toujours traité l'opposition à, a déclaré le leader parlementaire du RCM, M. Jean Roy.

Au lendemain des élections municipales, les 15 élus du RCM formulaient auprès du maire de Montréal une requête dans le but d'obtenir un budget de recherche, un bureauprivé dans l'hôtel de ville, des téléphones et des services de soutien technique. Après deux mois et demi d'attente, ils esdtiment que l'insuffisance de progrès dans cette affaire ne peut être que le résultat de la mauvaise volonté.

Dans une lettre qu'il transmettait au RCM la semaine dernière, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, rappelle qu'il a confié à un avocat de la Ville la tâche de recueillir tous les renseignements sur les coûts, les usages dans d'autres parlements et conseils municipaux et les exigences des lois municipales québécoises.

«C'est pour permettre de faire avancerles choses le plus rapidement possible que nous n'Avons pas gardé ni pour mon cabinet, ni pour celui d'aucun de mes collègues, l'exclusivité du dossier. Je suis heureux de constater, écrit M. Drapeau, que nous sommes en ce moment plus avancés à ce sujet que je n'aurais pensé l'être.»

Le maire ne fixe cependant aucun échéancier mais se propose, une fois ce travail terminé, d'en soumettre le rapport à un comité des trois partis politiques du conseil.

Pour M. Nick Auf Der Maur, leader du Groupe d'action municipale (GAM), toute cette affaire, beaucoup trop inspirée d'une conception strictement parlementaire, se règlerait mieux si le conseil constituait une commission chargée d'étudier non seulement les moyens de l'opposition, mais aussi lefonctionnement et la composition du conseil. Par comparaison avec d'autres conseils municipaux dans desvilles plus populeuses, le conseil de Montréal, avec 58 élus demeure leplus gros.

Les élus du RCM avaient d'autres motifs de plainte. Vendredi dernier, en fin d'après-midi, près du tiers des dossiers prévus à l'ordre du jour de l'assemblée ne leur était pas encore disponible. Le maire de Montréal a contredit cette affirmation et a déposé une lettre du greffier de la Ville selon laquelle seulement quatre des quelques 130 dossiers inscrits à l'ordre du jour n'étaient pas disponibles en temps utile.

Au cours du débat sur le budget, en décembre dernier, une dizaine de chefs de service dela Ville n'ont pu comparaître et répondre aux questions des conseillers municipaux, faute de temps. Les élus du RCM souhaitaient les faire revenir en janvier.

M. Pierre Lorangé, vice-présidentdu comité exécutif, évoquant un arrangement conclu avec l'opposition à propos duquel il subsiste manifestement un malentendu , n'a pas voulu s'engager à faire comparaître ses chefs de service. Seule l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), responsable de l'exploitation de Terre des homes, devra comparaître devant le conseil pour défendre son budget. Le Parti civique et le RCM s'étaient entendus à ce sujet.

Avec deux bonnes heures de retard, le conseil a pu entreprendre la période des questions et s'engager dans l'étude des premers articles de l'ordre du jour. C'est ainsi que le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a confirimé la mise en veilleuse du programme de revitalisation des rues commerçantes. L'administration municipale entend consolider son activité dans les rues où ele a lancé un programme de revitalisation et attenddra, pour toutes les autres, la concusion de ses analyses sur l'activité commerciale avant de se remettre en marche.

Le Conseil poursuit son assemblée ce soir.

1er février

par la PC et l'AP

1981: le gouvernement polonais accepte finalement de négocier avec le syndicat des agriculteurs. Solidarité annule une grève générale prévue pour le lendemain;

1979: l'ayatollah Khomeini retourne en Iran après plus de 14 ans d'exil;

1968: Le pape Paul VI rappelle que la règle du célibat des prêtres ne peut en aucun cas être abandonnée ni même discutée;

1966: décès du comédien américain Buster Keaton;

1958: l'Égypte et le Soudan constituent la République arabe unie;

1946: le socialiste norvégien Trygve Lie devient le premier secrétaire-général de l'Organisation des Nations unies;

1922: la Conférence de Washington approuve les traités limitant la guerre sous-marine et l'utilisation des gaz toxiques;

1908: le roi Carlos 1er du Portugal et le prince héritier sont assassinés à Lisbonne; Manuel II monte sur le trône;

1896: la Crète se révolte contre la Turquie;

1854: l'édifice du Parlement à Québec est la proie des flammes;

1799: l'île Saint-Jean devenait l'Île du Prince-Édouard;

1793: la France déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande.

Il est né un 1er février: le chanteur russe Feodor Chaliapine (1873-1938).

AUJOURD'HUI

Présentation de la pièce *Le fabricant de jouets et son fils*» par Les Navigateurs et le Centre chrétien de l'UdeM, à 20 h, 6e étage du Centre communautaire. Reprise le 2 février à midi, même endroit.

■

Lancement de la revue *Temps Fou mensuel* de 17 h à 20 h au Bar aux maîtres, 4350, rue St-Denis, angle Marie-Anne. 526-2516.

■

Spectacle de Manuel Brault à la bibliothèque Maisonneuve, 4120 est, rue Ontario à 21 h 15. Entrée libre. 872-4213.

■

À 18 h, conférence Alcan en compagne de M. Paul Goldberer, chroniqueur d'architecture et critique du *New York Times*, à l'auditorium Noël Fieldhouse de l'Université McGill. 877-2915.

■

Série de rencontres offertes par le Centre d'information et de référence pour femmes sur «le curriculum vitae». 842-6654.

■

Conférence de M. Jean-Louis Dassoul, astrophysicien sur «la rotation des étoiles» devant la Société d'Astronomie de Montréal à 20 h, Centre de loisirs St-Mathieu, 7110, 8e Avenue. 728-4422.

■

Rencontre de la Fédération québécoise de l'agisme sur «le voyage en auberge de jeunesse», à 19 h au 803 est, Mont-Royal, angle St-Hubert, 521-5230.

■

Clinique de fartage de ski de fond à compter de 18 h 30 au 799 est, avenue Mont-Royal. 521-5230.

■

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à **Granby**, à l'église St-Eusèbe, angle Laval et Notre-Dame, de 14 h 30 à 20 h 30; à **Montréal**, à l'édifice de génie McConnell de l'Université McGill, entrée Milton, de 10 h à 18 h.